26e ANNÉE (3e SÉRIE) — N° 14 — 7 AVRIL 1904
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL ; *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Mgr DUPANLOUP

(DEUXIÈME ARTICLE)

SOMMAIRE. — L'abbé Dupanloup catéchiste (1826-1834). — Une séance de catéchisme à la Madeleine en 1828. — L'Académie de Saint-Hyacinthe. — Premières épreuves. — Changement de poste ; à Saint-Roch. — Supérieur du Petit Séminaire.

Que ferait-on de ce jeune prêtre qui paraissait avoir toutes les aptitudes et qui jouissait de toutes les sympathies ? M. Gallard, curé de la Madeleine, l'avait réclamé pour sa paroisse après l'avoir entendu simple diacre faire le catéchisme à Saint-Sulpice. Le jeune abbé en fut attristé d'abord, mais M. Borderies lui dit : « Mon enfant, ce sera le plus grand bien de votre vie. Les catéchismes, je leur dois tous mes biens ! [1] » Il accepta. Mgr de Quélen, tout en l'accordant à M. Gallard, le retint à l'archevêché ; il songeait alors à créer une école de hautes études ecclésiastiques. Il comprit bientôt toutefois que l'entreprise était prématurée, et vers la fin de juillet 1826 il nommait l'abbé Dupanloup officiellement vicaire de la Madeleine. Celui-ci vint s'établir avec sa mère, rue Royale.

La chère femme était au comble de ses vœux. Son fils lui écrivait jadis, le 14 septembre 1822 : Quand nous serons réunis, « nous nous aimerons, nous nous rendrons bien heureux et nous tâcherons de répandre autour de nous quelque chose de notre bonheur. Oui, si je suis jamais curé, ce sera toi qui seras la mère de ceux dont je tâcherai d'être le père ; si nous pouvons faire beaucoup d'aumônes, nous les ferons tous deux et l'on nous aimera et nous serons heureux d'un bonheur bien doux. Voilà de beaux rêves, bonne mère ; peut-être n'en sera-ce pas toujours, peut-être ne vivrons-nous pas toujours de regrets et d'espérances [2]. »

Pour un temps du moins, ce beau rêve était devenu une réalité. Mais si rien n'est heureux comme leur intérieur, rien n'est aussi peu luxueux que leur mobilier : « simple, propre, commode, voilà ce me semble ce que tout doit être chez nous [1]. »

La Madeleine n'était pas encore rendue au culte, et la petite église de l'Assomption, rue Saint-Honoré, servait d'église paroissiale. Les catéchismes se faisaient dans une chapelle voisine bâtie par M. Feutrier à grand'peine et à grand prix, et dédiée à saint Hyacinthe, patron de l'archevêque de Paris. Il ne néglige rien « pour prendre sur-le-champ une excellente attitude [2] » devant la paroisse, mais c'est aux catéchismes qu'il va se consacrer uniquement. Dans cette œuvre d'ailleurs, dont il prend toute la direction, il sera aidé par des jeunes prêtres aussi distingués que zélés, MM. de Moligny, Pététot, de Borie, Legrand, Fraysse, entre autres.

I. — Désormais donc ses catéchismes demeurent son unique pensée. Il y rapporte tout, ses lectures, ses études, ses observations personnelles. Pendant les vacances, il prépare ceux de l'année suivante, il en arrête l'ensemble, les détails ; il écrit chaque catéchisme avec les notes particulières, les avertissements, les remarques. Dix volumes manuscrits témoignent de son travail énorme pendant ses huit années de catéchiste à la Madeleine. Ses listes sont soigneusement dressées, chacun de ses enfants est présent à sa mémoire, il suit attentivement leurs progrès. Car il les aime, comme on aime le printemps : « L'enfant, dit-il, c'est l'humanité dans sa fleur. Sans doute une fleur ne donne pas toujours son fruit. Elle peut se sécher et se flétrir, elle peut tomber sous la pluie ou sous l'orage. Mais incontestablement, si l'on n'a pas de fleurs, on n'aura pas de fruits... » Il les aime parce qu'ils sont « simples, ingénus, candides » : « Vous leur dites qu'il y a un Fils de Dieu qui est venu sur la terre, qui est né dans une crèche et qui est mort sur une croix pour nous sauver : ils

[1] *La Prédication populaire*, p. 434.
[2] Lettre à sa mère, 14 sept. 1822, t. I, p. 18.
[1] A sa mère, de la Roche-Guyon, 27 juillet 1826, *ibid.*, t. I, p. 46.
[2] *Ibid.*

le croient avec joie. Surtout l'enfant est innocent, il n'a pas encore senti dans son cœur l'orage des passions ; il ne s'est pas livré aux vices ; il n'a pas usé, blasé sa vie dans les mauvaises joies de l'âme, et parce qu'il est innocent, il est bon, et il est aimant ; et c'est pourquoi Jésus-Christ l'aime et dépose sur son front un baiser pur et le présente comme modèle à ses disciples [1]. »

Il les considère comme les amis de Jésus-Christ, il les voit en Jésus-Christ, et il se pénètre de sa responsabilité. « Ce fut une impression extraordinaire que produisit en moi la pensée que toutes ces petites âmes m'étaient confiées ; que j'étais chargé de les convertir, de les conquérir, de les sauver, de rendre ces enfants bons et heureux, de leur faire faire leur première communion, de les préparer à ce grand jour. Ames si aimables, rachetées par le sang de Jésus-Christ ! [2] »

D'abord il les attire comme faisait Jésus. Jusqu'à l'Evangile, l'enfant était effroyablement négligé, il ne comptait pas, surtout dans la société païenne. Le Sauveur est le premier qui ait aimé cette faiblesse, cette frêle nature qu'il est. « Aussi les mères comprirent tout d'abord Jésus-Christ, leur cœur ne s'y trompa point, et quelque grande, quelque élevée que fût sa parole, quelque détachée de la terre que parût sa doctrine, quelque sainte et austère que dût paraître désormais la couronne de la dignité maternelle, lorsque les mères entendirent cette voix sublime et tendre qui disait : « Laissez venir à moi les petits enfants, le royaume des cieux leur appartient, » elles accoururent [3]. »

Et elles amenèrent leurs enfants. Désormais « Notre-Seigneur ne fait plus un pas sur la terre, sans être entouré des enfants et de leurs mères. »

Ils écoutent, au catéchisme où ils sont attirés et retenus par la vérité, par la bonté, par la grâce des paroles de « l'ami de Dieu » qui les instruit. Quelle joie aussi pour le catéchiste !

« Pour moi, je n'oublierai jamais, dit-il, le spectacle que m'offraient ces enfants, quand je leur parlais ; tous ces regards vifs et brillants fixés sur moi, étaient un ravissant miroir de leurs âmes, que traversait en ce moment la parole divine, comme le rayon du soleil traverse le pur cristal. C'était vraiment le miroir de Dieu. La vérité s'y réfléchissait avec éclat ; on sentait l'accomplissement de cette mystérieuse parole de l'éternel et divin amour : *Pater, revelasti ea parvulis*. Chaque parole, comme un rayon, rejaillissait sur ces visages, et se reflétait sur ces vives physionomies. Ils m'en renvoyaient la lumière, j'en étais éclairé moi-même [4]. »

Les instruire, les tenir sous son regard, attentifs, intéressés, éclairer leur esprit en un mot, est-ce la fin dernière du catéchisme ? Nullement. « Quand vous leur auriez appris et expliqué à ces pauvres enfants, avec la science et la clarté du plus habile professeur, toute cette lettre du catéchisme, s'ils ne vous aiment pas, s'ils n'aiment pas ce catéchisme que vous leur apprenez, s'ils n'aiment pas Dieu, s'ils n'aiment pas la sainte Vierge, les saints, les anges, vous-mêmes, tout ce qui est à leurs yeux la religion ; si le lendemain du jour où vous avez achevé de leur apprendre le catéchisme, ils vous fuient ; si la première communion une fois faite, ils ne veulent plus vous revoir, si vous ne les retrouvez jamais, non, l'œuvre n'est pas faite [1]. » Il faut les aimer pour se faire aimer d'eux, pour leur faire aimer la vertu, le bien, Dieu, Jésus-Christ ; il faut pénétrer jusqu'à leur cœur pour le purifier et l'élever, jusqu'à leur volonté pour la transformer et la fortifier, afin que le catéchisme soit « réellement l'éducation des âmes. »

« Il faut que les catéchistes aiment Dieu dans leurs enfants, et qu'ils le leur fassent sentir. Et alors les enfants aimeront Dieu dans leurs catéchistes, et on fera des merveilles dans ces jeunes âmes. »

Comment leur faire sentir cela ? « Voilà qui ne se dit pas, qui ne se définit pas. Ce que je peux vous dire simplement c'est que, quand j'étais catéchiste, je l'ai fait sentir. Comment ? Je n'en sais rien. Mais nous le sentions nous-mêmes, nous aimions ces jeunes âmes pour Dieu, nous tâchions d'aimer Dieu en elles ; et Dieu daignait bénir ce dévouement de notre cœur [2]. »

C'est ainsi qu'il racontait plus tard à ses prêtres les succès de ses premiers catéchismes de la Madeleine, et il ne manquait pas de leur dire qu'il avait sans cesse les yeux alors sur « cet aimable et sublime saint François de Sales » faisant lui-même le catéchisme aux enfants de la Savoie.

« Tous les jours de dimanche, l'heure de midi étant sonnée, disent les historiens du temps, vous eussiez veu marcher par les rues un jeune homme vêtu d'une espèce de cotte d'armes bleue, sur le devant de laquelle était le saint Nom de Jésus en caractères d'or : ce héraut sonnait une clochette et allait par les rues criant d'une voix haute et sonore : *Venez à la Doctrine chrétienne, on vous y enseignera le chemin du Paradis*. Alors tous s'assemblaient en leur chapelle ès places destinées, et aussitôt que le Catéchiste avait fléchi le genou devant l'autel, deux chantres, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, entonnaient avec un chant mélodieux l'hymne du Saint-Esprit. L'oraison étant dite, le prêtre se mettait en chaire, et les enfants sur les bancs, d'un côté les garçons, et les filles de l'autre, qui récitaient par manière d'interrogat et de réponse quelque partie du *Catéchisme de Bellarmin*, qu'en après le Catéchiste tâchait d'expliquer plus amplement, et

[1] *L'Œuvre par excellence* (in-8, 5 fr., Paris, Téqui).
[2] *Journal intime*, p. 41 (in-12, 3 f. 50, Téqui).
[3] *Entretiens sur la prédication populaire*, p. 290.
[4] *Ibid.*, p. 294.

[1] *Ibid.*, p. 263.
[2] *Ibid.*, p. 265.

avec plus de facilité qui lui était possible, levant les difficultés et les doutes; même bien souvent interrogeant et fesant redire ce qui avait été expliqué, et le fesant prouver par des exemples.

« Et à cette œuvre catéchistique le saint Evêque s'employait ordinairement avec ses confrères les chanoines, tour à tour; l'heure étant coulée, on chantait quelque dévot cantique, en musique ou à simple voix, ou avec des orgues, de la composition du bienheureux Homme ou de quelque autre...

« Tous les ans deux fois, les jours du dimanche, il allait à la procession solennelle par toute la ville avec ses enfants, suivi de ses prêtres : et montrant une si grande dévotion que seulement à le regarder les cœurs des pécheurs étaient frappés de contrition; et toutes fois et quantes les enfants ou les filles répondaient ou récitaient pertinemment à ses demandes, il leur donnait des images, des médailles bénites, des chapellets, des *Agnus Dei*, des petits livres de prière et autres choses semblables qu'il portait toujours avec soi, pour les récompenser... »

Le P. de la Rivière qui avait assisté enfant à ses catéchismes en fait cette description charmante : « Cet aimable et vraiment bon père était assis sur un trône de quelques cinq degrés; toute l'armée enfantine l'environnait... C'était un contentement non pareil d'ouïr combien familièrement il exposait les rudiments de notre foi; à chaque propos les riches comparaisons lui naissaient en la bouche pour s'exprimer; il regardait son petit monde, et son petit monde le regardait... »

Son modèle, l'abbé Dupanloup s'appliqua à s'en rapprocher le plus possible, et il s'inspira visiblement de tous ces détails. Essayons de reproduire la physionomie de l'un de ses catéchismes de la Madeleine en l'an de grâce 1828.

II. — C'est un dimanche d'octobre, à deux heures de relevée. Les enfants se pressent pour entrer dans la chapelle Saint-Hyacinthe. Ce n'est point à l'église que se font les catéchismes, ni dans une salle profane, mais dans cette chapelle particulière, afin qu'ils soient là chez eux, en famille et dans une enceinte sacrée, recueillie, devant l'autel et au pied des images des saints. L'abbé Dupanloup tient absolument à ce local spécial. L'abbé de Moligny est debout auprès de la porte, surveillant; l'abbé Pététot, au milieu de la chapelle dans l'allée, plaçant les enfants qui arrivent en foule, un peu étonnés et curieux, car c'est aujourd'hui que commencent les catéchismes. L'abbé Dupanloup, qui est le chef du catéchisme, se tient dans le sanctuaire près de la balustrade devant un fauteuil où il a déposé son carton, son claquoir, sa montre, ses bons points, ses notes et ses listes.

Après quelques minutes, le silence se fait; sur un signal tous se mettent à genoux et l'abbé Dupanloup leur fait réciter la prière lentement, gravement, religieusement. Ces petits Parisiens naguère si évaporés sont déjà impressionnés, attentifs, leurs regards ne rencontrent que des images pieuses qui leur parlent de Dieu, de la sainte Vierge, du devoir, du ciel.

Puis le placement définitif s'opère. Car dans ce Catéchisme de persévérance les enfants sont nombreux et d'âges divers. Il y a les *nouveaux persévérants*, qui ont fait leur première communion cette même année; les *anciens persévérants*, qui se comptent par centaines; les *dignitaires*, anciens et nouveaux; enfin les enfants qui seront probablement admis à faire leur première communion dans l'année. Chacun des catéchistes prend dans son carnet une liste exacte du placement et met en tête de chaque banc un petit tableau — une *carte de banc* — sur lequel sont inscrits les enfants qui occuperont ce banc. Le plus sage prend en main ce tableau et il aide les catéchistes. C'est lui qui occupera la première place et qui à chaque fois signalera les absences s'il y en a. L'abbé Dupanloup surveille fiévreusement tous les mouvements, il regarde chacun de ses enfants, il se dit qu'il est là pour les instruire, les retenir auprès de lui, leur faire du bien, et il repasse dans son cœur ce qu'il doit leur dire pour se les attacher, pour pénétrer par un cri de son âme jusqu'au fond de leur cœur, pour leur faire connaître et aimer Jésus-Christ.

Un nouveau signal; tous dressent la tête, le dévorent des yeux, l'écoutent. Il parle de sa voix chaude, vivante, harmonieuse; il leur donne des avis sur le catéchisme, son importance, leurs défauts, leurs qualités de docilité et de bonne volonté, les fautes qu'ils ont commises pendant les vacances, les prières oubliées, les parents contristés. Aux uns il montre leur ingratitude, car ils ont négligé leurs résolutions de première communion, résolutions prises cependant avec tant de spontanéité, de sincérité; aux autres il fait entrevoir pour dans quelques mois qui passeront bien vite, l'aurore radieuse de leur première communion. Une histoire touchante termine ces avis donnés avec une bonté exquise, le cœur sur la main : celle d'une de leurs jeunes camarades qui vient de mourir et que les anges ont emportée au ciel, enveloppée dans sa blanche livrée de première communiante, dans le vêtement immaculé de son âme.

Tout cela coule de source, mais il n'est pas un mot à effet qui ne soit préparé sérieusement, c'est pourquoi il y met cet *accent*, cette *vie*. Les enfants sont déjà conquis. Il fait un signe, et l'abbé Pététot, chef du chant, entonne le beau cantique : *Qu'ils sont aimés, grand Dieu, tes tabernacles!* dont les strophes délicieuses sont sorties du cœur très pieux et très aimant de Fénelon. L'abbé Pététot paraphrase la première avec beaucoup de feu et de conviction, et les enfants reprennent la seconde dans un ensemble superbe. Partout règne un magnifique entrain.

Maintenant la *récitation* du catéchisme. L'abbé Dupanloup qui était à genoux au pied de l'autel,

en habit de chœur, pieusement, se lève et s'avance devant les enfants. Il interroge cette fois seulement les vétérans, puis leur pose des *questions* bien préparées d'avance, car il ne laisse rien au hasard, « simples, claires, précises, » appelant chacun par son nom de baptême qui précède le nom de famille, sans donner jamais le titre cérémonieux de « Monsieur » ou de « Mademoiselle » qui est poli sans doute, mais moins chrétien. Ses interrogations sont admirablement pratiques, et nettes. « Elles exigent de moi, confie-t-il à ses amis, plus de préparation qu'un prône. C'est ce qui me demande le plus de travail, et ce à quoi je m'applique le plus [1]. » Bien que ce soit la première fois, il marque une note sur un tableau spécial, à côté du nom de chaque enfant interrogé. Mais aujourd'hui il se montre visiblement plus indulgent. Ces notes sont conservées avec soin, et plus tard, s'il est obligé de refuser un enfant pour la première communion, il les lui mettra douloureusement sous les yeux pour l'empêcher de se plaindre. A ceux qui ont parfaitement répondu, il donne des bons points qu'ils reçoivent en rougissant de plaisir.

Puis l'*instruction* commence, c'est la partie la plus importante du catéchisme. Les deux années précédentes il a exposé le dogme et la morale. En cette année 1828, il parlera de la grâce, de la prière et des sacrements, et en 1829, il traitera du sacrifice en général, de son histoire, de la messe et des cérémonies de la messe.

Il définit la grâce, explique chaque mot de sa définition, et la fait comprendre à l'aide d'images. Puis il expose les différentes sortes de grâces. La comparaison de la greffe intéresse beaucoup son jeune auditoire, ainsi que l'histoire de Saul renversé sur le chemin de Damas. Pendant ce temps les enfants prennent des notes pour rédiger leur *analyse*, et afin qu'ils écrivent des choses exactes, il revient sur ses pas, interroge, fait répéter la définition, les divisions qu'il a énoncées. Il ne veut pas que cette analyse soit ni vague, ni diffuse, ni trop courte. Des choses exactes, précises, pas trop longues non plus, mais avec une pleine liberté d'exprimer leurs sentiments pieux. Le dimanche suivant elle sera rendue, corrigée, à son auteur avec la note méritée, et la juste récompense. Mais ce qui charme les enfants c'est la vie et la conviction de leur catéchiste. Il possède, avec la clarté et la chaleur, le don de faire valoir chaque détail, de l'entourer d'une sorte d'auréole surnaturelle : « Faites bien vos *analyses*, apportez-y le plus grand soin. C'est un acte religieux, c'est une offrande que vous faites à Dieu. Vous les conserverez comme des archives de famille. Qu'elles vous seront précieuses un jour et quel bonheur vous aurez à les consulter ! »

— Cette instruction, dit-il à l'abbé de Moligny qui le félicite, m'a coûté cinq heures de travail.

Elle a duré une demi-heure. Les enfants sont fatigués, ils rangent leurs notes dans leurs cartons et se préparent à chanter vêpres. Car il faut tout occuper chez eux, l'intelligence, l'imagination, l'esprit d'émulation, la voix. Comme on achève le *Magnificat*, apparaît l'abbé de Moligny en surplis. Il va s'agenouiller devant la statue de la sainte Vierge et prie avec ferveur, il prie pour ces enfants à qui il va parler à son tour. Car jusqu'ici on s'est adressé surtout à leur esprit, il convient de leur dire un mot au cœur, dans une homélie courte, mais émouvante.

C'est aujourd'hui le dix-neuvième dimanche après la Pentecôte. L'Evangile raconte la parabole des conviés « qui ne voulaient pas venir. » L'abbé de Moligny la fait réciter, puis l'explique, en tire des applications et des leçons efficaces. Ils l'écoutent, saisis, touchés. Ils ne seront pas comme ces conviés qui refusent de se rendre au banquet royal ; eux ils ne manqueront pas un dimanche d'assister à ce banquet spirituel de la doctrine chrétienne où ils trouvent tant de jouissance et de douceur.

L'abbé Dupanloup pendant ce temps s'est placé dans un coin d'où il surveille, sans être aperçu, afin que toute l'attention soit concentrée sur l'orateur.

Un cantique, une exhortation à bien prier, à se mettre en la présence de Dieu, une courte prière, et c'est fini. Le catéchisme a duré environ deux heures. Mais à voir les enfants sortir en rangs, modestes, recueillis, accompagnés d'ailleurs jusque dans la rue par leurs catéchistes, ceux-ci s'entredisent qu'il y a quelque chose de changé en eux et que la bonne semence est déposée qui lèvera en son temps.

Alors l'abbé Dupanloup réunit ses collègues « en conseil, » il leur demande ce qu'ils pensent, ce qui a manqué dans son instruction, dans la surveillance, comment on pourrait s'y prendre pour faire mieux. Ils passent en revue les enfants, les notes et préparent déjà la séance du dimanche suivant.

— C'est bien agréable, dit l'abbé Pététot à un ami en sortant, on peut tout lui dire [1].

De fait, il sait assigner à chacun sa fonction bien déterminée et les intéresser au catéchisme, les mettre aussi en relief, ne prenant aucune décision, aucune mesure sans les consulter, et gardant avec tous des rapports de la plus aimable cordialité. Ensemble ils s'enquerront de l'état moral des enfants, de leur exactitude à se confesser souvent, ils leur distribueront des récompenses pour les encourager : bons points de sagesse, bons points de science, bonnes notes, gravures, et à la fin de l'année des prix et accessits d'*honneur*, de *sagesse*, d'*analyse*, de *science* et d'*évangile*, sans parler des *fêtes* de catéchisme, et des diverses *dignités* d'intendant, de sous-intendant, de secrétaire général, de sacristain, d'assistant et de chantre.

[1] *Entretiens sur la prédication populaire*, p. 406.

[1] *Mgr Dupanloup*, par Mgr Lagrange, t. I, p. 97.

III. — Mais le grand jour approche, où l'enfant accomplira cette action décisive qui marquera dans sa vie et qui décidera peut-être de son bonheur éternel; les catéchismes du dimanche ne suffisent plus, alors l'abbé Dupanloup inaugure son catéchisme de semaine. Le dimanche qui en précède l'ouverture, la liste des enfants admis est solennellement proclamée au grand catéchisme.

« Je n'ai jamais commencé un catéchisme de semaine, écrira-t-il, sans un bonheur profond et une émotion extraordinaire, sans me sentir prêtre et pasteur des âmes au plus haut degré. Les jours où se préparait le placement des enfants admis au catéchisme de semaine, mon âme était saisie tout entière avec une douceur et une peine inexprimables [1]. » C'est qu'en effet la grande œuvre commençait. Il s'agissait maintenant de les instruire à fond de toute leur religion, de les affermir dans la foi. « Mais c'est là surtout qu'il faut les former à la piété, leur apprendre à prier Dieu, à rentrer en eux-mêmes et à se recueillir : à examiner leur conscience, à confesser et à détester leurs péchés, à rompre avec leurs mauvaises habitudes, à contracter les habitudes contraires de la sagesse et de la vertu chrétienne. C'est là en un mot qu'il faut les convertir entièrement [2], » afin qu'ils soient bien préparés à faire une bonne et sainte première communion.

Cette préparation comprenait trois époques. La première « faisait sortir l'enfant de sa vie habituelle, légère et dissipée. » Il pensait à Dieu, le priait sincèrement, descendait en lui-même pour y voir ses défauts et s'en corriger par de louables efforts. La seconde le faisait entrer dans un esprit de pénitence, excitait en lui le vif désir de se purifier des fautes dont il sentait en quelque sorte la souillure et la laideur. Elle se terminait par une confession générale. La troisième envisageait de plus près le grand jour, c'était une période à la fois de joie et de crainte. Le tout durait environ trois mois.

Mais toutes les instructions convergeaient vers le but qu'on regardait toujours. D'abord les enfants comprennent la grandeur de l'action de la première communion, ils se recueillent, deviennent sérieux, sont *pris* par le prédicateur. Ensuite ils conçoivent une amère douleur de leurs fautes, à la suite des instructions sur le sacrement de pénitence, instructions graves, saisissantes, avec un peu de terreur et par dessus tout « la crainte de mal faire leur confession générale par défaut de sincérité et de repentir. » Au milieu de cette seconde période a lieu le premier examen. Enfin la confession générale bien faite, les enfants allégés de leurs fautes, joyeux d'être en grâce avec Dieu et de se sentir meilleurs, goûtent mieux les instructions sur la sainte Eucharistie. La parole du prédicateur se fait plus douce, plus confiante, afin de gagner les cœurs à Dieu; toutefois elle redevient solennelle, et attristée quand elle retrace le malheur d'une communion sacrilège.

C'est donc une stratégie savante qui par toutes sortes de mouvements directs et tournants doit nécessairement s'emparer de l'âme de l'enfant. Il est comme sans cesse circonvenu et assiégé par mille avis, reproches, encouragements; depuis sa confession générale, il assiste très souvent à la messe, il se confesse tous les huit jours, il est libre d'ailleurs de s'adresser à tel prêtre qu'il voudra. Comment ne se rendrait-il pas à tant d'instances, de doctrine, d'affection et de bons exemples? Car ses catéchistes prient eux-mêmes beaucoup pour lui, et leur extérieur pénétré, leurs procédés empreints de justice et de bonté sont une suave et continuelle prédication.

La troisième période écoulée, a lieu le second examen, l'examen définitif, et alors commence la retraite de trois jours. Le premier jour les impressionne par la pensée de la grande action, les saisit; le second les renverse par la méditation des grandes vérités; le troisième les relève par les joies du pardon; le grand jour les transfigure. Mais l'abbé Dupanloup ne les quitte pas, il reste auprès d'eux, multiplie les avis, ouvre les consciences, apporte tour à tour de la force, de l'onction, de la terreur, de la flamme, de la douceur dans ses discours, se fait entraînant, dominateur, attirant, caressant même; il s'entend si bien à parler aux enfants que personne ne lui résiste.

Son action, l'appareil extérieur, les pompes de l'église, l'allégresse de la paroisse, le respect dont on les entoure le jour de la première communion et le lendemain, tout cela les marque d'une empreinte indélébile. C'est ainsi que se créera « en eux la vie chrétienne, solide, durable, capable de persévérance. C'est ainsi qu'il sortira de là des chrétiens véritablement dignes de ce nom, formés pour le monde et les diverses conditions de la société humaine; formés chrétiennement à l'intérieur comme à l'extérieur, en sorte que les principes du christianisme auront été comme infiltrés dans toutes les puissances de leur âme et seront devenus le fond de leur âme et de leur vie même [1]. » On ne peut compter sur leur famille pour les élever, le catéchisme leur refait comme une autre famille.

Et cependant à ses yeux la première communion n'était pas le but, mais un moyen de persévérance. C'est pourquoi il s'applique à consolider l'œuvre de ses catéchismes. Il leur donne un éclat qui appelle bientôt la notoriété. La Révolution de 1830 passe sans les atteindre, puisque le premier dimanche de janvier 1831, le conseil de fabrique de la Madeleine constate leur état florissant et la piété qu'ils ont contribué à augmenter dans la paroisse. « Ce bien précieux, ajoute le secrétaire dans la délibération, est dû au zèle des ecclésiastiques chargés des catéchismes, et principalement

[1] *Journal intime*, p. 42.
[2] Règlement des catéchismes, *Prédication populaire*, p. 529.

[1] *Entretiens sur la prédication populaire*, p. 329.

de M. l'abbé Dupanloup qui s'y est dévoué entièrement. » Aussi désormais sera-t-il « attaché exclusivement » à cette œuvre, « avec le titre de directeur des catéchismes de la paroisse. »

A son arrivée à la Madeleine, il avait trouvé un catéchisme de persévérance composé de soixante à quatre-vingts jeunes filles qui persévéraient un ou deux ans seulement; en 1834, il comptera environ quatorze cents enfants. Son *Manuel du Catéchisme*, qu'il publie en 1831, aide beaucoup à populariser son œuvre dans la paroisse et dans tout Paris. Ce livre « excite un véritable enthousiasme, » écrit-il à l'abbé de Moligny, par ses instructions qui réveillent les souvenirs et par ses cantiques qui favorisent le chant de la foule. On vient de tout Paris à ses catéchismes; un jour, dans son auditoire il a compté trois reines; les plus grands noms de la noblesse sont couchés sur ses listes et surtout font partie de son Académie de Saint-Hyacinthe.

La Révolution de 1830 créa un grand courant religieux, réaction puissante contre l'esprit d'impiété qui abattait les croix. Les jeunes gens surtout s'enflammaient de généreuses indignations et se déclaraient prêts à défendre l'Eglise. Mais il leur manquait la science de la religion, et ils ne savaient pas répondre aux objections captieuses, habilement formulées et répandues. L'abbé Dupanloup songea à leur donner l'instruction religieuse, à leur fournir des armes apologétiques, et c'est pour cela qu'il éleva le niveau de son catéchisme de persévérance des garçons pour y puiser les éléments d'une petite académie qu'il nomma Académie de Saint-Hyacinthe, parce qu'il la plaça sous le haut patronage de l'archevêque de Paris. Il y avait les *auditeurs :* ceux qui n'avaient pas encore fait leur première communion. Ceux-ci devenaient ensuite *aspirants*. Parmi les aspirants les plus distingués se choisissaient les *candidats* que l'élection rendait enfin *académiciens titulaires*. Car il y avait aussi des *académiciens honoraires*, pris parmi les membres les plus honorés du clergé et parmi des laïques éminents. Au jour de sa réception, chaque nouvel académicien prononçait un discours auquel répondait le directeur de l'Académie, — comme à l'Académie française.

On y faisait des conférences, on y lisait des travaux historiques et philosophiques. La plupart du temps c'était l'abbé Dupanloup qui donnait la conférence sur un sujet élevé, sur les objections courantes. « Chaque dimanche il en dictait un certain nombre, et pendant la semaine on lui adressait les réponses écrites [1]. » Ces jeunes gens y pensaient, travaillaient, cherchaient, « prenaient feu contre l'impiété, » et plusieurs, comme le comte de Falloux, Henry et Charles de Riancey, Adolphe Baudon, Charles Place, sont devenus de vaillants défenseurs de l'Eglise. C'est là qu'ils avaient trouvé leur voie.

[1] Mgr Lagrange, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. I, p. 121.

Mais pour diriger l'Académie, il ne veut que « des hommes de première force, » autrement « elle tombe. »

« Je ne crains rien d'outre-Seine humainement parlant [1], écrit-il à l'abbé Pététot; mais je vous avoue que je ne me sens fort que quand je m'arrête sur notre première base et premier plan qui est *la persévérance* de mes enfants de la première communion. Voilà le but de l'Académie, voilà qui est dans l'ordre; voilà qui est pour nous selon Dieu; voilà ce qui n'est pas entreprendre selon ses idées, au delà de la Providence; voilà ce qui est le devoir. Nous devons grandir par les pieds, et par tout le corps ensuite, et non par la tête d'abord. Que M. Ollivier, que M. Ch. de Montalembert, que ceux-ci, que ceux-là, fassent des œuvres de jeunes gens, d'hommes, et des conférences, je souhaite que Dieu les bénisse; mais moi je veux faire persévérer mes enfants de la première communion. »

C'était toujours le grand but, et l'Académie elle-même n'était qu'un nouvel et brillant moyen.

IV. — Ses catéchismes sont toute sa vie. Aussi a-t-il refusé de suivre, en 1829, Mgr de Rohan à Auch, et l'année suivante à Besançon. Un jour, on veut le nommer secrétaire général du ministère des affaires ecclésiastiques, et il a toutes les peines du monde à y échapper. « Je me fâche, mande-t-il plaisamment à l'abbé de Borie, et mercredi prochain je suis irrévocablement résolu à quitter Paris; car si j'y restais, je deviendrais avant quinze jours un ministre ou un garçon de bureau. J'aime mieux être vicaire de Courcelles... [2] ». Cependant il a été choisi comme second aumônier de la dauphine, fille de Louis XVI, ce qui lui ouvre les portes de la cour. La duchesse de Berry lui demande ensuite d'être le catéchiste et le confesseur de son fils, le futur comte de Chambord, et Mgr Borderies l'engage à accepter.

La duchesse d'Orléans, — qui deviendra bientôt la reine Marie-Amélie, — sur l'avis de M. Gallard, le prie de préparer le duc de Nemours à la confirmation et la princesse Clémentine à sa première communion. Ces occupations multiples l'absorbent, et il se reproche avec son exagération ordinaire de les mal remplir : « J'ai indignement négligé mes jeunes princes, écrit-il dans son *Journal intime*. Il y a là un grand engagement de la Providence auquel il faut que je ne manque plus. Je m'occupe trop du matériel [3]. »

A peine a-t-il présidé, le 30 juin 1830, à la première communion de la princesse Clémentine, qu'éclate la Révolution de Juillet. « Que n'étais-je

[1] *Lettres choisies de Mgr Dupanloup*, t. I, p. 80, septembre 1832. — Cette date est certainement inexacte, car ce mot d' « outre-Seine » vise les conférences de l'abbé Lacordaire au collège Stanislas. Or la première eut lieu le 19 janvier 1834. Il est vrai qu'il avait déjà prêché dans cet établissement au commencement de mai 1833, mais pas auparavant. — L'abbé Ollivier était curé de Saint-Roch, il devint évêque d'Evreux.

[2] Septembre 1829.

[3] *Journal intime*, Retraite de Noël 1829, p. 46.

auprès du roi ! » s'écrie-t-il à cette nouvelle, et il songe à tout quitter pour le suivre. Le cardinal de Rohan s'était exilé en Suisse, il s'en va le consulter et passe dans la Savoie, à Saint-Félix, dans son église natale qu'il n'a pas revue depuis vingt ans. Il rencontre le cardinal et Mgr Frayssinous qui lui conseillent d'attendre. Sa seule chance et son intime désir, c'était de devenir le précepteur du jeune comte de Chambord dont il était le catéchiste ; mais entre temps son ami l'abbé de Moligny est promu à ce poste. Il envie sa situation, car, lui écrit-il, « j'estime heureuse au moins, et, quoique le cœur un peu triste, j'appelle volontiers bonheur la fidélité agréée et le dévouement possible à ce qui seul sur la terre représente en ce moment la vérité, la religion et la justice [1]. » A tout hasard cependant il adresse au gouverneur du royal enfant une requête qui n'aboutit point.

Sa position devenait fausse à l'endroit du nouveau gouvernement. La reine Marie-Amélie apprenant son retour à Paris le fait prier de continuer ses leçons aux jeunes princes. Mgr Borderies consulté par lui à ce propos se contente de lui répondre : « Faites comme vous feriez pour une bonne chrétienne quelconque qui réclamerait vos services. » Et il accepte. Les royaux exilés « ne l'en blâment point, » lui mande l'abbé de Moligny, mais il marche sur des charbons ardents. Louis-Philippe n'ayant pas encore quitté le Palais-Royal, c'est là qu'il fait le catéchisme aux jeunes princes, surtout au prince de Joinville qui fera sa première communion au printemps prochain. On l'introduit par un escalier dérobé, et il donne ses leçons au milieu du bruit des émeutes. Joinville, destiné à la marine, quittera aussitôt Paris, et ils ne se reverront qu'en 1870. — Le prince vêtu d'une blouse l'aborda en lui disant : « Monseigneur, me reconnaissez-vous ? » Mgr Dupanloup le regarda fixement : « Vous m'avez fait faire ma première communion ! » — « Oui, Monseigneur, » s'écria l'évêque [2].

Mais les émeutes ont persisté. Saint-Germain l'Auxerrois a été pillé, l'archevêché saccagé pour la seconde fois ; partout le sang, les ruines, la suspicion. « Oh ! que de tristes choses ! mande-t-il à l'abbé de Moligny. Hier encore à la Solitude (à Issy), nous avons vu les croix de Lorette et de toutes les chapelles renversées : cela fendait le cœur. Tu as tout su par les journaux sans doute ; mais ce que tu n'as pas su, parce qu'il n'y a pas eu une voix assez courageuse pour le dire très haut, c'est l'infâmie des plus lâches mensonges, c'est l'absurde crédulité de ce peuple, c'est l'impiété de tous : j'ai été malade d'indignation [3]. » La chapelle Saint-Hyacinthe a failli être pillée et abattue parce qu'elle portait sur son frontispice : *Sancto Hyacintho*. « Une femme du peuple s'est écriée que cela voulait dire : *consacrée à ce coquin d'archevêque*. » On s'est hâté de faire disparaître « ces factieuses paroles. » Quant à lui, il a été dénoncé à la reine Marie-Amélie « comme centre de conspiration. » Bientôt ces dénonciations prendront consistance, car au commencement de juin 1831, il part avec le jeune abbé Emmanuel de Borie, récemment ordonné prêtre, pour la Suisse et pour Rome. En chemin il envoie de Venise une superbe lettre destinée à être lue à ses enfants du catéchisme, où il décrit les splendeurs d'Einsiedeln [1]. Mais son objectif est la Ville Eternelle et dans la Ville Eternelle le cardinal de Rohan qui y réside, loin de son diocèse de Besançon, ne se résignant point à se rallier à la nouvelle monarchie. Il y arrive le 14 août. Le pape Grégoire XVI, prévenu en sa faveur par le cardinal, lui accorde une audience où il le salue de ce titre gracieux : *Tu es Apostolus Juventutis*. Ces seules paroles le consoleront de sa disgrâce, car lorsqu'il apprendra qu'il est allé rendre visite au cardinal réfractaire, le ministère exigera que la reine cesse de lui confier ses enfants. Les raisons politiques imposent de ces sacrifices, la reine cèdera, mais lui continuera sa profonde estime.

Les doctrines de l'*Avenir* passionnaient, divisaient l'Eglise de France, et l'abbé Dupanloup avait perçu à Rome les échos de ces luttes. On sait qu'il n'était point favorable à l'école mennaisienne. « Les trois pèlerins de Dieu et de la liberté » trouvant que le Pape ne se prononçait pas assez vite, partent pour Rome afin de provoquer une décision que le Vatican s'obstinait à ajourner. Ils y arrivent le 30 décembre 1831, y composent leur Mémoire, et reçus par le Pape le 3 mars seulement, s'en retournent lentement vers la France, à petites journées. Lacordaire toutefois les a devancés, car il a compris, lui, le silence du Souverain Pontife et dès lors il s'est séparé de ses compagnons. L'encyclique *Mirari vos* du 15 août 1832 condamne les erreurs et dissipe les doutes. L'abbé Dupanloup la déclare admirable : « Vive Rome et tout ce qu'elle envoie ! Voilà la vérité ! Personne n'ose plus la dire. Il est convenable que le Père universel de l'Eglise se fasse entendre avec cette force ; cela donne du cœur aux petites bonnes gens comme moi et me fait parler haut ; tous les gens de bien en sont ici dans l'admiration. Vous avez vu la rétractation des Ménèsiens : c'est bon et heureux. On rit bien un peu tout bas de cet *Avenir* déclaré *mort* huit mois après son enterrement ; ils ont loyalement combattu aussi, je le veux bien ; mais dans tout cela l'humilité n'est pas ce qu'il y a de plus fort [2]. » Il s'applaudit de ce que « grâce à l'Eglise romaine, le scandale a disparu. » L'acte de soumission de Lamennais était du 10 septembre, on ne prévoyait pas qu'il reviendrait sur « son beau mouvement de Munich, » sur sa rétractation, et qu'il avait

[1] Lettre du 28 octobre 1830 à l'abbé de Moligny.
[2] *Un marin*, par le baron de Platel (IGNOTUS).
[3] Lettre du 1er mai 1831, à l'abbé de Moligny.

[1] 25 juillet 1831.
[2] Château de Courcelles, 14 septembre 1832. Lettre à son ami Mgr Lacroix, qui lui avait fait visiter Rome.

gardé au cœur contre Rome un ressentiment tel que désormais il n'en parlera jamais sans être hanté de l'esprit de Saül, esprit de révolte ouverte ou plutôt de folie. « Mais nul de nous, écrira Lacordaire, n'avait la harpe de David pour enlever ces soudaines irruptions de l'esprit mauvais, et la terreur des plus sinistres prévisions s'accroît de jour en jour dans mon esprit abattu. »

V. — Jusqu'ici l'abbé Dupanloup n'a connu que les allégresses et les succès, tout lui a réussi, il a été partout admiré. Voici les années douloureuses qui commencent. Son protecteur et ami, Mgr Borderies, évêque de Versailles, meurt le 4 avril 1832 : « Aimons Dieu, lui avait dit le mourant, attachons-nous à lui, il n'y a que lui qui reste. » M. Mollevant qui l'assista à sa dernière heure s'écriait : « C'est le plus saint évêque de l'Eglise de France ! » Pendant ce temps le choléra faisait à Paris 50,000 victimes. L'année suivante, le 3 février, c'est le cardinal de Rohan que Dieu rappelle à lui, à l'âge de quarante-quatre ans, après une vie courte mais bien remplie, consumée par l'ardeur du travail. Le catéchiste de la Madeleine demeure accablé par ces coups terribles : « Je ne puis, écrit-il à Mme de Moligny, m'empêcher de voir que je reste bien jeune et bien seul sur la terre, sans secours et sans guide : des deux saints évêques que Dieu avait donnés pour instituteurs à ma jeunesse, la mort ne m'en a pas laissé, et de ceux qui furent mes meilleurs amis l'orage a dispersé la plupart [1]. »

Mgr de Quélen veut ensuite le lancer dans une voie qui n'est pas la sienne. Le philosophe Jouffroy dans sa chaire de Sorbonne exposait « comment les dogmes finissent. » Ozanam, le chef reconnu de la jeunesse catholique, vint avec deux amis trouver en juin 1833 l'archevêque de Paris, lui demandant d'opposer des conférences catholiques aux leçons rationalistes. Mgr de Quélen s'en tira par des promesses. Le 13 janvier suivant, nouvelle visite d'Ozanam et de M. Lallier qui cette fois s'enhardissent jusqu'à désigner leurs conférenciers préférés, Lacordaire et Bautain. Ils sont porteurs d'une pétition revêtue de deux cents signatures. Deux jours après ils insistent encore. — J'ai ce qui vous convient, leur dit l'archevêque. Vous trouverez ici les prédicateurs auxquels j'ai confié l'enseignement que vous demandez. — Et il les pousse dans un salon où discutaient les sept prédicateurs [2] qu'il avait choisis, parmi lesquels l'abbé Dupanloup. Mais ils ne s'entendent pas. Les jeunes gens voulaient une apologétique nouvelle, une science, un langage, une forme qui répondissent aux idées du temps ; on leur offrait le genre Massillon, et la méthode Frayssinous. L'archevêque s'entêta dans son mandement de carême à recommander son idée et ses sept prédicateurs. Lui-même inaugura la station quadragésimale le 16 février 1834, et ses orateurs continuèrent, exposant « les vérités fondamentales de la religion. » Pendant ce temps Lacordaire parlait au collège Stanislas [1], il y faisait ces merveilleuses conférences très jeunes, très neuves, toujours improvisées dans une langue originale et savoureuse qui attiraient tout Paris. Ozanam et toute la jeunesse délaissèrent Notre-Dame pour la chapelle du collège Stanislas.

L'abbé Dupanloup prêcha avec son talent habituel, mais il manquait du souffle moderne, exigé par cette époque ardente qui cherchait avec passion la vérité en suivant des chemins nouveaux.

Pour être brillante, cette parole n'en apparut pas moins vieillie. Du moins il s'entremit pour que la disgrâce de Lacordaire ne fût point définitive et il contribua à relever le caractère du jeune orateur qu'on s'obstinait à écarter pour sa manière originale, parfois paradoxale, et qui disait en toute naïveté et en toute vérité : « Je suis un homme spécial, je n'ai qu'un seul don, et si je ne m'en sers pas, je suis réduit au néant comme prêtre [2]. »

On sait que l'archevêque de Paris, par un brusque changement de front, offrit en janvier 1835 à l'abbé Lacordaire les conférences de Notre-Dame. L'abbé Dupanloup fut des premiers à s'en réjouir.

Pour lui, il avait continué d'abord avec bonheur son œuvre des catéchismes à la Madeleine. Tout à coup un orage éclata d'une violence inouïe qui les fit sombrer.

L'abbé Matthieu, curé de la Madeleine, — le successeur de M. Gallard, — fut nommé en 1833 évêque de Langres. Mgr de Quélen désigna pour le remplacer l'abbé Dupanloup, que le gouvernement refusa. Les rancunes persistaient. Alors le choix archiépiscopal tomba sur l'abbé Beuzelin, curé de Saint-Eustache. L'abbé Dupanloup fut promu au poste de premier vicaire.

Le nouveau curé était un homme à système, très jaloux de son autorité et très étroit. Il lui parut que le directeur des catéchismes jouissait d'une grande et dangereuse influence, que cette œuvre était envahissante et coûteuse, qu'elle constituait un Etat dans l'Etat, une paroisse dans la paroisse. Dès le 9 décembre 1833, il apposait une simple affiche qui portait à la connaissance de l'abbé Dupanloup et du public, que le premier vicaire cessait d'être directeur des catéchismes, ainsi que de la Persévérance et de l'Académie. Il ne conservait que le catéchisme de première communion.

Vainement l'archevêque intervient, le curé de la Madeleine s'obstine, et pendant dix mois ce ne sont que persécutions sur vexations. Un des vicaires se présente un jour pour dire la messe : on lui refuse les ornements par ordre de M. Beuzelin. Les curés de Paris tiennent pour leur collègue, les

[1] A Mme de Moligny, *Lettres choisies*, t. I, p. 92, sans date.

[2] C'étaient MM. Dupanloup, Pététot, Fraysse, de la Madeleine; et MM. Dassance, James, Annat, Thibault, mort évêque de Montpellier.

[1] Ces conférences durèrent du 19 janvier au 13 avril et cessèrent sur l'avis de l'archevêque.

[2] A Mgr de Quélen, 31 octobre 1834.

laïcs et l'archevêché pour l'abbé Dupanloup. C'est un scandale énorme. Sans doute, Mgr de Quélen pouvait frapper, mais il se contentait de prendre parti. Cependant la situation devenait intolérable ; il écrivit le 25 juillet 1834 à l'abbé Dupanloup :

« Mon cher ami, je vous ai donné une destination qui, je l'espère, remplira vos vues et les miennes, et qui sera une preuve du tendre attachement que je vous porte. Au reçu de la présente lettre, vous aurez à cesser toute fonction à l'église de la Madeleine. J'en donne avis à M. le Curé. Vous viendrez me voir et nous causerons ensemble du nouveau ministère que je vous destine. »

Quelques jours après, il l'appelait au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet : « Le berceau de votre cléricature, que vous avez embelli par vos brillantes études et surtout par votre tendre piété, a besoin actuellement d'une nouvelle organisation... J'ai jeté les yeux sur M. l'abbé James en qualité de supérieur ; sur vous en qualité de directeur-préfet des études ; sur M. Pététot en qualité de directeur-préfet de religion et préfet de discipline. Je vous confie les plus chères espérances du diocèse. Je vous ai de plus nommé, ainsi que M. Pététot, chanoine honoraire de mon église métropolitaine. »

Il s'en alla, le cœur broyé, vers cet avenir nouveau qui n'était pas encore le sien, et portant extérieurement le poids d'une disgrâce. « Les enfants lui plaisent, écrit-il à l'archevêque, leur piété le repose, leurs travaux l'intéressent » ; mais il n'oublie pas ses chers catéchismes, auxquels, comme M. Borderies, il doit tout. Sa carrière, il la considère comme brisée, mais il refuse de sanctionner sa disgrâce par une démission volontaire qu'on sollicite de lui durant la retraite ecclésiastique. Les récompenses qu'on lui promet l'indisposent surtout, ainsi que ses collègues unis dans le même malheur et la même décision, et il écrit à Mgr de Quélen pour se plaindre qu'on les ait crus accessibles à de telles propositions et qu'on leur demande de renoncer d'eux-mêmes à cette œuvre si prospère et si féconde : « Nous serions de mauvais prêtres, si nous ne pleurions pas toute notre vie avec une douleur inconsolable sur la ruine de cette admirable paroisse, sur toute cette jeunesse repoussée loin du sanctuaire qui lui servait d'asile et dispersée sans retour... » Car ces œuvres ne sauraient se transplanter ailleurs : « On peut en fonder d'autres d'une autre nature, et nous en bénirons Dieu si l'on réussit, mais celles-ci périssent nécessairement, en sortant de la Madeleine. »

Cependant que faire ? Car l'abbé Beuzelin demeure inflexible, et plutôt que de plier, il se résigne à faire lui-même la besogne de vicaire. L'archevêque n'est pas homme à le frapper. Force donc est de se résigner ; mais les lignes suivantes accusent que leur résignation n'ira pas sans amertume : « Il manque encore un poids, pour rendre ma croix plus pesante. Ce poids ne fut pas épargné à celui qui le premier a porté la croix et apprit à ses disciples à la porter après lui. » Le trait est dur, il ne l'atténuera pas :

« Nous ne vous accusons pas, Monseigneur ; Dieu a ses desseins. Notre-Seigneur fera, je l'espère, que nous ne manquions pas à son exemple ; et si nous devons l'imiter jusque-là, comme lui nous n'aurons qu'un soupir pour nous plaindre avec étonnement, mais sans amertume : *Dereliquisti nos !* »

C'est en vain qu'il s'en défend, l'amertume existe, et pour le condamner il faudrait n'avoir jamais éprouvé dans sa jeunesse, en pleine foi, en pleine verdure, de ces épreuves qui vous renversent et vous font croire que tout est perdu à jamais. L'âge, le tempérament, l'inexpérience vous grossissent les choses et vous empêchent d'en avoir une vue claire, exacte, parfaitement juste. Alors vous écrivez de ces lettres de plaintes qui heureusement ne sont point irréparables. Un jour vous repassez dans votre âme ces jours désespérés, et vous comprenez enfin qu'ils vous ont été souverainement utiles, nécessaires même, et qu'ils ont merveilleusement servi la marche et les desseins de la Providence.

L'abbé Dupanloup ne le comprit pas tout de suite, mais ses notes intimes ne porteront aucune trace d'aigreur. Dans une petite récollection à Issy, le 27 avril 1835, nous relevons ces lignes sobres, mais, par les événements que nous venons de raconter, comme revêtues de lumière :

« Me séparer du monde pieux. Tous ces liens ont été rompus par la Providence. C'est une perte de temps et un ennui.

« Me borner à Saint-Roch à mon devoir. Ne point mécontenter en faisant trop ou trop peu. Ayant l'air et le fond *bonæ voluntatis*. »

Et les 27 et 28 octobre suivants, toujours à Issy, ces autres résolutions qui nous apparaissent reposées, calmes, et enfin résignées :

« 1° *Age quod agis*, sans rien changer, ajouter, ni retrancher à tout ce que je fais, le *bien faire*...

« 2° Pour *bien faire*, amortir mon activité, mon impétuosité, ma précipitation naturelle. Faire *doucement, lentement, paisiblement.*

« 3° Pour cela, ne pas *trop* faire : mais ne faire que ce qui est réglé ; ne me livrer au public qu'aux moments convenus ; être inflexible pour le reste du temps, et vivre pour moi.

« 4° Je prends spécialement la résolution de profiter de tout ce que je fais, lis ou étudie...

« 5° Ainsi lire, prier, converser, marcher, manger doucement. Oh ! quelle mortification ! Mais aussi quels biens ! [1]... »

On ne l'accusera ni de se flatter, ni de ne se point connaître, lui qui écrivait dès 1829 à sa retraite de Noël : « J'ai une activité terrible qui ruine ma santé, trouble ma piété et ne sert point à ma science. Ceci est à régler [2]... Par là, je ne jouis de rien, ni de mon catéchisme, je le fais trop avec

[1] *Journal intime*, p. 66 et 67.
[2] *Ibid.*, p. 43.

trouble, préoccupation, inquiétude, *nec mei compos :* ni de mes exercices de piété [1]. »

Il était donc maintenant à Saint-Roch. Mgr de Quélen, pour dénouer enfin la situation, y avait transféré les sept catéchistes de la Madeleine, et envoyé à la Madeleine sept vicaires de Saint-Roch. L'abbé Dupanloup était nommé premier vicaire.

Longtemps encore il restera accablé : « En réalité, je suis vaincu, humilié. Et *causa victa vilescit.* Faire entier le sacrifice... Et n'ayant plus à faire le bien qui se dérobe, faisons celui qui est devant nous.

« En somme, cette année a été bonne pour mon âme. Elle l'a brisée : le brisement de l'âme est bon. C'est la croix ; la croix est féconde.

« En somme, c'est la meilleure de mes années : celle où j'ai été le plus fidèle à mes exercices de piété ; où Dieu m'a donné de plus grandes lumières, et de grandes grâces *per crucem ;* où bon gré mal gré j'ai pratiqué quelques vertus, où j'ai le plus prié. »

Son cœur cesse d'être ulcéré, ses résolutions sont très fermes : « Je suis prêtre ; c'est d'une vie sacerdotale que je dois vivre. » Et il règle ses exercices de piété. Il règle aussi son travail :

« Il est absurde de toujours donner sans jamais se remplir. Donc, avec la piété, l'étude. L'Ecriture sainte ; l'Histoire ecclésiastique ; les Vies des saints, des Pères ; leurs plus beaux ouvrages ; les grandes hérésies qui sont au fond l'histoire du dogme ; les Ordres religieux.

« Voilà les sources de ma prédication : car elle va devenir une grande affaire [2]. »

M. le curé de Saint-Roch le fait prêcher en effet le mardi et le jeudi pendant le Carême de 1836, et tous les dimanches ainsi que tous les mercredis pendant le Carême de 1837. La reine Marie-Amélie, perdue dans la foule, vient souvent l'entendre, et il commence à retenir son auditoire. Sa méthode est celle de Fénelon, il médite et prie longuement, puis s'abandonne à l'improvisation. Dans son discours il y a moins d'art, mais plus de chaleur, partant plus d'éloquence. En lui, on pressent déjà le grand prédicateur. Comme il aime beaucoup les âmes, les âmes viennent à lui. Jusque-là, il était absorbé par ses catéchismes ; plus libre aujourd'hui, il s'adonne au ministère de la paroisse, il confesse beaucoup, des gens du peuple comme des gens du monde, et dès lors il exerce sur tous cette séduction qui attire, et cette éloquence du cœur, de la piété, de la foi, qui remue et convertit. Il a raconté lui-même quelques traits qui révèlent sa puissance d'évocation et les succès de sa manière. Un jour il est appelé au chevet d'un vieillard qui a fait toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire. « Je l'ai entendu hier, dit le vieux soldat ; il m'a plu, il fera mon affaire. » L'abbé accourt, et se trouve en face d'une ignorance absolue de la religion. Après un regard jeté vers le ciel, il lui récite les invocations de l'*Ave Maria*, du *Pater :* « Oh ! dit soudain le mourant, je me souviens de cela... Quand j'étais enfant, ma mère m'apprenait quelque chose comme cela !... » Et tout lui revient avec le souvenir de sa mère. « Et voilà que de lui-même il se met à en retrouver une à une toutes les paroles, je les vis sortir de son âme comme si tout cela y eût été enfoui et reparaissait tout à coup à la lumière... Et arrivé à ces mots : « Pardonnez-nous nos offenses » : « C'est surtout cela dont je me souviens, disait-il ; c'est ce qui m'a rappelé tout le reste ; ma mère me faisait dire cela quand j'avais commis quelque faute... » Et il acheva ainsi toute la prière... Il communia dans les sentiments de la piété la plus vive : tout lui avait été révélé par ces deux prières, je n'avais plus rien à lui apprendre... »

Préoccupé d'éclairer les esprits portés alors à la rêverie et à la religiosité, il extrait des ouvrages de Fénelon les plus belles pages de philosophie et de théologie qu'il publie avec ce titre : *Le Christianisme présenté aux hommes du monde.* Dans l'Introduction, il écrivait cette critique de l'enseignement religieux d'alors :

« Les siècles chercheurs de vérité ne sont pas féconds en maîtres sûrs... Les conditions de l'enseignement sont d'ailleurs si faciles à remplir : quelque chose de nouveau ou qui soit assez ancien pour être gothique ; quelque chose de hardi, de curieux ou de flatteur pour les passions du moment ; ou bien enfin quelques *idées religieuses*, comme on dit aujourd'hui, avec une teinte de poésie et de romantisme : en voilà plus qu'il n'en faut pour obtenir un succès déplorable... »

Montalembert se crut visé, mais Lacordaire se montra piqué et se plaignit à l'auteur de le voir toujours « sur le qui vive et le soupçon » à son endroit. L'abbé Dupanloup n'avait point oublié l'*Avenir*, et peut-être existait-il entre eux quelque ressentiment secret comme il arrive à des rivaux d'hier, mais le nuage fut bientôt dissipé : « Nous avons été divisés d'opinion, écrit-il au célèbre conférencier, de cœur jamais. » L'apparition de *Sainte Elisabeth de Hongrie* lui fit comprendre aussi qu'il est un *gothique* admirablement pieux, chrétien, et de nature à ressusciter dans les âmes la belle foi des aïeux.

Cependant les œuvres nombreuses où il répand son activité ne parviennent point à effacer sa tristesse : il garde la nostalgie de ses catéchismes, et de plus il éprouve la nécessité d'un travail personnel pour sa mission à venir. C'est pourquoi il sollicite une simple aumônerie à la Visitation, dont la chapelle l'avait accueilli à sa sortie de la Madeleine. Mgr de Quélen n'accepte point cette idée « étrange » : « Attendons l'un et l'autre, lui mande-t-il pour l'aider à patienter, et observons les voies de la Providence [1]. »

Ces « voies » se déclarèrent l'année suivante. Le supérieur de Saint-Nicolas, M. Didon, dut se reti-

[1] *Ibid.*, p. 44-45.
[2] Mgr Lagrange, t. I, chap. x.

[1] Lettre du 26 mars 1836.

rer à cause de sa faible santé, alors l'archevêque annonça à M. Ollivier, curé de Saint-Roch, qu'il lui retirait l'abbé Pététot et l'abbé Dupanloup, pour nommer l'un curé de Saint-Louis d'Antin et l'autre supérieur du petit séminaire : « Je suis assuré, écrivait-il, que, malgré le chagrin de les perdre, vous partagerez le bonheur que j'éprouve de pouvoir, en distinguant leur mérite, les placer dans des postes encore plus honorables pour eux et plus utiles pour le diocèse [1]. »

Après le catéchiste, voici l'éducateur.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Depuis la loi de 1901 contre les congrégations religieuses, le nombre des missionnaires apostoliques a considérablement augmenté en France. Bon nombre d'anciens religieux, dominicains, eudistes, voire capucins, sécularisés et munis du diplôme de missionnaire apostolique, montent en chaire affublés d'un costume plus ou moins éclatant en couleur : mozette, rochet, croix pectorale suspendue à un ruban en sautoir.

L'*Ami* voudrait-il nous dire si ce costume est licite, et, si le titre de missionnaire apostolique donne droit à un costume, pourrait-il préciser en quoi il consiste ?

R. — En 1893, p. 187, nous avons donné une décision du Saint-Siège à ce sujet. Comme elle est assez courte et que beaucoup de nos abonnés ne la connaissent pas, nous allons la reproduire avec quelques commentaires empruntés à la *Nouvelle Revue théologique*.

Très Saint Père,

Plusieurs prêtres du diocèse de Valence ont obtenu de la S. Congrégation de la Propagande le titre de Missionnaire apostolique *ad honorem*. Ils portent, à cause de ce titre, dans les cérémonies religieuses et surtout quand ils prêchent, un *rochet*, une *mosette* et un large *ruban rouge*, auquel est suspendu un *crucifix*.

L'évêque de Valence, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, demande si les Missionnaires apostoliques ont le droit de porter ces insignes ; et, en cas de réponse négative, si l'évêque peut tolérer cet usage.

Valence, le 4 août 1891.

Le Secrétaire de la S. C. du Cérémonial a répondu : « *Negative et amplius.* »

Le mot *et amplius* indique que la solution est très claire et que l'on est très fermement décidé à la maintenir.

Le titre de Missionnaire apostolique, dit la *Nouvelle Revue théologique*, est très recherché ; ce n'est pas qu'il confère de grands pouvoirs, et, n'était ce costume, dont la licéité est si nettement niée par le décret ci-dessus, on se demande quels peuvent bien être les motifs qui lui donnent tant de prix aux yeux de bien des prêtres.

Il s'obtient très facilement : une supplique dans laquelle le prêtre expose que ce titre et les faveurs qu'il confère contribueront puissamment au bien, et l'approbation de l'Ordinaire au bas de la supplique suffisent.

Le titre est accordé *ad beneplacitum, sub dependentia et directione Ordinariorum* ; c'est de l'Ordinaire que le missionnaire reçoit ses pouvoirs, et il reste sous la dépendance de l'Ordinaire quant au choix du temps et du lieu où il exercera son ministère.

Il reçoit seulement, avec son titre, la faveur de l'autel privilégié personnel trois fois la semaine ; le pouvoir, renouvelable tous les cinq ans, de bénir et d'indulgencier les croix, médailles et chapelets et d'appliquer à ces derniers les indulgences de sainte Brigitte ; et enfin la faculté de donner la bénédiction avec indulgence plénière à l'article de la mort en suivant la formule de Benoît XIV.

Quant au costume indiqué plus haut dans la supplique de Mgr l'évêque de Valence, c'est celui que les Missionnaires apostoliques se sont adjugés eux-mêmes ; mais il n'a jamais été, que nous sachions du moins, l'objet d'une concession du Saint-Siège. Encore faut-il dire qu'il n'est pas le même partout. En France, il est généralement tel que le décrit Mgr l'évêque de Valence ; mais en Italie l'empiétement n'est pas aussi marqué, et l'on y voit des Missionnaires apostoliques qui se contentent du camail noir et du crucifix avec ruban rouge sur le surplis ou la cotta [1].

La citation est un peu longue ; mais il est des vérités qui entrent difficilement et qui ont besoin d'être appuyées par des témoignages divers.

Q. — Alphonse a tué Barthélemy, et Charles est condamné comme étant le meurtrier.

Alphonse va à confesse à un prêtre, qui l'oblige à aller se livrer à la justice. Peut-il ce faire et refuser à Alphonse l'absolution si celui-ci ne veut pas empêcher un innocent d'être pendu ?

Quid de circumstantiis, id est, si Charles est inutile à sa famille, à la société, et si Alphonse est nécessaire à une famille nombreuse dont la mère serait malade, par exemple ?

R. — Le confesseur d'Alphonse nous semble beaucoup trop exigeant, et par là-même dépasser ses droits. Examinons la chose au triple point de vue de la justice, de la charité et de l'honneur.

1° Au point de vue de la *justice*, en supposant qu'Alphonse n'a point accusé Charles, ni cherché à faire retomber sur lui sa propre culpabilité, il ne peut pas être tenu en justice de se livrer lui-même pour le sauver. Pour être tenu en justice de réparer un dommage quelconque, il faut en avoir été la cause *efficace formellement injuste* et *théologiquement coupable*, ainsi que l'enseignent tous les théologiens et que l'*Ami* l'a déjà plusieurs fois dit, expliqué et prouvé. Or, à l'égard de Charles, Alphonse n'a été ni cause efficace, ni cause formellement injuste de sa condamnation.

a) D'abord il n'en a point été cause efficace. On appelle cause efficace celle qui de sa nature tend et est ordonnée à produire l'effet incriminé. Or de sa nature le meurtre de Barthélemy ne tendait aucunement à faire condamner comme cou-

[1] Lettre du 29 septembre 1837.

[1] *Nouvelle Revue théol.*, 1893, p. 132.

pable Charles qui en était absolument innocent, et il n'avait point été ordonné ou dirigé pour produire cet effet déplorable. Charles n'a été que cause occasionnelle, et encore il ne pouvait prévoir, — du moins nous le supposons, — que Charles serait condamné comme meurtrier.

b) Ensuite Alphonse n'a commis aucune injustice à l'égard de Charles, qui ne pouvait avoir aucun droit sur la vie de Barthélemy, que nous supposons un étranger pour lui. Sans doute Alphonse a été injuste, mais pas envers Charles.

Donc, *en justice* rigoureuse, un confesseur ne peut lui refuser l'absolution, s'il ne veut pas aller s'accuser et se livrer lui-même.

2° Au point de vue de la *charité*, tout homme est tenu, autant que faire se peut, de subvenir à son prochain, quand il est dans une grave nécessité, à plus forte raison quand il est dans une extrême nécessité, comme l'est Charles ; et ici, bien plus que tout autre Alphonse y est tenu. Les autres sont certainement excusés parce qu'ils doivent raisonnablement croire Charles coupable ; alors pour eux l'extrême necessité où est Charles disparaît devant la justice qui doit avoir son cours qu'aucun particulier ne doit enrayer. Il n'en est pas de même d'Alphonse qui sait bien, lui, que Charles est innocent, et qu'il est lui-même la cause occasionnelle de sa mort. C'est pourquoi il est tenu en conscience de chercher des moyens sérieux de le sauver.

Mais s'il n'en trouve point d'autres que celui de se dénoncer et de se livrer lui-même, il n'y est plus obligé, parce que *caritas non obligat cum tanto incommodo.*

3° Enfin au point de vue de l'*honneur* on pourrait soutenir qu'il y va de l'honneur d'un homme qui a commis un crime de ne pas en laisser un autre porter la punition, mais qu'il doit plutôt, s'il ne peut autrement empêcher ce châtiment immérité, se dénoncer lui-même ; du moins beaucoup pensent comme cela. S'il ne le fait pas, il portera toute sa vie au fond de son cœur comme un double remords : celui d'avoir commis un crime, et celui d'avoir laissé punir un autre à sa place. Cependant on ne peut pas dire que ce point d'honneur oblige sous peine de péché mortel.

De plus, si on suppose, comme le dit l'énoncé du cas, que Charles est inutile à sa famille et à la société, et qu'Alphonse laisserait par sa mort sa nombreuse famille dans le plus grand besoin et la plus extrême misère, l'honneur demanderait-il encore qu'il allât se dénoncer lui-même et se livrer ainsi à une mort certaine ? Nous n'oserions pas le prétendre.

Q. — En réponse à une question sur le décolletage, l'*Ami* (1902, p. 1126) dit : « Comment voulez-vous qu'un confesseur se montre là-dessus d'une sévérité que la théologie morale ne peut justifier ? » Et plus bas : « Sans condamner cette pratique, en principe général, nous souhaitons sa disparition. »

Or Clément Marc (n° 516), s'en référant à saint Liguori, paraît plus sévère quand il dit : « Mos iste *pessimus* a prædicatoribus et confessariis, quantum fieri potest, coercendus atque extirpandus est. »

R. — Nous ne voyons pas qu'il y ait grande différence entre la doctrine exposée dans l'*Ami* et celle de Cl. Marc.

L'auteur de la réponse dans l'*Ami* s'est demandé tout d'abord d'où venait le motif de la défense. Il établit que le décolletage n'est pas intrinsèquement mauvais, *intrinsece malum*, car s'il l'était, il y aurait pour les femmes faute en toutes circonstances à se découvrir la poitrine en présence de toute personne, même du médecin ; ce que personne ne dira.

Il se demande ensuite s'il n'y a point *malum* par *occasio peccandi* pour le prochain et pour la personne ainsi partiellement dévêtue ; et, s'il y a *occasio*, dans quelle mesure on peut la dire *proxima* ou *remota*. C'est donc une série de cas particuliers à étudier.

D'abord pour les gens qui fréquentent le monde où le décolletage est à la mode, c'est un fait prouvé qu'ils ne sont point, en règle générale, sujets à s'en scandaliser beaucoup. Il suit de là que le motif de défense disparaît en partie, en raison même de l'habitude.

Mais pour le cas où l'occasion de pécher est prochaine avec raisons insuffisantes de s'y exposer, le confesseur doit défendre cela d'une manière absolue.

Voilà pour la solution des cas de conscience ; elle varie suivant les circonstances et les personnes.

Vient ensuite un jugement général sur la pratique du décolletage. Trois propositions résumeront la pensée de l'auteur : 1° le décolletage ne peut pas être dit *absolument mauvais ;* 2° il est *dangereux* cependant et l'on doit souhaiter sa disparition ; 3° avec la mode moderne, la disparition en est moralement impossible ; et par conséquent un confesseur n'est pas tenu à poser des actes qu'il sait ne devoir pas aboutir au résultat cherché ; il doit se contenter de juger chacun des cas particuliers selon les règles des occasions de péché.

Clément Marc pose les mêmes principes. Il reconnaît aussi que l'habitude de voir des personnes décolletées produit moins d'effet sur les assistants et par conséquent enlève la gravité de la faute : « Aliæ quæ (usum) jam introductum sequuntur, quamvis severe increpandæ sint, non tamen, per se, de mortali damnandæ sunt, *quia consuetudo efficit ut concupiscentia multo minus exardescat.* » Donc l'habitude peut diminuer l'occasion de péché. En pressant le raisonnement, on peut supposer le cas, non imaginaire, où l'habitude ferait disparaître l'occasion de péché et par conséquent rendrait la pratique licite avec un motif raisonnable.

Il est vrai que Clément Marc appelle cette pratique *mos pessimus ;* mais c'est après avoir déclaré que *denudatione pectoris feminæ non*

raro quærunt inhoneste appeti a viris. Et malgré cela, il permet qu'on tienne compte des circonstances en travaillant à l'abolir : « Quare mos iste pessimus a prædicatoribus et confessariis, *quantum fieri potest*, coercendus atque extirpandus est. » Ce *quantum fieri potest* revient exactement au désir exprimé par l'*Ami* de voir disparaître cette pratique, *si cela était possible.* Mais est-ce possible dans la société actuelle ?

Q. — Un prêtre ayant subi diverses attaques de paralysie se porte assez bien cependant et fait encore une partie de son ministère. Il est inquiet sur la façon dont il dit la messe. Il prononce lentement et distinctement toutes les paroles de la consécration ; mais pour tout le reste il ne fait que lire et prononcer mentalement et assez lentement, de façon à ce qu'il ait la certitude de ne pas omettre une seule syllabe.

Il n'y a d'exception que pour les paroles qui précèdent celles du répondant.

Ce prêtre, d'ailleurs très recommandable, serait heureux d'avoir dans l'*Ami du Clergé* une réponse à cet exposé de sa situation. Peut-il en conscience continuer de dire la messe ? Prononcer toutes les paroles serait pour lui une fatigue trop grande, la paralysie s'étant particulièrement fait sentir sur la gorge.

R. — Nous croyons volontiers que ce prêtre très recommandable fait bien tout ce qu'il peut, et dès lors qu'il prononce distinctement toutes les paroles relatives à la double consécration. Cette double consécration est valide.

Mais est-elle licite ? Assurément non. La messe comme les sacrements est un signe sensible, et tout y doit être sensible. Aussi non seulement les paroles essentielles, mais toutes les paroles doivent être prononcées verbalement : les rubriques, tout au long de la messe, le disent expressément. Si le Bréviaire, qui se dit au nom de l'Eglise, doit être dans son entier une prière vocale, et non une prière simplement mentale, parce qu'il appartient au culte public, à plus forte raison doit-il en être de même de la sainte messe, qui est la cérémonie la plus solennelle du culte public rendu à Dieu au nom de l'Eglise.

Cependant nous serions assez porté à croire que si l'excellent prêtre dont il est question pouvait parvenir à prononcer, de manière suffisante pour s'entendre lui-même, toutes les paroles de la messe, — disant seulement les paroles qui précèdent celles du répondant de manière à être entendu de celui-ci, — la chose pourrait être permise, parce que ce serait toujours une prière vocale, et qu'il y aurait une raison suffisante pour manquer aux rubriques qui ordonnent de prononcer certaines paroles à voix basse, d'autres à voix médiocre, et d'autres enfin à haute voix. Toutefois cela ne devrait pas se faire sans consulter l'évêque, qui serait juge et verrait ce qu'il peut ou doit autoriser ou permettre, ou s'il doit recourir au Souverain Pontife.

S'il ne peut même pas cela, quels que soient son désir et sa dévotion, il doit cesser de dire la sainte messe. Sans doute il peut s'adresser au Souverain Pontife : mais nous ne croyons pas que celui-ci l'autoriserait jamais à dire ainsi toute la messe mentalement seulement, en dehors de la consécration et des paroles qui précèdent immédiatement celles du répondant. Si cependant il l'autorisait, alors seulement il pourrait, *tuta conscientia*, continuer à dire la sainte messe comme il la dit depuis quelque temps.

Q. — Je lis ceci dans Bargilliat, n. 1214, au chapitre *de Regularibus :* « Regulares non possunt, absque Ordinarii approbatione, audire confessiones Monialium, quamvis sint ejusdem Ordinis et ipsis subjectæ. »

Ceci me fait demander si j'étais en règle quand résidant à C., diocèse de M., je confessais une communauté de religieuses de notre ordre, sans approbation de l'Ordinaire, avec la seule approbation du Provincial.

De plus outre cela, une fois par semaine je me rendais à M., diocèse d'A., confesser une autre communauté du même ordre, sans avoir jamais demandé aucun pouvoir à l'ordinaire du diocèse d'A., le Provincial prétendant toujours qu'il pouvait déléguer des confesseurs pour les religieuses qui lui étaient soumises, sans passer par la voie de l'Ordinaire. Avait-il ce pouvoir ? Comment concilier cela avec la note ci-dessus ?

R. — Le texte que vous citez de Bargilliat est bien exact : il résume parfaitement les documents pontificaux sur ce point.

Voici le passage de la constitution *Inscrutabili* de Grégoire XV, qui règle la matière :

Confessores vero sive regulares, sive seculares, quomodocumque exempti, tam ordinarii quam extraordinarii, ad confessiones monialium, etiam Regularibus subjectarum, audiendas, nullatenus deputari valeant, nisi prius ab episcopo diœcesano idonei judicentur, et approbationem, quæ gratis concedatur, obtineant [1].

Benoît XIII déclare abolie toute coutume contraire :

Meminerint quoque Regulares se excipere non posse confessiones monialium, tametsi eorum regimini et gubernio subjectæ sint, nisi, ultra licentiam suorum Prælatorum regularium, præcedat examen coram episcopo diœcesano faciendum, ejusque specialis quoad confessiones dictarum monialium approbatio, *remota quacumque contraria consuetudine, etiam immemorabili.*

Le P. Piat de Mons dit dans le même sens :

Si a Prælato regulari deputetur confessarius ordinarius, necesse est ut ab episcopo diœcesis in qua situm est monasterium, approbetur. Idque non obstante quacumque consuetudine [2].

Ce qu'il dit du confesseur *ordinaire* s'applique aussi au confesseur *extraordinaire*, la constitution *Inscrutabili* parlant de l'un et de l'autre : *confessores tam ordinarii quam extraordinarii.*

D'après ces principes, il est facile de résoudre la difficulté. — *A moins d'un indult spécial*, votre Provincial n'avait aucune juridiction pour vous nommer confesseur ordinaire ou extraordinaire

[1] Bullarium Rom., V, v, 2. — Cf. Const. *Apostolici ministerii*, § 20, d'Innocent XIII ; const. *In supremo*, § 17, de Benoît XIII ; et S. C. C., 7 juin et 2 août 1755.

[2] Piat de Mons, *Prælectiones juris regularis*, t. II, p. 208.

des religieuses de votre ordre, sans l'approbation des évêques des diocèses où étaient situées les communautés religieuses.

Assurément ni lui, ni vous, ni les religieuses qui ont reçu de vous l'absolution, n'ont commis de faute, parce que nous croyons à la bonne foi de tout le monde ; mais il est permis de se demander quelle était la valeur des actes ainsi posés sans juridiction au tribunal de la pénitence.

Quand il y a *erreur commune* avec un *titre coloré*, l'Eglise certainement supplée la juridiction dans l'intérêt des âmes [1]. On appelle titre *coloré* celui qui a été concédé par le supérieur légitime et qui serait apte à conférer la juridiction, s'il n'était vicié par quelque défaut caché.

Dans le cas, le *titre coloré* n'existe pas. De fait, il a été conféré par un supérieur qui n'avait pas de pouvoirs. Cela est d'autant plus vrai que le supérieur en question appartenait, croyons-nous, à une congrégation à vœux simples et ne pouvait pas conférer la juridiction même pour absoudre ses religieux. A plus forte raison était-il dépourvu de pouvoirs pour conférer la juridiction sur les religieuses du même ordre.

Il n'y a donc pas de titre ; par conséquent l'Eglise ne peut suppléer la juridiction, disent un grand nombre d'auteurs.

D'autres, au contraire, pensent que, même dans ce cas, pour le bien des âmes, l'Eglise supplée la juridiction. A laquelle des deux opinions donner la préférence ?

Un cas à peu près identique avait été posé par un vicaire forain au cardinal Lambertini, le futur Benoît XIV, quand il était archevêque de Bologne. La solution a été donnée à la fin de l'*Institution 84*, n. 14. Voici la traduction de ce passage, qui renferme un exposé très clair de ce point de doctrine :

14. Vous nous avertissez qu'à l'occasion du récent jubilé, quelques prêtres, tant séculiers que réguliers, sont venus des diocèses voisins où ils sont approuvés pour les confessions et ont administré le sacrement de pénitence à nos diocésains. De plus, il y a des prêtres que nous avions autorisés pour un temps et qui ont continué à exercer l'office de confesseur, après le temps écoulé. Vous nous demandez notre avis sur tout cela.

15. Si vous nous aviez donné le nom de ces prêtres, votre lettre n'aurait pas eu besoin de réponse ; car, sur notre ordre, le promoteur fiscal aurait ouvert une instruction *pour infliger aux coupables la peine qu'ils méritaient*. Dès lors que les noms ne nous sont pas connus, nous répondons à votre question.

16. Deux choses sont à étudier : 1° Etait-il permis à ces prêtres d'administrer le sacrement de pénitence ? 2° L'administration en a-t-elle été valide ?

Tout d'abord nous déclarons d'une manière absolument certaine qu'ils n'avaient aucun pouvoir...

17. Il est plus difficile de juger de la validité du sacrement ainsi administré. Il faut tenir compte du grave ennui des fidèles, qui voient ces prêtres se présenter publiquement pour entendre les confessions et les croient munis de tous les pouvoirs nécessaires.

18. Les auteurs ne sont pas d'accord sur ce point. Il en est qui regardent cette absolution comme absolument nulle et invalide, parce que l'erreur commune ne suffit pas, s'il n'y a pas un titre. Les noms de ces auteurs sont donnés par Passerini. Pour d'autres, ces absolutions sont nulles encore, toutefois ceux qui les ont reçues peuvent se regarder comme absous *coram Deo ;* ils invoquent une ancienne décision de la S. C. du Concile et la bonté de l'Eglise, qui supplée ce qui manque, mais à la condition que les fidèles seront obligés de confesser de nouveau leurs fautes s'ils reconnaissent l'erreur.

19. Il en est d'autres encore qui ne croient pas à cette obligation, pour cette raison qu'on ne peut dire absous devant Dieu, *absolutus coram Deo*, que celui qui, s'approchant du sacrement de pénitence, a réellement reçu l'absolution. Et si ses péchés lui ont été légitimement remis par un prêtre, pourquoi, disent-ils, l'obliger à les confesser de nouveau ?

20. Ces mêmes auteurs pensent qu'en cas d'erreur commune, n'y eût-il aucun titre, l'absolution est valide : ce que l'on doit encore affirmer plus facilement quand il y a un titre. En faveur de cet enseignement, on peut invoquer l'autorité de l'illustre Fagnan. Quand il était secrétaire de la S. C. du Concile, après avoir pris l'avis des théologiens, il se prononça dans ce sens dans une cause *in Aretina*, du 22 mars 1614.

Nous terminons par cette remarque de C. Marc sur la dernière opinion : « Cum autem hæc sententia sit saltem probabilis, poterit aliquando, cum justa causa, licite in praxim deduci [1]. »

Après coup, un confesseur qui a agi de bonne foi peut croire à la validité des absolutions données ainsi avec erreur commune.

Q. — Que faut-il penser, en général, du cas d'une jeune fille qui a eu un enfant (mort depuis) et désire entrer en religion ? En feriez-vous un obstacle bien grave à la décision de sa vocation ?

Doit-elle faire connaître son cas à la communauté où elle veut entrer ?

Quels risques court-elle de la part de la communauté, si le cas est connu ensuite malgré elle ?

R. — L'admission d'une personne de cette sorte est contraire, sinon à la lettre, du moins à l'esprit de la loi ecclésiastique sur les qualités des personnes à admettre dans les couvents de femmes.

Les *Normæ* publiées le 28 juin 1901 par la S. C. des Evêques et Réguliers portent à l'art. 37 : « Superiores igitur a postulantibus exigere debent : ...3° testimonium *bonorum morum*, datum vel a Curia episcopali, vel a parocho, vel etiam, si aliter fieri nequeat, ab aliis ecclesiasticis viris. »

Et à l'art. 61 : « Sine dispensatione S. Sedis admitti non possunt in Institutum : ...8° pro mulierum Institutis *Viduæ*. »

« Les personnes qui ont été engagées dans les liens du mariage et qui sont veuves, dit Mgr Battandier, ne peuvent être admises. La raison qui éloigne les veuves de la profession est que les sœurs étant des vierges consacrées à Dieu et reconnues comme telles par les fidèles, la présence de personnes ayant vécu de la vie du monde troublerait cet ordre établi et ce concept d'une communauté [2]. » Si l'état religieux n'admet pas

[1] L. *Barbarius* ff. *de Officio Prætorum ;* — C. *Infamis*, Caus. 3, qu. 7.

[1] Cl. Marc, *Institutiones morales*, n. 1754.
[2] Battandier, *Guide canonique*, n. 56.

une veuve, parce qu'elle n'a plus l'intégrité corporelle, bien qu'elle n'ait commis aucune faute en la perdant, *a fortiori* repousse-t-il la femme qui n'est devenue mère que par un double crime : celui du séducteur et le sien.

De plus comment l'autorité ecclésiastique pourrait-elle donner *testimonium bonorum morum* dans l'hypothèse, sans faire mention d'une faute semblable, lors même qu'elle aurait été expiée par une sincère pénitence ?

Après ces données générales, nous répondons aux questions particulières.

1° Une fille-mère, lors même que son enfant serait mort, ne peut demander son admission dans une communauté sans faire connaître son cas à la communauté où elle veut entrer. Le silence, en pareil cas, nous semble une *tromperie* en matière *grave*.

2° La communauté ainsi trompée peut, quand elle découvrira la fraude, résilier le contrat et renvoyer la sœur. De fait, le Saint-Siège, aujourd'hui, fait effacer des constitutions qu'on soumet à son approbation la clause de *nullité ;* dès lors, l'empêchement non avoué est et demeure simplement une juste cause de renvoi. En ce cas, il faut préalablement demander à Rome la dispense des vœux. A l'occasion de la demande en dispense, la S. C. examine les causes du renvoi et en apprécie la valeur. Voici la confirmation de cette assertion dans une remarque récente sur les constitutions d'une Congrégation :

Nulla mentio fiat de nullitate professionis emissæ ab ea quæ aliquod impedimentum occultaret, sed tantummodo declaretur hujusmodi professam posse ab Instituto expelli, obtenta prius dispensatione super votis simplicibus ab Apostolica Sede [1].

La solution pratique de la question serait de trouver une congrégation consentant à accepter la personne après avoir été mise au courant de sa situation, et de solliciter, *avant* l'entrée au couvent, la permission du Saint-Siège en mentionnant l'acceptation des supérieures.

Nous conseillons cette démarche *avant* l'entrée au couvent, pour s'éviter les ennuis d'une sortie pour le cas où la S. C. refuserait la dispense. Peut-on espérer une dispense avec quelque probabilité ? Nous n'avons rien vu qui nous permît de trancher la question soit dans un sens, soit dans un autre.

Q. — L'honoraire des messes basses est dans notre diocèse de 1 f. 50 ; or je reçois d'un anonyme des honoraires de 1 f., par exemple on m'envoie 4 f. pour dire quatre messes ; cela se renouvelle de temps à autre. Pourrais-je en conscience réduire le nombre de messes, de telle façon qu'elles me soient payées 1 f. 50 chacune ?

R. — Il est certain qu'un prêtre ne peut pas être obligé de dire des messes pour un honoraire inférieur à celui qui est fixé par le tarif de son diocèse. En conséquence, dans un diocèse où le taux des honoraires de messes est de 1 f. 50, si on lui offre une certaine somme pour dire des messes à honoraire d'un franc, il peut très bien, et même en certains cas il devrait dire à la personne qui lui offre ces honoraires : « Le tarif de notre diocèse est de 1 f. 50, je ne puis pas le changer, je les dirai donc à ce taux ; ou bien si vous n'y consentez pas, reprenez votre argent, et faites-les dire à qui il vous plaira. »

Mais si la somme lui est envoyée par lettre anonyme, il ne peut pas agir ainsi ; alors que doit-il faire ? Il est admis, d'après une réponse de la S. C. du Concile, que quand dans un testament il est demandé un certain nombre de messes pour un taux inférieur à celui du diocèse, l'évêque peut en réduire le nombre, de manière à ce que le taux en soit conforme à la taxe diocésaine. Le cas qui nous est soumis peut certainement être assimilé à celui-là. Aussi le prêtre qui reçoit d'un anonyme des honoraires de messes à 1 fr., quand d'après le tarif diocésain ils doivent être de 1 f. 50, peut très bien demander à son évêque d'en réduire proportionnellement le nombre.

S'il faisait de lui-même cette réduction, il n'agirait pas régulièrement. Cependant il n'y aurait pas injustice, d'autant plus que l'évêque consulté se prononcerait certainement dans ce sens. Nous n'oserions même pas le blâmer si, pour ne pas déranger l'autorité diocésaine, il le faisait de lui-même, quand il ne s'agit que d'un très petit nombre de messes.

Q. — Un marchand épicier a des clients qui attendent un an et plus sans régler leur note. Le marchand, pour s'indemniser du dommage subi de ce chef, augmente la note, quand elle lui est enfin demandée, d'un sou par franc, sans rien dire au client. Y a-t-il faute contre la justice ?

R. — Il s'agit ici d'une *compensation occulte*. Or, pour que la compensation occulte soit licite au point de vue de la justice, il faut qu'elle porte sur une dette stricte, certaine et exigible : « Ut debitum sit *strictum, certum* et *exigibile*, dit Cl. Marc ; injusta enim esset compensatio, si debitum esset vel non strictum, i. e. ex sola charitate aut gratitudine ; vel incertum, i. e. solummodo probabile, quia in dubio melior est conditio possidentis ; vel nondum exigibile, quia *qui terminum habet, nihil debet* [1]. »

Dans le cas qui nous est posé, y a-t-il une dette *stricte, certaine* et *exigible ?* — Une dette *stricte* ne peut résulter que d'une convention, ou *formelle* ou *implicite*. La convention est formelle quand elle résulte d'une entente explicite entre les contractants ; au contraire, elle est dite implicite quand elle résulte d'une situation bien connue des contractants et acceptée par l'ensemble de la population.

En appliquant au négoce ces principes, on

[1] Meynard, *Réponses canoniques*, t. I, n. 192.

[1] C. Marc, *Institutiones morales*, n. 917.

arrive à formuler les règles suivantes, qui sont admises dans les relations commerciales :

Toute marchandise doit être payée dans les trois mois par le négociant qui l'achète au producteur ; s'il n'a pas les fonds voulus, il lui faut ouvrir à la banque un compte assez onéreux. Pour pouvoir faire face à ses affaires, le négociant est donc obligé ou de vendre au comptant, ou de faire payer dans un délai assez court, afin d'avoir l'argent nécessaire pour acquitter ses traites et ne pas emprunter.

Il suit de là que celui qui ne paie pas au comptant, ou dans un délai assez court, conserve une somme à laquelle, d'après les conventions du négoce, le marchand a un droit *strict*. D'autre part, s'il a un droit strict à la somme, il a aussi, dans la pratique commune, un droit strict à l'intérêt produit par cette somme.

Cet intérêt, comment le calculera-t-il ? En tenant compte naturellement du taux du commerce, puisqu'on est dans le commerce. D'ailleurs le retard à payer peut avoir occasionné un emprunt coûteux à la banque : encore un élément à introduire dans la solution du problème.

Enfin, le négociant qui paie au comptant à la fabrique bénéficie d'un escompte : ce que ne peut faire le négociant à qui ses clients font attendre pendant un an le règlement des factures.

Il est vrai que certains négociants accordent une année à leurs clients ; mais dans ce cas ils augmentent certainement le prix de la marchandise, afin de retrouver l'intérêt de leur argent sous une autre forme.

D'après ces explications, nous ne croirions pas pouvoir condamner à restitution le négociant dont vous parlez, parce que nous croyons à une dette stricte de la part du client qui attend un an et plus sans régler son compte.

Q. — Les tertiaires de Saint-François peuvent-ils gagner les indulgences de la Portioncule en visitant leur église paroissiale, quand il n'y a pas de Fraternité établie dans la paroisse ?

R. — Le décret du 31 janvier 1893 porte la concession suivante :

Tertiarii omnes lucrari valent indulgentias tam omnibus fidelibus ecclesias Franciscales visitantibus concessas, quam illas quæ Tertii Ordinis sæcularis sunt propriæ, ea conditione ut ecclesiam parochialem visitent in omnibus iis locis ubi neque ecclesiæ Franciscales, neque oratoria publica Tertii Ordinis sæcularis aut alia ecclesia in qua canonice erecta sit sodalitas, existunt.

Cette concession ayant été renouvelée dans le Sommaire approuvé le 11 septembre 1901, a toujours force de loi et elle trouve son application dans l'indulgence de la Portioncule, qui est une indulgence accordée *omnibus fidelibus ecclesias Franciscales visitantibus*. — Mais pour que l'on puisse en profiter, plusieurs conditions sont requises : *a)* qu'il n'y ait aucune église franciscaine dans le lieu ; *b)* qu'il n'y ait non plus aucun oratoire public du Tiers Ordre franciscain ; *c)* enfin qu'il n'y ait pas de Fraternité canoniquement établie dans une église quelconque de ce lieu.

Q. — Duballet (*Des choses*, n° 338) soutient qu'un cimetière perd sa consécration par la destruction des croix établies au moment de la bénédiction. Vecchiotti (tom. II, p. 132) dit lui aussi : « Cœmeterium exsecratur si cruces, muris adhuc superstitibus, ignem patiantur, vel alia de causa ad nihilum reducantur, quia consecratio in crucibus consistit. »

De quelles croix s'agit-il ? — De la petite croix de bois où sont fixés les cierges durant la cérémonie ? Mais cette croix n'est-elle pas tout à fait transitoire ? — De la grande croix du cimetière ? Mais est-elle requise pour la bénédiction ou consécration ?

Il arrive assez fréquemment que la croix principale du cimetière est remplacée, soit que l'ancienne soit tombée de vétusté, soit qu'on veuille lui en substituer une plus riche. Je ne sache pas que l'on ait jusqu'ici, du moins chez nous, considéré les dits cimetières comme exécrés. On a continué à y sépulturer sans nouvelle bénédiction ou consécration. Qu'en pense l'*Ami* ?

R. — Le passage visé de Duballet porte : « Un cimetière peut perdre sa consécration de quatre manières : ... 3° Par la destruction des croix établies au moment de la bénédiction. » Comme référence, il indique Reclusius [1].

Moulart s'exprime dans les mêmes termes, en invoquant le même passage de Reclusius : « Secunda execrationis causa est, si cruces, muris etiam superstitibus, ignem patiantur, vel alia de causa ad nihilum redigantur. Consecratio autem in crucibus consistit ; sine eis nec fieri nec subsistere potest. »

C'est aussi l'enseignement de De Brabandère : « Quandonam execretur cœmeterium ? — ... 2° Dum cruces, muris etiam superstitibus, comburuntur, vel alio modo ad nihilum rediguntur [2]. »

Il est certainement question dans la circonstance d'un cimetière consacré solennellement par l'évêque, puisqu'on parle de croix au pluriel. De fait, pour la consécration solennelle d'un cimetière, le Pontifical réclame *cinq* croix de bois, tandis que pour la bénédiction faite par un prêtre il n'y a qu'*une* croix.

Or, la pratique commune considère comme gardant leur bénédiction nos cimetières qui ont leur croix, soit en bois, soit en métal, soit en pierre. On peut donc continuer d'y enterrer sans aucune inquiétude.

En tout cas, l'exécration faisant perdre au cimetière sa bénédiction, on ne violerait, en enterrant dans ce cimetière, que la loi qui prescrit la sépulture dans un terrain bénit. La chose est assurément moins grave que de sépulturer dans un cimetière qui aurait été pollué, tout en conservant sa bénédiction.

[1] Part. II, tit. VIII, n. 71.
[2] De Brabandère-Van Coillie, *Juris canonici... Compendium*, n. 752.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Monseigneur Freppel, par M. l'abbé F. Charpentier. — Un vol. gr. in-8° de IV-212 p., avec portrait. — J. Siraudeau, éditeur, 4, Chaussée Saint-Pierre, à Angers.

Cette superbe figure d'évêque n'avait pas encore été pleinement mise en lumière, et cependant elle demeure vivante dans tous les cœurs catholiques.

« Sur le champ de bataille de Hanau, écrit l'auteur dans son *Avant-propos*, Napoléon impuissant à fixer la victoire qui pour la première fois semblait l'abandonner, s'écriait, inquiet : « Drouot ! Où est Drouot? »

« Que de fois, parmi nos luttes désespérées et sans trêve, nous nous écrions de même : « Freppel ! Où est Mgr Freppel ! »

Aussi ce livre paraît-il au bon moment pour raffermir les courages, par les exemples de cette laborieuse existence, par cette parole de Louis Veuillot qui sert d'épigraphe, et que l'illustre évêque d'Angers aimait à répéter : « Dieu ne nous a pas ordonné de vaincre, mais de combattre. » Mgr Rumeau a loué l'auteur « d'avoir esquissé cette grande figure. » — « En deux cents pages, dit-il, vous vous êtes efforcé de mettre les principales leçons qui se dégagent de cette belle vie. Vous avez atteint votre but, et je me plais à vous féliciter. Votre style facile marche d'une bonne allure : on vous lira avec plaisir et profit. »

Nous n'ajouterons rien à ce haut témoignage.

C'est en effet une esquisse seulement de Mgr Freppel. Le moment n'est pas venu encore de faire son portrait en pied. Cela demanderait d'ailleurs un long travail et plusieurs volumes. Mais l'esquisse est exacte et tous les traits essentiels s'y trouvent harmonieusement dessinés. Beaucoup de détails inédits, — particulièrement sur la question du ralliement, — puisés à des sources sûres, transmis par des témoins autorisés comme M. le chanoine Grimault, doyen du Chapitre d'Angers, et M. le chanoine Pinier qui fut longtemps secrétaire particulier de Mgr Freppel. Enfin « la bonne allure du style » rend ces pages extrêmement intéressantes.

M. l'abbé Charpentier nous transporte d'abord à Obernai où naît Charles-Emile Freppel le 1er juin 1827, et nous fait parcourir avec charme les premières étapes de la vie de l'enfant. M. Freppel est greffier de la justice de paix, c'est un homme d'une grande distinction, chrétien par le cœur, mais imbu des idées du *Constitutionnel*. Mme Freppel, — Elisabeth Schlosser, — est une femme supérieure, d'une piété profonde, mais d'un caractère assez âpre, ambitieuse pour ses fils. Car elle a un fils aîné, Jules, « le Jacob du logis, » très doux et très timide, sur qui Charles-Emile, tapageur et guerrier, passe volontiers ses petites colères. Celui-ci n'en est pas moins l'objet de la prédilection maternelle. Il veut tout savoir, tout apprendre, et il est capable en effet de faire ce qu'il voudra. Elevé au collège communal d'Obernai, il y remporte tous les prix. Comme il achève sa troisième, son père est nommé juge de paix à Massevaux, alors il vient frapper à la porte du Séminaire de Strasbourg, bien que M. Freppel eût préféré pour lui le lycée. Il « saute » une classe et entre en rhétorique à l'âge de quinze ans. Comme il était rugueux de paroles et hardi dans ses saillies, ses camarades lui disaient quelquefois : « On voit bien que tu n'as pas fait tes humanités ! » Mais il est doué d'une piété solide et profonde, aussi à peine bâchelier ès-lettres, comme ses parents le pressent de choisir sa carrière :

— Je serai prêtre, dit-il.

Et le 30 octobre 1844 il entre au grand séminaire de Strasbourg.

Ecriture sainte, philosophie, scolastique, théologie, Pères, histoire, il étudie tout et s'assimile tout. Sa piété se développe et s'affermit. « Elle se sert plutôt des élans de la raison que des ailes mystiques ; » cependant elle n'est point froide ni terre à terre, mais vivante et élevée, et dans les promenades du soir, raconte l'abbé Guerbe, on le voit « recueilli, le regard contenu, écoutant celui qui est chargé de parler sur un sujet de piété désigné d'avance, ou adroitement amené par le zélateur. » C'est un sincère.

Ordonné sous-diacre le 17 juin 1848, il est nommé professeur d'histoire l'année suivante au Petit Séminaire de Strasbourg. Alors il commence à accumuler ces provisions énormes d'érudition qu'il n'épuisera jamais. « Il suffisait de voir une fois sa physionomie, dit un de ses élèves, pour y découvrir une intelligence supérieure et une volonté de fer. Quand il se fâchait, ses yeux brillaient comme deux globes de flammes. » Dès lors son héros favori c'est saint Grégoire VII, l'intrépide défenseur des droits de l'Eglise. Il se plaisait à faire « la théologie de l'histoire » qu'il rendait saisissante par des applications d'actualité.

Prêtre vers Noël 1849, il s'est déjà fait connaître par de savantes joutes contre le rationalisme dans les *Annales* de Bonnetty ; aussi l'abbé Cruice, supérieur de l'Ecole des Carmes, le mande-t-il à Paris pour y occuper une chaire de philosophie : « Je suis en rage de travail, » mande-t-il à son ami Kiepfer. Il travaille en effet avec acharnement tout en se mêlant aux célébrités du jour, comme Lacordaire qui le séduit, et Louis Veuillot qu'il admire. Les discussions de la tribune le passionnent : « Quels orateurs ! Quelle dignité dans Berryer ! Quel beau geste et quelle noble figure ! Quelle harmonie dans les phrases de Lamartine ! Quelle brièveté concise et militaire dans Cavaignac ! » Mais les cours de Michelet où il assiste sous un déguisement nécessaire ne lui inspirent que du dégoût : « Il parle péniblement, pas une phrase élégante ou bien tournée ; » mais qu'il profère une impiété, cela suffit pour que la salle trépigne d'aise.

Rappelé brusquement par Mgr Rœss pour diriger le Collège libre de Saint-Arbogaste à Strasbourg en octobre 1851, il y a à peine posé le pied que le prélat en ouvre les portes aux Jésuites. L'année avait été brillante cependant et l'on conçoit les froissements du jeune supérieur, qui reprend, à la fois mécontent et heureux, le chemin de la capitale. Mgr Rœss toutefois l'avait chaudement recommandé à M. Bautain, alors vicaire général de Paris, ce qui prouve que les froissements n'avaient rien brisé.

Désormais il appartient à Paris pour dix-huit ans, et quel labeur que le sien pendant ces fécondes années !

Chapelain de Sainte-Geneviève en septembre 1852, il s'adonne à l'apostolat de la jeunesse à qui tous les dimanches il fait une conférence à Sainte-Geneviève. Sa parole est ardente, plus forte que tendre, avec des envolées lacordairiennes qu'il gardera longtemps. Rien ne peut se concevoir d'aussi mélangé que son auditoire, mais les étudiants l'aiment pour sa science et pour sa bonhomie, ils laissent « leurs cigarettes et leurs verres pour l'entendre, » et ses conférences sur la divinité de Jésus-Christ en 1854 les retiennent autour de sa chaire. Il avait d'ailleurs la réputation justifiée d'être un savant mathématicien, et cela le grandissait à leurs yeux. Dès lors il occupe les plus grandes chaires de Paris et sa réputation flatteuse le fait désigner dès 1855 comme professeur suppléant d'éloquence sacrée à la Sorbonne, en attendant que trois ans plus tard l'empereur le nomme professeur titulaire.

Il prendra pour sujet l'histoire de l'éloquence sacrée, en commençant par la littérature de famille des deux premiers siècles, la parole plus âpre des athlètes qui se défendent, saint Justin, Tatien, Athénagore, Origène, Irénée, Tertullien, avec l'espoir d'étudier le merveilleux

quatrième siècle, les trois grands Cappadociens en Orient, Ambroise, Jérôme, Augustin en Occident, pour passer de là au moyen âge, à saint Bernard, saint Thomas et donner la main à Bossuet. Plan grandiose qu'il n'exécutera pas tout entier, il le sait, c'est pourquoi deux années durant il étudiera Bossuet avec François de Sales, Olier, Duperron, Vincent de Paul, Richelieu, qui le préparent et l'entourent comme les satellites d'une brillante étoile.

Son Carême prêché aux Tuileries en 1862 sur la *Vie chrétienne* et surtout sa superbe réfutation de la *Vie de Jésus* achèvent de le hisser sur un piédestal illustre, aussi sa nomination à l'évêché d'Angers le 21 mars 1870, bien qu'il ait à peine 43 ans, ne surprend personne en France. Il tient sa place au Concile où il fait son entrée comme juge de la foi le 24 avril, et Mgr Darboy s'écrie un jour : « C'est notre plus redoutable ennemi ! » Il se retrouve là en face de Mgr Maret, son collègue à la Sorbonne, mais un abîme sépare ces deux esprits si inégalement trempés et qui ont marché, étudié, travaillé à l'inverse l'un de l'autre.

Il se montre sévère, quant à lui, pour Mgr Darboy et son parti. Il confie ses impressions à son carnet où il écrit : « Les pharisiens et les scribes se firent Césariens contre Jésus-Christ. Nos évêques opposants se font bonapartistes contre le Pape... Chose singulière, jadis ils soutenaient que les curés sont de droit divin, maintenant que les curés sont contre eux, les curés ne sont plus rien du tout ! Déclarez-vous gallicans, combattez directement l'infaillibilité, et voyez si vous pouvez rentrer dans votre diocèse. »

Maintenant il pouvait, lui, faire son entrée à Angers où l'avait devancé sa haute réputation. Sa première lettre lui a conquis ses diocésains. Elle était si affectueuse, si élevée et si tendre ! « Pourquoi ma main tremble-t-elle d'émotion en vous traçant ces lignes ? Hier encore j'étais pour vous un inconnu ; je ne vous connaissais pas davantage. Mon lieu de naissance n'est pas le vôtre, et la première partie de ma vie s'est écoulée loin de vous. Vos villes, je les ignore ; vos campagnes, je ne les ai jamais touchées du pied. Et cependant à l'heure présente, toutes ces choses m'émeuvent et m'attendrissent... »

Hélas ! quand il y arrive le 27 juillet, la guerre était déclarée et les esprits clairvoyants pressentaient déjà les revers. L'évêque se dépense à organiser des secours, à transformer ses séminaires en ambulances, à envoyer de l'argent à nos prisonniers. A sa voix, des aumôniers se mettent à la suite de nos armées, les séminaristes s'engagent ou suivent les légions de Cathelineau et de Charrette ; mais pendant qu'il prêche l'espérance à tous, il est accablé d'angoisse, en songeant à sa chère Alsace qui cessera d'être française !

L'auteur raconte avec des détails fort instructifs ses luttes avec le conseil municipal d'Angers ; la création de son Université, illustrée par Pasquier, Léon Bellanger — l'Ozanam de l'Anjou, — Perrin, Sauvé, Hervé-Bazin, Gavouyère ; et son action épiscopale dans son diocèse.

Citons cette page qui expose lumineusement la nécessité des Universités catholiques : « Ce que ne donnent point celles de l'Etat, c'est l'esprit chrétien, l'esprit social. Dans une société les principes de l'ordre moral sont encore plus nécessaires que les principes d'ordre scientifique. L'homme qui réunit cette double somme de principes est le vrai savant, honorable en tout point, il est l'arome de la société. Cet homme-là est rare ; il s'appelle Pasteur ou Chevreul, et il n'apparaît que comme une exception ; l'Université catholique veut qu'il devienne la règle. La science spécialise l'homme, s'empare de lui, absorbe sa personnalité, fait de lui l'instrument d'une idée. Alors il devient un physicien merveilleux, un chimiste hors pair, une célébrité musicale. Le jour où ce physicien, ce chimiste, ce médecin entendent traiter des grands intérêts sociaux, des graves questions religieuses, des principes de patrie ou de famille, on est surpris de l'étroitesse, de l'insuffisance, de la déraison de leurs idées. Ils déraillent avec un aplomb qui déconcerte, parce que, supérieurs dans une branche du savoir humain, ils prétendent être supérieurs en tout, et ils dogmatisent avec une inconscience telle que le danger de leur doctrine ferait conclure à la folie. Ils sont prodigieusement savants en mathématiques ou dans la science de la télégraphie avec ou sans fil, mais n'ayant point reçu l'esprit chrétien à l'Université qui se déclare neutre, c'est-à-dire païenne, ils ont fini par perdre jusqu'au sens commun. Toutefois ce qu'ils ne perdent pas, c'est leur influence, l'autorité attachée à leur science et à leurs titres, d'ailleurs brillamment conquis, et peu à peu cette influence gagne, malsaine, impie, antisociale. »

Voilà qui est excellemment pensé et dit. Ces idées il les expose jusque dans ses instructions pastorales, où il traite volontiers toutes les questions actuelles, les questions d'enseignement, celle « du mouvement ascensionnel » des classes, qui est « une loi de l'histoire, » celle de la conscience du suffrage : « Eh quoi ! on appellerait indifférent un acte qui aura pour objet de sauvegarder ou de mettre en péril les intérêts matériels, moraux et religieux d'une commune, d'une province, d'un pays tout entier ? »

Quelles jolies scènes, et racontées d'une façon charmante, de sa vie intime, de ses visites diocésaines, de ses relations avec ses curés, surtout de sa prise de contact avec le peuple, avec ses pauvres d'Angers, le jour de l'an ! Il y a là des pages délicieuses.

Puis c'est l'histoire des crochetages, chez les Capucins d'Angers, chez les moines de Bellefontaine, — surtout de son rôle comme député du Finistère. « A la Chambre, disait-il à l'abbé Davin, je suis dans une ménagerie ! » Mais il avait bec et ongles, et ses répliques marquaient. Dès 1871 l'*Univers* l'avait proposé aux suffrages parisiens, et, candidat improvisé, il avait recueilli 80,000 voix. En dix ans il s'était encore mûri et sa circulaire à ses électeurs révèle un homme qui sait ce qu'il dit et ce qu'il veut. On essaie — même des évêques — de le détourner de la tribune, mais il avait une tête d'Alsacien ; et il semble que son élection lui ait conféré de plus la solidité bretonne. C'est ce qu'il dit à ses premiers interrupteurs, et cela suffit à les mettre à la raison :

— Messieurs, je suis Alsacien, et je représente ici des Bretons ; c'est assez vous dire que, pour lasser ma patience, vous aurez à vaincre deux ténacités à la fois, c'est peut-être beaucoup.

Il faudrait un gros volume seulement pour étudier ses travaux à la Chambre pendant douze ans. Il abordait toutes les questions, parce qu'il les travaillait et les possédait toutes. L'on se souvient qu'en 1884 il soutint M. Ferry dans l'affaire du Tonkin, alors que toute la droite protestait. M. Paul de Cassagnac l'interrompit :

— Monseigneur, voulez-vous avoir la bonté de dire que vous parlez en votre nom personnel ?

— M. Paul de Cassagnac, répondit-il, votre interruption était parfaitement inutile, car tout le monde sait dans cette enceinte, que, sur ce point de la politique coloniale, j'ai le regret de me séparer de vous et de la plupart de mes collègues de la droite. Je dois ajouter que M. Paul de Cassagnac, personnellement, a eu trop grand souci d'accentuer ce dissentiment il y a un an, pour que personne ait pu l'oublier.

Ce n'est pas la seule fois que la droite ait prouvé qu'elle n'avait pas le sens politique. Mais l'évêque d'Angers fut profondément affligé quand, à la descente de la tribune, alors que tous applaudissaient au centre et à gauche, aucun de ses amis de droite ne lui tendit la main.

Toutefois il traitait de préférence les questions de l'enseignement, de l'éducation, des droits de l'Eglise, des missions, des fabriques, du Concordat. Il avait bien soin de distinguer le Concordat du budget des cultes. On peut rompre celui-là sans avoir pour cela le

droit de toucher à celui-ci. Car « depuis quand, disait-il, une dette de justice cesse-t-elle, parce que le débiteur cesse de la payer ? »

Des pages intéressantes sont aussi consacrées à Mgr Freppel orateur de la chaire. L'auteur analyse notamment l'éloge funèbre du général de Sonis, — son chef-d'œuvre, — le panégyrique du bienheureux Grignon de Montfort et le discours pour l'inauguration de la statue d'Urbain II à Châtillon-sur-Marne. Mais le chapitre inédit sur le ralliement est des plus curieux à étudier. Dès 1880, Mgr Freppel s'était opposé à ce que les congrégations demandassent l'autorisation, malgré l'autorité du nonce qui le désirait. Plus tard, quand il eut connu de la Chambre où il fut abreuvé de dégoûts, il se convainquit, sans beaucoup d'effort d'ailleurs, qu'en fait qui dit républicain dit ennemi de l'Eglise. « La République, pensait-il, c'est le mal par essence, on ne peut se rallier au mal. » Là il se rencontrait avec ses collègues de droite. Aussi au commencement de 1891, ceux-ci, M. Paul de Cassagnac en tête, le prièrent-ils d'aller exposer au pape Léon XIII leur sentiment sur la situation de la France et sur la conduite qu'ils étaient décidés à tenir. Dans les premiers jours de février il part avec M. Grimault pour la Ville éternelle. Le 13 février à cinq heures du soir, il obtint une audience qui dura deux heures.

— Le Pape est le meilleur des hommes, disait-il en sortant. Il m'a laissé dire tout ce que j'ai voulu, sans m'arrêter.

On prétend que Léon XIII, sous le coup de cette visite qui fut d'ailleurs renouvelée quelques jours après, retarda d'une année la publication de sa Lettre aux évêques français. Quand elle parut, l'évêque d'Angers n'était plus.

Une de ses dernières joies fut la mission qu'il fit donner à toute sa bonne ville d'Angers en mars 1891 par quarante Pères Rédemptoristes. Les retours sont nombreux, les conversions abondent, et le jour de Pâques, s'adressant à la foule qu'il remercie, il dit : « Vous avez écrit la page la plus consolante de mon épiscopat ! »

Il ne lui restait plus à vivre que des pages douloureuses. Atteint du diabète, ses forces déclinent rapidement, et cependant l'Eglise est attaquée, il faut parler. On incrimine l'attitude du clergé, on prétend que les évêques ont violé le Concordat : il monte à la tribune le 12 décembre et refait de nouveau l'histoire du Concordat et des Articles organiques. Il parle pendant plus d'une heure, courbé comme un vieillard, d'une voix qui ne porte plus, parmi l'inattention générale, voulue : « Mais ce n'est pas pour eux que je parle, dit-il, c'est pour le pays. » Trois jours après il parle encore pour combattre la proposition suivante : « A partir du 1er janvier 1893, les comptes et budgets des fabriques et consistoires seront soumis à toutes les règles de la comptabilité des autres établissements publics. » Il retrouve même toute sa verve pour railler l'Etat sacristain qui marche sur les traces de Joseph II l'empereur d'Autriche qui fixait le nombre des cierges à allumer sur l'autel durant les offices. Il descendit épuisé. La tribune française ne devait plus entendre cette voix qui l'avait si grandement honorée.

Le 17 décembre il rentre à Angers, mais il est méconnaissable. Le 19, il doit faire une ordination, on obtient à grand'peine qu'il ordonne seulement les prêtres et les diacres ; la nuit du 21 au 22 une congestion cérébrale se déclare, ses familiers accourent, il reçoit l'Extrême-Onction. Vers onze heures le docteur Dezanneau constate que le côté droit est paralysé : « Pour combien en ai-je encore ? demande l'illustre malade. — Pour quelques heures. — Merci ! »

Il succombe à midi quarante.

A la Chambre, M. Floquet rendit un digne hommage à sa science, à son talent, à ses « succès parlementaires, » à « sa haute affabilité, » à sa « bonne humeur. » Il salua l'évêque, l'orateur, le fils de l'Alsace :

« Cette Chambre, qui n'appartient pas aux doctrines politiques de l'évêque d'Angers, dit-il en terminant, me permettra d'envoyer en son nom au patriote qui vient de nous quitter l'hommage du sentiment de profonde tristesse qui nous est commun à tous. »

Les applaudissements retentirent sur tous les bancs.

La ville d'Angers lui fit de superbes funérailles. Son cœur, ainsi qu'il l'avait ordonné, fut déposé chez les Filles de la Retraite, à « la chapelle italienne » de leur enclos, auprès du corps de sa mère. On sait qu'il a demandé qu'on reconduise ses restes mortels à Obernai quand la terre natale sera redevenue française. Hélas ! quand sera-ce ?

Ce livre est réconfortant à lire ; il est rempli d'arguments très actuels et très forts pour la défense de l'Eglise, et il se termine sur une note d'espérance. Il vient à son heure, aussi sera-t-il bien accueilli.

Léon XIII d'après ses Encycliques, par Jean d'Arros. — Un vol. in-12, 3 fr. 50. — Paris, Poussielgue.

Ecrit par un laïque, cet ouvrage n'en témoigne pas moins d'une grande science théologique, bien que l'auteur se plaise surtout dans les questions morales, sociales et politico-religieuses.

C'est la synthèse des cent vingt-trois Encycliques, Brefs et Lettres de Léon XIII.

On se souvient de la magnifique Lettre apostolique du 19 mars 1902, où le Souverain Pontife parvenu à la vingt-cinquième année de son ministère apostolique, étonné lui-même de la longueur du chemin qu'au milieu d'âpres et continuels soucis il a parcouru, déclare qu'il veut laisser aux peuples « comme son testament ». Jamais il n'avait parlé avec cette sérénité, avec cette note touchante et paternelle ; aussi les âmes se sont-elles senties émues, et portées à repasser les enseignements tombés de sa bouche auguste pendant ce merveilleux pontificat d'un quart de siècle.

Ces enseignements que Léon XIII résume en quelques lignes, Jean d'Arros les développe et les groupe dans un ordre logique en huit chapitres : L'Eglise et la vérité, — L'unité religieuse, — L'Eglise et le pouvoir civil, — Formation sacerdotale, franc-maçonnerie, — Organisation de la famille, — Questions sociales et ouvrières, — Devoirs politiques des catholiques, — Piété chrétienne et dévotion.

D'abord il donne la liste complète par ordre de dates de tous les documents pontificaux avec un mot explicatif, par exemple : 4 août 1879, *Æterni Patris*, sur la philosophie chrétienne ; 1er novembre 1885, *Immortale Dei*, sur la constitution chrétienne des Etats ; 10 janvier 1890, *Sapientiæ christianæ*, des principaux devoirs civiques des chrétiens, etc. Rien de précis et d'instructif comme cette nomenclature lumineuse. Puis il expose en des chapitres sobres, en se servant la plupart du temps des paroles mêmes du Pape, sa doctrine claire et profonde, ses sollicitudes sociales, toutes ses tentatives pour ramener les hérétiques à l'unité, les nations à la paix. Car il a traité toutes les grandes questions qui préoccupent l'humanité, il a tout abordé : « la religion et ses mystères, l'irréligion et le doute, la philosophie dans ses rapports avec la liberté, le progrès, la civilisation, la famille, la propriété, le droit social et ses problèmes concernant la richesse et la pauvreté, la politique en tant qu'elle touche à la source de l'autorité et aux rapports de l'Eglise et de l'Etat. » Il a parlé à tous les peuples pour leur donner ses conseils autorisés, aux Français, aux Allemands, aux Anglais, aux Hongrois, aux Belges, aux Polonais, aux Orientaux, aux Arméniens, aux évêques de Suisse, d'Ecosse, des Etats-Unis, du Canada, du Pérou, du Mexique, etc.

Lorsqu'il s'est assis sur le siège de saint Pierre, Léon XIII possédait un plan de doctrine dès longtemps mûri, il a posé aussitôt les premières assises de l'édifice et, par un bonheur providentiel pour le monde

catholique, il lui a été donné d'en achever le couronnement. Rien ne lui a échappé, ni les souffrances des peuples, ni les aspirations de la démocratie, ni les foules ouvrières qui gémissent sous le poids d'une « infortune imméritée », ni le devoir des parents, ni les fléaux qui atteignent les mœurs, les esprits, les volontés, les âmes, fléaux constamment déchaînés par la franc-maçonnerie qui les recèle comme Eole tenait les vents dans ses outres. Et de toute cette œuvre montent à la fois une grande lumière et une grande pitié. Comme le Sauveur dont il est le vicaire, il enseigne avec autorité, et il ne déguise point sa profonde compassion pour le peuple.

Tout cela est exposé et se déroule doucement dans ces chapitres révélateurs, où à chaque page d'ailleurs sont indiquées les sources.

Chaque nation y trouve sa ligne de conduite tracée. Les Anglais savent maintenant que les ordinations anglicanes « ont été et sont absolument vaines et entièrement nulles » ; les Américains sont prévenus que si l'Eglise sait adapter ses méthodes d'enseignement à tous les peuples, sans qu'aucune civilisation l'effraie, les doctrines qui constituent le dépôt de la foi demeurent immuables, et qu'il n'y a pas de point de doctrine à taire, même « pour gagner des cœurs égarés. » — « La doctrine de la foi révélée par Dieu a été présentée à l'esprit humain, non comme un système philosophique à perfectionner, mais comme un dépôt divin confié à l'Epouse du Christ, qui doit fidèlement la garder et l'interpréter infailliblement. »

Mais les Français ont la meilleure part dans les leçons et les sollicitudes de Léon XIII, aussi leur multiplie-t-il les avertissements : « Honneur à ceux, dit-il, qui provoqués au combat descendent dans l'arène avec la ferme persuasion que la force de l'injustice aura un terme, et qu'elle sera un jour vaincue par la sainteté du droit et de la religion ! » *(Sapientiæ christianæ*, 10 janvier 1890). Toutefois, pour ce qui regarde les gouvernements, « tous les individus sont tenus de les accepter, et de ne rien tenter pour les renverser et pour en changer la forme. » C'est le *bien commun* qui sert de règle. « Ce grand devoir de respect et de dépendance persévèrera tant que les exigences du bien commun le demanderont, puisque ce bien est, après Dieu, dans la société la loi première et dernière. » (16 fév. 1892, au clergé de France). « Lorsque dans une société il existe un pouvoir constitué et mis à l'œuvre, l'intérêt commun se trouve lié à ce pouvoir, et l'on doit pour cette raison l'accepter tel qu'il est. C'est par ces motifs et dans ce sens que nous avons dit aux catholiques français : *Acceptez la République !* » (Lettre aux cardinaux, 3 mai 1892).

Qu'on ne dise pas que « cette République est animée de sentiments si antichrétiens que les honnêtes gens et beaucoup plus les catholiques ne pourraient en conscience l'accepter. » Il faut distinguer les *Pouvoirs constitués* et la *législation*. Celle-ci est mauvaise si les législateurs sont mauvais ; alors qu'on travaille à les changer. Le terrain de combat est celui « où tout dissentiment politique mis à part, les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme pour combattre, par tous les moyens légaux et honnêtes, les abus progressifs de la législation... Le respect que l'on doit aux pouvoirs constitués ne le défend pas. »

Qu'on n'allègue pas non plus que la ligne de conduite du Pape est autre pour la France et autre pour l'Italie. C'est pour sauvegarder les intérêts religieux en France qu'il dit aux catholiques français d'accepter la République ; c'est aussi pour sauvegarder les intérêts religieux dans tout l'univers qu'il « réclame sans relâche la pleine liberté requise pour sa sublime fonction de chef visible de l'Eglise catholique, préposé au gouvernement des âmes. »

Enfin quand l'épreuve accable nos congrégations religieuses, après avoir plaidé leur cause auprès du gouvernement français, il leur adresse les plus tendres encouragements. Comme Pontife il réprouve hautement ces lois d'exception, injustes et cruelles, qui les chassent de leur pays, « lois contraires au droit naturel et évangélique », puis il ajoute : « Sans doute, à vous voir ainsi payés d'ingratitude, à vous voir ainsi repoussés, la nature s'attriste, mais, chers fils, que la foi vous réconforte par ses oracles ! Elle vous rappelle l'exhortation sublime : « Triomphez du mal par le bien ! » (29 juin 1901, Lettre aux supérieurs généraux des Ordres et Instituts religieux).

Cet ouvrage, on le voit, est non seulement doctrinal, mais poignant d'intérêt et d'actualité.

Quelques motifs d'espérer, par l'abbé Félix Klein, professeur à l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-12 de x-298 p., 3 fr. — Paris, Lecoffre.

Visions d'espoir. *A travers un siècle de luttes*, par A. Eymieu. — **Païens,** par le même. — Deux vol. in-12 de 320 et 370 p., à 3 f. — Lyon, Vitte.

Espérance, par A. Marcadé. — Un vol. in-12 de VII-330 p., 3 f. 50, Paris, Retaux.

I. — Ces « motifs d'espérer » de M. Klein ne sont pas des théories en chambre et n'ont rien de métaphysique : ce sont des faits. Certains pessimistes, toujours prêts à clamer que tout est au pis dans le pire des mondes, reprochent à l'auteur de s'écarquiller les yeux systématiquement pour ne démêler, à grand renfort de microscopes ou de télescopes, que des lueurs d'espérance : il pourrait leur répondre que, système pour système, l'optimisme a fait ses preuves fécondes et que la lignée est assez belle, d'Abraham à Léon XIII, de ceux qui ont espéré quand même et contre toute espérance. Mais il aime mieux ne pas répondre : nulle plume n'est plus « irénique » ou moins polémique que la sienne, il laisse se morfondre en leur coin les oiseaux de nuit et marche joyeusement à l'étoile : « Les symptômes favorables que réunit ce livre, dit-il, je ne les ai, après tout, ni inventés, ni même cherchés de parti pris. »

Est-il besoin, en effet, de prendre des verres grossissants pour voir l'extraordinaire développement des associations de jeunesse catholique, le réveil de l'esprit d'initiative, le retour à l'Evangile, les essais de renouvellement des études ecclésiastiques, la multiplication dans nos rangs d'auditoires plus que jamais avides de justice, de science et de progrès, le mouvement d'étude sympathique et respectueux qui a ramené, sinon toujours complètement à nous (comme ce fut le cas pour F. Coppée, F. Brunetière, P. Bourget), du moins au seuil du christianisme, les esprits eux-mêmes qui en semblaient le plus irrémédiablement éloignés et dont Taine reste un exemple admirable, etc. ? Et dans un livre comme celui-ci, vous ne voudriez pas que M. Klein, qui avec un si bel entrain s'est dévoué à l'œuvre du retour des anglicans à l'Eglise, ne nous parle pas de l'Angleterre et de la Renaissance catholique en Angleterre, le plus merveilleux sujet d'espérance que nous ait légué le XIX^e^ siècle ?

M. Klein a bien le droit de s'écrier : « Est-ce moi qui ai créé d'aussi heureux sujets d'observations, ou n'est-ce pas la réalité très directement qui les a proposés ? » Au surplus, il ne nie aucun de nos sujets de crainte ; mais ceux-là, nous serons toujours trop portés à les voir et à les grossir. Il intitule un de ses chapitres : *Sicut agnos :* c'est donc qu'il croit aux loups : seulement, ajoute-t-il finement, « ne croyons pas à plus de loups qu'il n'y en a. » Et il ne faut pas se laisser hypnotiser par les loups. La crainte paralyse, et nous ne sommes enfants de Dieu et enfants de lumière que pour marcher. *Ut filii lucis* AMBULATE.

AMBULATE ! C'est le dernier mot du livre. Le premier en était une dédicace au *Sillon*. Plusieurs des chapitres qui sont réunis ici avaient déjà paru dans le *Sillon*. Et quelle aube d'espérance dans ce seul mot ! Parmi les

bourrasques du temps de la semaille, quel sillon fût jamais plus radieux de promesses que le *Sillon* de Marc Sangnier ? Au lendemain du jour où Pie X, dans sa petite chambre de travail du Vatican, récita l'*Angelus* avec Marc Sangnier, la *Semaine religieuse* de Lyon écrivit : « Marc Sangnier récitant, au Vatican, l'*Ave Maria* avec Pie X, c'était *tout l'avenir de la France* qui priait avec le Vicaire de Jésus-Christ. »

Quel éloge ! et qu'il fait bon marcher aux premiers rayons de cette aurore qui se lève !

II. — *Visions d'espoir* et *Païens* reproduisent des conférences d'apologétique qui ont été très brillantes. — Celles du premier volume nous redisent quelques-uns des événements qui ont rempli le XIXe siècle, époque de luttes terribles pour l'Eglise, les rois contre le Pape, les bourreaux contre les fidèles (revue des martyrs du XIXe siècle), la loi contre la conscience (en pays protestants et en pays catholiques), toute cette « Passion » séculaire de l'Eglise qui se résout en « visions d'espoir. »

Dans *Païens*, le P. Eymieu trace un tableau effrayant des horreurs du paganisme, l'écrasement du faible par le fort, la jouissance, mobile unique des âmes, la tristesse profonde qui est la rançon de la volupté, la crédulité ridicule qui est la rançon de l'incroyance : n'est-ce pas à un état semblable que tend toute société qui se sépare de Jésus-Christ ? et ne surprend-on point chez nous des symptômes déjà alarmants de paganisme ? Quel parallèle frappant on nous établit, par exemple, entre les dictateurs sanguinaires de la Révolution et les Césars de la Rome païenne ! — Mais une société baptisée ne s'abîme pas irrémédiablement dans ces déchéances ; et le volume s'achève, comme le premier, sur des visions d'espoir.

Une série de notes fort instructives et qui témoignent de la solidité des assises de cette apologétique, terminent l'ouvrage : elles se rapportent au divorce, à la criminalité, aux suicides, à la franc-maçonnerie, aux sciences occultes, aux crédulités contemporaines.

III. — C'est aux « croyants » que s'adresse le nouveau livre de M. l'abbé Marcadé, — aux « croyants » qui sont parfois tentés de s'en tenir à la première des vertus théologales, ne songeant point que la foi ne saurait suffire au salut si l'espérance ne vient nous pousser vigoureusement à l'action. *Quid hic statis tota die otiosi ?* Nous connaissons tous de ces fois stériles qui languissent et se résolvent en marasme et en impuissance, parce que la sainte espérance ne les féconde pas. C'est à ces cœurs trop facilement meurtris et brisés que M. Marcadé présente le baume tonique de l'espérance. La lecture de ces pages est facile et douce autant que salutaire. Elles sont réparties en courts chapitres où de nombreuses anecdotes, semées à propos, viennent reposer l'attention et appuyer les considérations de l'auteur. Les délices de la mort, les espérances de la dernière heure, les joies du purgatoire, le retour d'une âme, les reconnaissances immortelles au ciel, la béatitude de la souffrance et des larmes, de la pureté et de l'humilité, l'activité chrétienne, le « dernier baiser de Notre-Dame » : quels thèmes suaves et forts !

Le mouvement chrétien, par J. Guibert, supérieur du séminaire de l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-12 de VIII-292 p., 3 fr., *franco* 3 fr. 50. — Paris, Bloud.

La Crèche, la Croix, l'Autel, par J. Vaudon, chanoine de la métropole de Bourges. — Un vol in-12 de VIII-436 p., 3 fr. 50, *franco* 4 fr. — Paris, Bloud.

Voici deux livres, on n'ose pas dire de « sermons, » à cause du discrédit que de fâcheuses publications ont répandu sur ce nom, — mais certainement deux livres d'éloquence et d'apôtres. M. Vaudon a recueilli ici vingt-six discours, dont les neuf premiers se rapportent à l'Avent et au mystère de Noël, les onze suivants à la Passion et six enfin au Mystère de nos autels. Sujets éternels, qui seront traités partout, sous toutes les latitudes, jusqu'à la fin du monde, et que les contemplations de l'éternité n'épuiseront pas et revêtiront sans cesse de splendeurs nouvelles. C'est avec des yeux d'éternité que M. Vaudon les contemple, car lui aussi, il a le don ineffable de découvrir toujours de nouveaux aspects et des lumières toujours grandissantes dans les choses divines, et d'en donner l'impression forte et pieuse à ses auditeurs et à ses lecteurs, dans une langue dont tout le monde connaît de longue date la fraîcheur et la tendresse, la précision et la netteté.

Les *Conférences* de M. Guibert ont été données devant un auditoire d'hommes, à Saint-Honoré d'Eylau (Carême 1902). Depuis longtemps, ses *Origines* ont placé l'auteur au premier rang de nos apologistes, en même temps que ses publications pédagogiques révélaient en lui une rare connaissance de l'esprit et du cœur humain. On retrouvera ici, mais avec l'âme et le souffle de l'apôtre, la précision de l'homme de science et la pénétration du psychologue. — Ces *Conférences* sont au nombre de cinq et étudient « le mouvement chrétien » 1° *dans l'âme humaine*, où il est si admirable à percevoir, à « ausculter, » dès que l'on a fait taire toutes les suggestions tapageuses et traversé la couche des préjugés, des passions, des conventions sociales, des influences extérieures, pour atteindre les profondeurs calmes où règne la paix et prêter l'oreille à « cette parole intérieure qui retentit la même dans toutes les consciences ; » — 2° *devant l'incrédulité*, dont les prestiges éblouissent tant d'yeux affaiblis ; — 3° *devant la science*, qui, loin d'atteindre Dieu, ne doit que le grandir (M. Guibert traite surtout ici de l'évolutionnisme) ; — 4° *devant la critique* (historique), qui peut, dans le *bloc* des connaissances religieuses transmises par les générations passées, discerner des éléments de valeur inégale, des légendes amplifiées, des opinions d'origine humaine (par exemple le millénarisme aux premiers siècles), mais qui n'a pas entamé et ne peut pas entamer un seul des éléments qui appartiennent vraiment au contenu de la foi ; — 5° *devant les exigences sociales :* est-il vrai que le christianisme étouffe la personnalité humaine ? Mais il suffit de se rappeler la date de cette objection pour constater qu'elle a été formulée, non contre le christianisme, mais contre une caricature du christianisme. C'est, en effet, de la philosophie du XVIIIe siècle que date le préjugé qui voit dans le christianisme un obstacle à l'expansion de la personne humaine : or, qu'avait-on alors sous les yeux ? Non point le christianisme, mais le jansénisme, qui pesait si lourdement sur les consciences : théoriquement si la grâce respectait la nature en l'élevant, pratiquement l'effort moral se présentait plutôt comme le brisement que comme le développement de la personne humaine : ce qui permit au philosophisme de poser en libérateur de l'âme humaine.

Ces *Conférences* de M. Guibert sont certainement parmi les plus solides, les plus fortes que nous connaissions, pour esprits cultivés, pour la jeunesse des collèges. — Une remarque seulement, qui témoignera à M. Guibert de l'extrême attention que j'ai apportée à la lecture de son livre. Pour nous montrer combien la critique est loin d'entamer le terrain réservé de la foi, il écrit : « Tant que la critique ne renverse pas *l'un de ces dogmes que l'Eglise a définis* par des formules intangibles après qu'ils ont été mûris sur l'arbre vivant de la tradition, elle respecte notre foi dans l'objet auquel elle adhère aussi bien que dans le sentiment qui l'avive en nos cœurs. » (P. 183). Sans doute ; mais M. Guibert sait très bien qu'il n'y a que trop de gens disposés à penser et à dire : « Ceci n'est pas *défini*, donc on est libre ! » Et évidemment ce n'est point là la pensée de M. Guibert, mais son texte y prête ; et la gracieuse métaphore de « l'arbre vivant de la tradition » n'empê-

chera pas qu'on en tire cette interprétation, alors qu'il eût été si opportun de rappeler que l'objet de la foi n'est point tout entier contenu dans les dogmes dits *définis*, et que l'Eglise met absolument au même rang et propose au même acte de foi non seulement ses définitions solennelles, mais toutes les vérités qui font partie de son magistère *ordinaire* et universel, la seule différence possible restant que peut-être les vérités de cette seconde catégorie sont moins faciles à percevoir, à délimiter que les autres, et que l'illusion ou la bonne foi y seraient plus excusables. — Mais encore une fois, nous répétons qu'on ne saurait trop protester contre cette erreur du siècle qui prétend que tout ce qui n'est pas « défini » est libre et livré aux disputes des hommes ; et l'on ne saurait trop inculquer la « définition » du Concile du Vatican : *Porro fide divina et catholica ea omnia credenda sunt, quæ in verbo Dei scripto vel tradito continentur, et ab Ecclesia sive solemni judicio, sive* ORDINARIO ET UNIVERSALI MAGISTERIO *tanquam divinitus revelata credenda proponuntur.* » (Constitution *Dei Filius*, c. 3).

La Vie chrétienne d'après Bossuet, par l'abbé A. Bros. — Un vol. in-18 de 277 p., 2 fr. — Paris, Beauchesne.

C'est toujours une pensée louable que de présenter aux fidèles la doctrine spirituelle de Bossuet ; et le public a fait généralement bon accueil aux ouvrages de ce genre qui ont paru assez nombreux en ces derniers temps chez nos éditeurs parisiens (Desclée, Téqui, Poussielgue, Lethielleux, Garnier).

La meilleure méthode de présenter Bossuet aux fidèles, c'est vraiment de leur présenter Bossuet. M. Bros a voulu se présenter, lui aussi, de son côté, avec Bossuet. Nous eussions autant aimé voir Bossuet tout seul. Toutes ces *Introductions* qui précèdent chacun des chapitres, nous encombrent un peu la simplicité de Bossuet. On se donne beaucoup de peine à nous répéter, à nous inculquer que la doctrine de Bossuet est originale : mon Dieu ! c'est là une louange dont Bossuet, l'homme par excellence de la tradition, eût été médiocrement flatté ; et fort heureusement son « Introducteur » ne nous persuade pas du tout. Que veut-il nous dire quand il avance que « ce qui constitue l'originalité de Bossuet dans sa théologie mystique, c'est la place qu'il fait à Jésus-Christ » et que, « par cette théologie Bossuet s'éloigne des idées les plus en vue de son temps » ; qu' « au dix-septième siècle on était un peu rationaliste même en piété et on trouvait *imparfait l'attachement à Jésus* » ; « que Fénelon lui préférait l'attachement à la divine Trinité » ? Evidemment le mystère de la Sainte Trinité est avant le mystère de l'Incarnation ; mais quand a-t-on mieux parlé de l'Incarnation et de Jésus-Christ qu'en ce XVII^e^ siècle où des écoles qui sur d'autres points se livraient des luttes acharnées, l'Oratoire de Jésus et la Compagnie de Jésus, se rejoignaient au moins dans un égal « attachement à Jésus » et point du tout « imparfait », quelques-uns des plus beaux livres qui aient été jamais écrits sur la personne de Notre-Seigneur nous venant d'Oratoriens du grand siècle, de Bérulle, de Condren, Thomassin ?

M. Bros cite, avec des éloges sans réserve, le volume consacré à Bossuet par M. Rébelliau (et il ne cite même guère que celui-là). Il aurait pu ajouter que la monographie de M. Rébelliau, quel qu'en soit le mérite littéraire, n'est pas l'œuvre d'un chrétien ; et il aurait dû se souvenir que M. Delmont, de l'Université catholique de Lyon, a consacré à redresser les inexactitudes de M. Rébelliau un travail presque aussi étendu que le livre de M. Rébelliau lui-même.

Nous ne voulons pas faire pour M. Bros ce qu'a fait M. Delmont pour M. Rébelliau. La critique est aisée... Ce volume, en somme, renferme quelques-unes des plus touchantes pages de Bossuet (notamment son incomparable *Préparation à la mort*, p. 235-264). Nous lui souhaitons le plus vif succès, et qu'une seconde édition soit bientôt nécessaire, allégée de ce qui nous a semblé surcharger celle-ci.

Nouvelle théologie dogmatique. Fascicule III : *La Création selon la foi et la science*, par le P. Souben. — In-8 de 192 p., 2 fr. 50. — Paris, Beauchesne.

Nous avons dit, en signalant les fascicules précédents, le but et la nature de ce nouveau Cours de théologie dogmatique. Il donne, en français, l'essentiel des thèses traditionnelles et scolastiques ; mais il se propose surtout de les mettre en contact, de les mesurer avec les attaques ou les contradictions de la science moderne et de montrer ainsi en lumière d'autant plus forte la beauté de l'édifice dogmatique et la parfaite impuissance de la science à en ébranler les assises.

Ce travail était nécessaire pour tous les chapitres de la dogmatique, puisqu'il n'en est pas un auquel ne se soient attaquées les philosophies séparées. Est-il besoin de noter que nul dogme peut-être n'a été plus défiguré ou plus combattu par nos contemporains que le dogme de la création ? Les objections se sont accumulées, et, malheureusement aussi, vulgarisées. Et c'est sur ce terrain surtout que trouve sa justification le mot du P. Faber disant il y a cinquante ans, dans son *Bethléem*, que la théologie doit être l'alliée naturelle des sciences physiques et qu'une étude sérieuse de ces dernières est une partie essentielle de l'éducation théologique.

Le vœu du P. Faber sera réalisé pour tous les lecteurs du P. Souben. On sent qu'il a enseigné, et qu'il enseigne encore avant d'écrire. Son livre est clair comme toujours, méthodique et très bien ordonné : ce qui n'empêche qu'on y regrette tout de même l'absence d'une table des matières, document toujours utile ou nécessaire pour le maniement d'un ouvrage qu'on ne veut pas se borner à feuilleter.

Ange et Apôtre. *La piété, le zèle*, par l'abbé Feige, missionnaire diocésain de Paris, directeur de l'Œuvre de Marie-Immaculée. — Un vol. in-12 de x-482 p., 3 fr. 75. — Paris, Téqui.

La Pureté du Cœur *et la mission moralisatrice de la femme chrétienne*, par l'abbé Lenfant, chanoine honoraire de Paris, directeur de l'Œuvre de Sainte-Clotilde. — Un vol. in-16 carré de 342 p., 2 fr. 50. — Paris, Poussielgue.

Conférences aux jeunes filles *sur l'apostolat chrétien*, par l'abbé Moussard, chanoine de Besançon. — Un vol. in-12 de VIII-288 p., 2 fr. — Paris, Téqui.

I. — *Ange et Apôtre*, ces deux mots résument admirablement dans une brève formule l'idée qui inspire le nouveau livre de M. Feige. Et parmi les « motifs d'espérer » que M. Klein nous invite à contempler dans son dernier ouvrage, c'en est un, et des plus forts en même temps que des plus doux, que cet esprit d'expansion et d'apostolat dont se met à rayonner, plus qu'elle ne l'a fait quelque temps, la piété chrétienne. Frédéric II de Prusse disait que pour perdre l'Eglise catholique, il ne s'agissait que d'en faire un hibou. Et c'est bien ce que la Révolution a voulu faire en effet : isoler l'Eglise de la société et de toutes les manifestations de la vie sociale, tout « laïciser » ou « séculariser », reléguer les curés à la sacristie et les âmes pieuses dans un coin aussi obscur et aussi dissimulé que possible.

Et il n'est que trop certain que beaucoup parmi nous ont été complices, plus ou moins inconsciemment, de ces théories, et non pas seulement en politique ou en sociologie, mais aussi dans la direction imprimée à la

piété. Autrement, le *Livre de l'Apôtre*, de Mlle de la Girennerie, quand il parut pour la première fois il y a huit ans, eût-il semblé chose si nouvelle ? Et il ne sembla si nouveau que parce que la plupart de ses pages étaient prises de sources antiques, des Pères de l'Eglise et des ascétiques anciens. Nouvelle preuve de l'éternelle jeunesse de l'Eglise et de la Tradition ecclésiastique. *Novitas florida.* Grâce à Dieu, il est donc bien entendu aujourd'hui que la piété ne doit pas faire de nous des hiboux, que les dons de Dieu ne nous sont point octroyés pour nous seuls, que (suivant un mot encore de nos « anciens ») *bonum est diffusivum sui*, que l'amour de Dieu ne se sépare point de l'amour du prochain, et que la plus haute et plus indispensable manifestation de l'amour du prochain, c'est le zèle, l'apostolat. Une lumière qui ne rayonne pas, comment serait-ce la lumière du bon Dieu ? et que serait une chaleur qui ne se répand pas, une ferveur qui n'échauffe pas autour d'elle ? La piété c'est le recueillement, mais le recueillement n'est pas la léthargie ni l'immobilité des bouddhistes. Le recueillement n'est que pour l'action : tel l'athlète qui recueille ses forces et ramasse ses muscles pour les lancer à la lutte ; telle l'armée qui se concentre pour se multiplier ensuite sur tous les points occupés par l'ennemi et se retrouver après cela en aussi bon ordre que la veille et dans la paix de la tâche accomplie.

Ce serait le cas de rappeler un mot du cardinal Sarto, quelques jours avant l'ouverture du Conclave, à don Vercesi (de l'*Osservatore cattolico* de Milan). Don Vercesi, la *Tribuna* à la main : « Voyez, on veut un pape pieux ! » — Et le futur Pie X de répondre : « Eh ! je comprends, je comprends. Certainement le pape doit être pieux. Un pape qui ne serait pas pieux ne nous satisferait pas, nous autres. Mais ces doctrinaires libéraux ont une *conception bien étrange de la piété.* Ce qui leur sourit, c'est un pape enfermé dans la pénombre du sanctuaire, *donnant des bénédictions, sans exercer la moindre influence sur la société.* » Et il continua, appuyant que la vraie piété est « diffusive » par elle-même, qu'elle n'est pas individualiste mais sociale.

M. Feige laisse volontiers parler saint François de Sales. Le livre est tout émaillé de citations prises de la *Vie dévote*, de l'*Amour de Dieu*, des *Lettres*, des *Sermons*, fondues admirablement et encadrées dans le texte. Saint François de Sales est le Docteur de la piété chrétienne ; nul n'a fait plus que lui pour dissiper les illusions dont le diable a essayé de nous encombrer sur ce terrain comme sur d'autres, l'illusion en particulier que nous avons dite au commencement de cet article. Et M. Feige y ajoute les trésors d'expérience actuelle, discrète et précise, qu'il a puisés dans son ministère déjà long à la tête de l'Œuvre de Marie-Immaculée.

II. — C'est une pensée d'apostolat qui anime aussi le nouvel opuscule de M. Lenfant, confrère de M. Feige à l'Œuvre de la Mission diocésaine de Paris. La pureté du cœur n'est point une vertu de pénombre muette et d'isolement apeuré ; elle est le rayonnement de la beauté de Dieu dans le monde. « Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu », et ils le feront voir. Le cœur est une beauté qui ne doit pas seulement luire pour Dieu : *Apud Deum nota est* ET APUD HOMINES ; et « sa mémoire est immortelle ».

C'est ce que l'on admirera à travers ce volume, publié dans le même format gracieux que les quatre précédents (*Le Cœur, — Le Cœur vaillant, — Le Cœur à Gethsémani, — La Royauté du Cœur ou la Douceur)* et qui comprend douze instructions : « Notion du cœur pur, nombre des cœurs purs, psychologie du cœur pur, présence divine dans le cœur pur, l'œuvre divine dans le cœur pur, déchéances et ruines, renouvellement par l'idée chrétienne, par l'éducation, par l'esprit chrétien, par la pratique religieuse, etc. »

III. — Enfin c'est encore d'« apostolat » que vient parler à nos jeunes filles le bon M. Moussard, un des noms depuis longtemps les plus aimés de nos confrères du ministère paroissial. Et que feraient en effet les jeunes filles si elles n'étaient apôtres ? C'est fort bien de les prémunir contre les dangers, mais encore faut-il montrer une occupation, une activité à leur cœur qui est dévoré d'un tel besoin d'aimer et de se donner et qui se donnera au premier détour de la route s'il ne trouve pas cette route encombrée de misères corporelles ou spirituelles à soulager.

La première partie du livre est consacrée à *l'apostolat par l'exemple* : dix-huit instructions sur les vertus chrétiennes et les pratiques religieuses ; — la seconde, à *l'apostolat par la parole :* pourquoi n'auraient-elles pas en effet leur mot à dire, un mot tout de candeur et de droiture, mais aussi de finesse et de bon sens aiguisé, en réponse aux attaques ou aux insinuations que l'on a l'indélicatesse de se permettre devant elles ? Et tel est bien le caractère des réponses que M. Moussard propose, dans ses vingt dernières instructions, à quelques-unes des objections les plus courantes sur l'Eglise, les papes, le pouvoir temporel, les richesses de l'Eglise, les congrégations, le culte des saints et des reliques, la confession, la morale indépendante, la prospérité des nations protestantes, etc.

Pages choisies de René Bazin.— Un vol. in-12 de XIII-337 p., 3 fr. 50. — Paris, Colin.

L'âme alsacienne, par René Bazin. — Plaquette in-16, 0 fr. 25. — Paris, Maison de la Bonne Presse.

M. René Bazin, né à Angers, en 1853, fit ses humanités dans sa ville natale, au petit séminaire Mongazon, puis son droit à l'Université de Paris, revint à Angers à l'époque où se fondaient les Facultés libres, fut nommé professeur suppléant en 1878 et enseigne, aujourd'hui encore, le droit criminel à l'Université catholique d'Angers.

Voilà sa vie, toute simple et tout unie. Et ses romans sont aussi simples que sa vie. C'est assurément, dans la littérature du XIXe siècle, l'unique exemple de romancier arrivé à la gloire et à l'Académie par le pur ascendant d'un talent qui n'a cessé d'aimer la vertu et de faire œuvre d'apostolat social. Il est un des écrivains les plus aimés d'aujourd'hui, aimé non seulement dans les milieux catholiques, mais partout. Presque dès ses débuts il s'est orienté vers la peinture de la vie populaire et provinciale. Il n'a pas cru que la littérature tînt toute dans la vie parisienne. Il n'a pas cru davantage qu'elle tînt toute dans la vie morbide, dans la peinture des névroses contemporaines, qu'elle fût nécessairement un état violent, et que la santé n'eût « pas de valeur au point de vue de l'art. » Il a pensé que les honnêtes gens pouvaient être intéressants ; et il a peint des honnêtes gens, mais des honnêtes gens que l'on sent vivants et réels, à mille lieues par conséquent de ceux dont les silhouettes fades et incertaines ont si fâcheusement ridiculisé les romans dits moraux. Il a peint les pauvres, les humbles de ce monde ; il s'est penché vers eux non point avec cette curiosité faite de mépris qui caractérise les romanciers de l'école naturaliste : « Les uns voient bleu, disait Flaubert, les autres voient noir, la multitude voit bête. » René Bazin ne prête de bêtise à personne ; il aime ses ouvriers et ses paysans, et c'est en les aimant qu'il arrive à prendre contact avec le fond intime de leur être, avec ce qu'il y a en eux de noble et de généreux, de loyal et d'élevé :

« Il s'en faut que le peuple soit tout épais, tout grossier, a-t-il dit... Il y a une franchise délectable chez les ouvriers, une spontanéité de sentiment, un raisonnement sur les choses du métier qui sont de vraies richesses pour un écrivain... Ils aiment et ils détestent fortement. Ils ont leur honneur qui ressemble beaucoup à l'honneur tout court. Ils éprouvent, en mainte occasion, un senti-

ment de solidarité qui va jusqu'à l'héroïsme... L'intérêt est autre quand il s'agit du paysan. La campagne est presque toujours muette... Il faut un siège en règle pour conquérir ce héros défiant, et c'est la cordialité seule qui fait parler ce silencieux, l'habitude de faire partie du même horizon restreint, d'être rencontré par lui au détour des routes, et surtout la haute persuasion qu'on aime la terre, comme lui, depuis le trèfle d'en bas, depuis la graine non germée, jusqu'au nid de pie qui fleurit noir au sommet des vieux chênes. »

Il a rencontré bien des misères chez ses ouvriers et chez ses ouvrières ; et il n'a pas asséné sur elles le regard dur des Pharisiens qui repoussent la femme adultère. Il a ouvert des yeux grands comme la miséricorde du Sauveur ; il nous montre toujours, à l'origine de la faute, les plaies sociales qui l'atténuent, et à côté, le remède divin que présente la foi. Et c'est pourquoi l'on ne ferme jamais ses livres sur une impression de désespoir. Il n'a rien du pessimisme d'un Loti ou d'un Bourget, deux romanciers pourtant d'« indulgence, » mais de cette « indulgence » qui n'est pas faite de charité chrétienne. Rien de lamentable comme les victimes qui traînent à travers les livres de Loti ou de Bourget, épaves sans nom, qui n'ont plus que des ruines autour d'eux et devant eux, qui ont lutté de toutes leurs énergies humaines contre la fortune mauvaise et qui sentent que, quand ils sont vaincus, c'est la fin de tout et s'en vont dans la nuit noire, désemparés, sombres, lâches, n'ayant même plus le courage d'un effort ni la ressource d'une espérance... M. René Bazin, au contraire, s'il arrache des pleurs, c'est pour les essuyer aussitôt ; s'il fait saigner des blessures, il sait comment on les panse, et nous l'aimons comme un frère qui, nous racontant les inévitables déceptions de la vie, n'oublie pas d'ajouter qu'on peut s'en consoler et comment on s'en console, comment surtout c'est en nous que Dieu a déposé des trésors de consolation pour nos frères déchus. Les œuvres n'y suffisent pas ; il y faut le « don de soi, » non point simplement par un héroïsme d'un jour, mais par la préoccupation constante, persévérante, d'être utile au prochain :

« Riches, riches de la terre, si vous saviez toutes les heures tristes et toutes les idées charmantes que vous portez ! »

« Je voudrais nous voir moins riches et plus aimés, » dit une mère à son fils. Et celui-ci : « Quelle affreuse guerre que celle qui nous range ainsi en deux camps sans que nous le voulions ! *Que de fautes il a fallu, de la part de ceux qui possèdent, pour en arriver là !* Et que c'est dur d'être détesté de la sorte, de l'être ici, ailleurs, partout, à cause de l'habit que je porte et du cheval que je conduis ! »

Et, faisait-il dire l'autre jour encore (*Journal des Débats*, 10 janvier 1904), à la « vieille fille » dont il vient de publier des « *Mémoires* » qui sont un pur chef-d'œuvre, « lorsque j'entre dans les cités de misère où je suis connue, il y a des femmes qui regardent d'abord le sac de soie noire où je serre mes bons de pain et de charbon ; il y en a aussi qui regardent mes yeux, et ce sont mes amies. *Toutes ne causent pas avec moi. Pour avoir le droit de plaindre une peine, il faut l'avoir gagné.* Cela s'achète quelquefois très cher. »

« Ils me reconnaîtront bien sûr pour une des leurs, dit l'Henriette de *De toute son âme*, ceux vers lesquels je vais, parce que j'ai gagné ma vie difficilement, parce que j'ai eu des amies qui m'ont trahie, une famille divisée, des tentations comme ils en ont... Je serai leur sœur complètement. »

Mais quelle joie ensuite de se sentir faire le bien ! « Je crois que je ne pourrai plus vous quitter, vous êtes ma vie ! »

Et de toutes ces petites ouvrières en modes, ses compagnes, Henriette fait des âmes de charité et d'apostolat, des âmes de bonté et de discrétion. Quelle délicatesse, par exemple, dans cette scène ! — « L'une des jeunes filles se mit à sangloter. Elle pleurait les poings enfoncés dans les cheveux et cachait sa jeune tête honteuse, la poitrine appuyée contre la table et secouée convulsivement. Ses compagnes ne parurent pas surprises et continuèrent de travailler, s'appliquant au contraire et *se baissant sur leur tâche pour que celle qui pleurait ne fût pas humiliée. Elles faisaient ainsi les unes pour les autres...* Tout le monde savait que deux jours plus tôt elle avait été abandonnée par son amant... »

Elles ne jugent pas ; elles ont compassion comme Notre-Seigneur a eu compassion ; elles aiment comme il a aimé, elles aident comme il a aidé. Quelle infortune que cette Marie Schwarz, l'essayeuse qui a cherché asile dans un garni à *huit francs par mois !* — « Je paie ici huit francs par mois, j'en reçois quinze. Et il faut souper, m'habiller, me chauffer, blanchir mes deux chemises et mes trois mouchoirs. J'ai déjà plus de quinze francs de dettes. Comment voulez-vous que je vive ? un jour où j'aurai faim, je me laisserai emmener... » — Et, après la chute : « C'est fini, comprends-tu ? J'en ai assez de la misère et assez de vos vertus ! Moi je ne crois à rien. Moi je n'ai pas longtemps à vivre et je veux jouir. Moi je suis une fille perdue !... »— Et Henriette : « Elle a eu trop de misères aussi ! A force de travailler et de n'avoir pas de quoi vivre, quand rien ne vous soutient et que tout vous tente, un jour on se souvient qu'on est femme, et adieu tout ! » Avec une amie comme Henriette, on n'est jamais perdue, et Marie Schwarz s'éteint doucement à l'hôpital, réconciliée avec Dieu. Mais aussi quelle attention délicate et gracieuse chez les compagnes d'Henriette qui, quand elles apprennent la gravité du mal de Marie, s'ingénient à ménager à la mourante une dernière joie humaine et, oubliant la fatigue du jour, lui font un chapeau bien frais, bien coquet !...

Voilà comment M. René Bazin nous trace un tableau vrai de la vie ouvrière, avec ses ombres mais avec ses lumières, avec ses faiblesses trop humaines mais aussi avec ses divines grandeurs.

Et puis enfin, est-il nécessaire de rappeler que M. René Bazin, qui est le plus délicat de nos paysagistes, a toujours soin, à côté du tableau qui fait pleurer, de mettre celui qui fait sourire, d'encadrer les scènes les plus douloureuses en des perspectives de grâce et de poésie, de faire luire à nos yeux voilés de larmes le sourire de Dieu dans la nature qui à toute minute vient mêler au drame un élément adoucissant, une émotion calmante ? Il n'est jamais allé dans un pays sans y enluminer un joli recueil d'aquarelles ; mais il ne décrit jamais non plus pour décrire : entre l'âme de ses héros et le paysage où ils se meuvent, il établit des contrastes saisissants ou des harmonies mystérieuses. La nature extérieure n'est pas seulement chez lui un décor ; mais, comme chez les maîtres (voir là-dessus un admirable chapitre de la *Délicatesse dans l'art*, de C. Martha), elle se mêle et s'associe intimement à la vie humaine, vibre de toutes ses émotions et devient un personnage agissant et parlant, comme une voix de la Providence qui nous rappelle à un juste sentiment de la sagesse et de l'harmonie des choses. Relisez cette page sur les cloches d'Alsace, entendues, un matin de Pâques, du sommet de Sainte-Odile :

« Les cloches n'étaient pas en retard. Dans la brume qui montait, leurs voix étaient encloses et serrées. Elles s'échappèrent tout à coup du nuage, et on eût dit que chaque paquet de brouillard éclatait comme une bulle en touchant le mur, et versait à la cime du mont sacré l'harmonie d'un clocher. « Pâques ! Pâques ! Le Seigneur est ressuscité ! Il a changé le monde et délivré les hommes ! Les cieux sont ouverts ! » — Elles chantaient cela, les cloches d'Alsace. Elles venaient du pied de la montagne, et de loin, et de bien loin : voix de petites cloches et voix de bourdons de cathédrales ; voix qui ne cessaient point, et, d'une volée à l'autre, se prolongeaient en grondements ; voix qui passaient, légères, intermittentes et fixes, comme une navette dans la trame ; chœur prodigieux, dont les chanteurs ne se voyaient point l'un l'autre ; cris d'allégresse de tout un peuple d'églises ; cantiques de l'éternel printemps, qui

s'élançaient du fond de la plaine voilée de nuages, et montaient pour se fondre tout ensemble au sommet de Sainte-Odile. La grandeur de ce concert des cloches avait rendu silencieux les quelques hommes qui étaient là groupés. L'air priait. Les âmes songeaient au Christ ressuscité. Plusieurs songeaient à l'Alsace... »

Après cette page, et à la suite des *Pages choisies* où nos confrères de l'enseignement chrétien trouveront les plus admirables modèles de « narration, » est-il besoin d'ajouter que l'élégante plaquette qui vient de paraître aux bureaux de la Bonne Presse sous ce titre : *L'Ame alsacienne*, est un exposé très large et très beau, historique d'abord, mais surtout moral, de la question d'Alsace ?

Politique et Religion, *questions du temps présent*, par J.-B. Ripert, député. — Un vol. in-12 de XII-270 p., 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

Les Français de mon temps, par le vicomte G. d'Avenel. — Un vol. in-12 de II-352 p., 3 fr. 50. — Paris, Plon.

Profession de foi du vicaire auvergnat *précédée de celle de M. Joseph Cerisier, financier notoire et coquin estimable*, par Pierre-Félix. — Un vol. in-12 de 328 p., 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

I. — Nous n'avons pas à présenter M. Ripert à nos lecteurs. On se souvient peut-être de la vigoureuse et victorieuse campagne qu'il a menée contre M. Flaissières à Marseille. Il n'est pas des nôtres, mais il n'est pas non plus de nos ennemis. Il est un indépendant. C'est dans son indépendance et sa loyauté qu'il a envisagé la situation actuelle ; et son livre respire, à chaque page, une profonde honnêteté et sincérité. C'est une conviction qui parle, et qui s'impose. Il a été très loué chez nous (particulièrement par la *Croix*), et il ne l'aurait pu être chez nos adversaires. Car dès la première page il s'élève sérieusement au-dessus de toutes les mesquines querelles qui font l'occupation de la politique quotidienne ; et, dans son ensemble, il est une démonstration lumineuse de l'importance unique de la question religieuse.

Il établit, avec une force et une netteté que l'on ne saurait dépasser, que si la question religieuse se mêle à tout, ce n'est pas parce qu'on l'y met, c'est parce qu'elle y est ; — qu'elle est au fond de tous les grands problèmes qui constituent la politique d'une nation ; — que la politique en effet est l'art de vivre en société, ce qui suppose la connaissance tout au moins des éléments constitutifs du bonheur individuel et social, la science du bonheur étant la morale et la morale ne s'étant jamais en fait séparée de la religion ; — que par conséquent il est absurde de songer à une politique sérieuse sans idéal moral ; — que c'est là ce qui nous fait toucher du doigt la vanité et l'incurable impuissance de tous ces groupements parlementaires dont l'histoire n'est faite que d'hésitations et de transactions perpétuelles avec les principes ; — que, les principes ainsi mis de côté, les parlements ne sauraient offrir d'autre spectacle que celui d'une bagarre de partis, d'une cohue d'hommes mal classés, de vains désirs et d'appétits qui se contrarient ; — qu'il n'y a qu'un parti fort au Parlement, et que c'est le parti socialiste qui « seul est vraiment le directeur et le maître de la politique parlementaire, » et que ce qui fait sa force, c'est qu'il a des idées catégoriques et bien tranchées et que les idées catégoriques sont seules capables de créer les grands courants politiques, tandis qu'avec des idées faibles ou mal définies comme celles des partis de centre ou de droite, on n'a point ou peu d'action ; mais que d'ailleurs l'idéal socialiste, quelques triomphes temporaires qui lui puissent être ménagés, ne saurait cependant prétendre à un triomphe définitif, étant la négation même de la religion et la religion étant indestructible au cœur de l'humanité. Et ici, sur la puissance du sentiment religieux chez les masses, nous avons quelques chapitres admirables et un développement saisissant du vieil axiome : *Vox populi vox Dei :* cent ignorants, disait un homme politique du siècle dernier, valent quelquefois mieux qu'un homme instruit : « Les masses conservent par instinct les traditions et font pièce victorieusement aux raisonneurs qui les combattent. Tous les efforts pour combattre le sentiment religieux se brisent contre l'instinct conservateur des masses. Or cet instinct n'est pas un acte d'inintelligence, car les foules sont loin d'être dépourvues de sens commun. Leurs attachements ou leurs colères ont des raisons et des racines profondes... Leurs mouvements se sont toujours, au cours de l'histoire, analysés en un progrès... Et lorsqu'elles s'attachent à quelque chose, c'est que ce quelque chose les retient par une force invincible... Et cette force n'est pas autre chose que la séduction irrésistible de la vérité. »

Aussi le volume se termine-t-il sur un beau cri d'espérance :

« Tous les Français sans distinction d'opinion... désirent pour la France un avenir de justice et de paix. Il sortira du relèvement moral et politique de la nation par la conservation du sentiment religieux. Il n'y a que la France religieuse qui ait un idéal assez haut placé pour reprendre dans le monde la prépondérance à laquelle elle a droit et pour poursuivre, dans le calme et dans la gloire, la haute mission que Dieu lui a confiée. »

II. — Et c'est un livre d'espérance aussi, très déliée et très éclairée, que *les Français de mon temps*. M. d'Avenel nous a décrit, depuis tantôt dix ans, en de copieux et piquants volumes, le mécanisme de la vie extérieure de nos contemporains et de nos aïeux. Après le « mécanisme » des choses, il essaie maintenant de décrire le « mécanisme » des gens. Et il le fait avec une sérénité qui ne laissera pas d'étonner les lecteurs de certains journaux.

C'est que dans ce pays en effet où il se dit tant de choses folles, il continue à se faire beaucoup de choses sages. Les choses folles sont dites par *la France qui se voit ;* les choses sages sont faites par *la France qui ne se voit pas*. La première, la France du Parlement et des journaux, est agitée et stérile ; la seconde est ordonnée et féconde et fait tout le support de la première, sans d'ailleurs que la première s'en doute. Celle-ci est en train de faire faillite, et les actes du gouvernement ne doivent point nous abuser : « Loin que nous soyons à l'aurore de nouvelles guerres de religion, nous assistons seulement à l'agonie de l'intolérance. Elle a perdu sa vigueur ancienne ; ses spasmes récents témoignent de sa caducité. » Une religion en train de tomber se maintient d'ordinaire parmi le peuple avec l'appui des gouvernements, alors que nul esprit supérieur ne croit plus en elle ; c'est tout le contraire qui se passe sous nos yeux pour le catholicisme : alors que la force publique le combat à outrance, il recrute des fidèles dans les sphères les plus hautes de la pensée et de la science, dans des sphères où il était honni il y a un demi-siècle : « La foi gagne des individus qui valent des foules. » Par contre, c'est dans des couches beaucoup plus basses qu'il y a cinquante ans que se fait le recrutement des missionnaires d'impiété : mais qu'ils trouvent peu de crédit ! Car, « si Dieu existe, le rôle de ses ennemis est bien sot; mais il est plus sot encore si Dieu n'existe pas. »

M. d'Avenel, dans cet ouvrage, procède, non par dissertations solidement charpentées, mais par menus paragraphes et alinéas sveltes, par aphorismes souvent, à la manière d'un Pascal ou d'un La Bruyère, et les range sous dix titres différents, que voici : *La politique et les gouvernements, Ce qu'il reste d'aristocratie, Ce qu'il reste de christianisme en France, La morale et l'honneur, L'amour et le mariage, De l'habitude, La fortune et l'argent, Autour des lettres et de la*

presse, Les résultats de l'instruction, La lutte pour la vie. — P. 182, par un lapsus qui n'est évidemment qu'une interversion de termes, on nous parle de « la transsubstantiation de l'Homme-Dieu en pain eucharistique ; » au chapitre de « La morale et l'honneur, » des mots d'une ironie qui n'est que trop justifiée historiquement, mais qui théoriquement semble excessive, sur l'impuissance de la raison naturelle à édifier une morale.

III. — *La Profession de foi du vicaire auvergnat* est une superbe page, humoristique et pétillante, mais très profonde et très vigoureusement menée, d'apologétique contemporaine. Elle occupe la plus grande partie du volume, près de deux cents pages : le reste, les cent premières pages et les vingt dernières, est rempli par une sorte d'intrigue combinée en vue de la conversion d'un excellent homme qui se croyait athée et matérialiste et que son honnêteté et sa droiture amènent à la foi. Mais, dans cette intrigue même, il n'est pas jusqu'à la « profession de foi » de M. Cerisier (p. 60-102) qui ne soit un admirable chapitre d'apologétique à sa façon, en vous montrant où l'on en vient quand on prétend « qu'il n'y a point de vertu et ne saurait y en avoir, et que seul l'égoïsme dirige le monde. »

Quant à la profession de foi du « vicaire » lui-même, elle porte sur deux points principaux : 1° sur l'Evangile, et montre qu'il s'agit de tout autre chose que de savoir l'hébreu pour pénétrer le sens de la parole de Dieu ; 2° sur les rapports de la science et de la foi : il nous apprend qu'avant d'être prêtre de Jésus-Christ, il a été professeur de philosophie, athée et matérialiste, et il est certain qu'il est admirablement au courant de toutes les faiblesses de la philosophie et de la science et qu'il les met à nu et les pulvérise avec une joie presque féroce, et non point même sans quelque exagération en telle ou telle page où l'on entend des échos de Kant. Mais comme les gens d'aujourd'hui, surtout dans les milieux populaires, sont plutôt portés à exagérer en sens contraire, nos confrères n'auront pas de peine à ramener à la juste mesure certaines affirmations touchant les impuissances de la science, en même temps qu'ils feront tout bénéfice de la vigoureuse charge conduite ici contre les prétentions d'une science qui ne veut pas se confiner dans ses bornes légitimes.

L'Infini. *Catégorie et réalité*, par Alex. Véronnet. — Un vol. in-8° de 88 p., 1 fr. 50. — Paris, Roger, 1903.

Dans cette étude sur l'infini l'auteur s'est efforcé de se placer sur *un terrain indépendant de tout système et de toute hypothèse.* Il fait l'étude comparée, à la fois philosophique et scientifique (même mathématique) de cette idée, dont il détermine et poursuit l'*évolution* nécessaire, incessante dans l'esprit, jusqu'à ce qu'il nous la fasse voir comme trop riche, trop vivante et trop féconde pour pouvoir être contenue dans les limites de notre pauvre esprit. Elle s'objective donc et entraîne avec elle les autres déterminations qui sont en nous, sans nous, et qui, elles aussi, participent à son infinité.

L'auteur nous fait saisir d'abord ce qu'est cette notion de l'infini dans la science, son importance, sa fécondité. On se trouve ainsi conduit par le développement de cette idée *aux analogies les plus curieuses* entre l'infini tel que le mathématicien le conçoit et l'infini du philosophe. Ces deux notions, en se fondant, se complètent, s'expliquent et s'éclairent l'une l'autre. *Cette idée de l'infini est le principe directeur* qui nous permet de coordonner et de classer nos idées et nos sensations, de leur donner un sens, une explication dernière ; sans elle, l'unité et la continuité de la pensée seraient rendues impossibles. *Tout en nous postule l'infini, l'appelle et en vit.* Que ce soit dans la nature ou en lui-même, dans le développement de son activité volontaire ou dans celui de sa pensée pure, à la base et au sommet de tout l'homme découvre toujours l'infini.

L'impossibilité d'une *regression indéfinie* dans le passé, la *dégradation de l'énergie*, etc., étudiées d'une manière éminemment scientifique, éclairent d'un nouveau jour le fait de la *contingence du monde*, donnent une nouvelle vie à cette preuve qui elle-même vient se fondre dans une autre plus générale, plus compréhensive. Car cette preuve, comme les autres d'ailleurs, suppose encore l'objectivité du monde et de nous-mêmes, suppose la réalité et la légitimité des principes de raison et de morale. On peut toutefois *faire abstraction de la valeur de ces principes*, les considérer à un point de vue purement subjectif. On arrive toujours cependant, comme le montre l'auteur, à reconnaître comme absolument nécessaire cette idée de l'infini pour expliquer l'enchaînement de nos concepts et de nos sensations, pour expliquer les principes mêmes qui sont en notre âme et forment le fond de toute notre vie intellectuelle et morale, *instincts psychologiques* qui nous dépassent, que nous n'avons pas pu construire par conséquent, que nous apportons en naissant et qui sont comme le *sceau de l'Infini en nous.* C'est ainsi en dernière analyse que nous reconnaissons Dieu présent en nous par ces principes et que *nous saisissons sa réalité et celle du monde, en même temps que notre propre réalité.*

Nous recommandons beaucoup cette étude curieuse aux mathématiciens et aux philosophes, ne fût-ce que pour le très vif intérêt qu'elle présente dans l'application des conceptions mathématiques de l'infini à la « possibilité » d'un moteur immobile et de la création.

On pourrait assurément discuter quelques assertions de l'auteur et ne point admettre tout à fait, avec lui, le bien fondé de l'analyse mathématique quand elle se permet le *passage à la limite.* L'infini, par définition, ne peut pas être une *limite* et le « passage » à cette limite est chose en soi logiquement contradictoire.

Le symbole fameux $m/o=\infty$, comme procédé conventionnel d'analyse infinitésimale, rend de très grands services. Ce n'est point une raison pour le considérer comme l'expression d'une vérité. Un philosophe niera comme absurde l'hypothèse même de la fraction m/o ou fera $m/o=m$ tout aussi bien que $m \times o = o$. Il niera aussi que l'expression : $0 \times \infty$ ait aucun sens objectif possible sauf celui-ci $0 \times \infty = 0$, de même que $m \times o = o$. C'est très joli de dire que la sécante trigonométrique devient, « à la limite, » parallèle à la tangente de l'arc de 90°. Formule symbolique parfaitement intelligible pour le mathématicien ; parfaitement absurde pour le philosophe qui éternellement niera que l'angle au sommet formé par la rencontre de la sécante et de la tangente, si petit qu'on le puisse supposer, *devienne* jamais nul, que la somme des angles du triangle trigonométrique ayant le rayon 1 pour base puisse jamais « être » plus grande que deux droits. A la limite, dit-on, $1/2+1/4+1/8+1/16...=1$; formule encore purement symbolique et tout idéale, car il est de toute impossibilité logique et réelle que $\Sigma(1/2+1/4+1/8...+1/\varepsilon)$ *passe* à la limite 1 et l'atteigne, quelle que soit la valeur croissante indéfiniment de ε. La querelle fameuse entre finitistes et infinitistes, sur le terrain de l'analyse mathématique, n'est pas près de s'éteindre, autant du moins qu'on n'aura pas fait intervenir l'*indéfini* entre les deux termes comme moyen de conciliation.

Nous n'admettrions point non plus avec l'auteur que le continu est constitué par une somme de points, ni que l'éternité du monde soit chose qui répugne à sa contingence. Là-dessus, nos vieux métaphysiciens scolastiques étaient plus avisés, disons, plus forts raisonneurs que nos modernes mathématiciens. Un monde éternel peut encore être un monde créé, l'éternité étant une négation de temps fini, alors que la création est une négation de causalité *ab alio*, ce qui est très différent. Nous apprendrons même à M. Véronnet

qu'il s'est trouvé de très profonds penseurs, philosophes et théologiens de premier ordre, pour admettre la possibilité d'une série successive *ab æterno*, comme par exemple la série des mouvements rotatoires, vibratoires, oscillatoires, ou autres, desquels l'auteur tire néanmoins la nécessité d'un premier moteur immobile qui est Dieu. Tout au moins convient-il de dire que, si cette argumentation est très probable, elle n'est point certaine et de nature à enlever la conviction de tous les esprits puisqu'il s'en est rencontré, et des meilleurs, qui l'ont vigoureusement contestée.

Il y aurait peut-être aussi quelques réserves à faire, au point de vue rigoureux de l'argumentation, sur la valeur objective que l'auteur semble attribuer aux intuitions directes de l'esprit, suivant un procédé assez analogue à la *méthode d'immanence*, célèbre depuis l'usage qu'on en a voulu faire récemment pour amener la raison aux certitudes objectives de l'ordre surnaturel. Au fond, c'est l'inspiration et le procédé de raisonnement des exigences objectives concidérées comme complément indispensable des concepts aprioristiques nécessaires de la raison. On les trouve chez d'admirables penseurs comme Descartes et Leibnitz, ce qui n'est point suffisant pour garantir d'une façon absolue la vérité des conclusions objectives qu'on en tire.

Ces critiques de détail prouveront à l'auteur le soin avec lequel nous avons lu son livre, et à nos clients philosophes de l'*Ami*, la sincérité fondée de notre jugement, quand nous leur en recommandons très chaudement la lecture. Si les observations qui précèdent prouvent qu'il demande à être étudié avec quelque précaution au point de vue rigoureux de l'argumentation objective, elles n'enlèvent rien à l'incontestable valeur des aperçus mathématiques très féconds que présente son ensemble, ni à sa portée apologétique très sérieuse auprès des esprits mathématiques auxquels il s'adresse tout particulièrement. Disons que c'est encore un rare mérite, dont il convient de féliciter M. Véronnet, que d'avoir écrit sur un sujet aussi difficile des pages parfaitement claires, que tout le monde peut comprendre avec le simple secours des notions les plus élémentaires de l'arithmétique, de l'algèbre et de la géométrie.

L'histoire, le texte et la destinée du Concordat, par l'abbé Em. Sevestre. — — Angers, Siraudeau, 1903. — Broch. gr. in-8 de 235 p. — Prix : 1 fr. 50.

Malgré les récentes études documentaires de Boulay de la Meurthe et du cardinal Mathieu sur le Concordat, il restait et restera probablement encore à glaner sur le champ fameux, malgré la diligence scrupuleuse de pareils moissonneurs. A vrai dire, M. E. Sevestre se présente moins en historien original qu'en vulgarisateur. Son but n'est pas d'écrire du nouveau, encore qu'il en tombe parfois de sa plume, par où nous pouvons l'estimer plus érudit et plus critique d'histoire qu'il ne lui plaît de le paraître. Au surplus, pour les curieux, il donne de bonnes références aux sources : ce qui fait de cette brochure, en même temps qu'une œuvre de vulgarisation, un instrument d'étude qui ne sera pas sans utilité pour les gens même bien informés de la question du Concordat.

Pour une fois, qu'on nous permette la formule banale qui se trouve juste dans le cas présent : cette publication vient à son heure, le besoin s'en faisait sentir. De grands problèmes pratiques agitent l'opinion autour du célèbre traité. La compilation de Boulay est trop inaccessible ; l'étude du cardinal Mathieu trop spéciale, restreinte plutôt à un point que visant l'ensemble de l'histoire. Un résumé, donc, nous manquait où l'on pût trouver, avec le bénéfice des récentes monographies et découvertes, tout ce qu'il importe de bien savoir pour disserter proprement en connaissance de cause sur le pacte fameux de 1801. C'est ce travail qu'a entrepris M. Sevestre. Il l'a réussi très convenablement. Nous serons à l'aise désormais pour répondre à la question maintes fois posée par nos clients de l'*Ami* : « Où trouver un livre, pas trop long, pas trop cher, qui renseigne bien sur l'histoire du Concordat et les questions y attenantes ? » Nous dirons : « Prenez le volume de M. Sevestre. » D'autant plus que nous approuvons pleinement les idées de l'auteur sur les destinées du Concordat. Comme lui, nous ne trouvons point sages les tendances exagérées de droite et de gauche qui le battent en brèche et réclament sa rupture. Nous avons lu avec plaisir les pages sensées que M. Sevestre consacre à ce problème palpitant... Mais qu'on se hâte de le lire, pendant qu'il nous parle d'événements politiques tout chauds, d'hommes encore vivants, du ministère Combes, du bloc majoritard, etc. Dans un an, avant peut-être, où seront tous ces fantoches, s'il plaît à la Providence de glisser dans leur machine le grain de sable libérateur ? En tout cas, écrit pour l'heure actuelle, sous l'inspiration de préoccupations actuelles, ce livre renferme tout de même des thèses à longue portée qui sont et resteront vraies demain comme elles l'étaient hier, la thèse, entre autres, de l'union normale nécessaire entre le corps et l'âme de la société civile chrétienne, entre l'Etat et l'Eglise.

En Haut ! *Lettres de la comtesse de Saint-Martial (Sœur Blanche, Fille de la Charité).* — Un vol. in-8 écu de XLVI-334 p., avec portraits, 3 fr. 50. — Paris, Plon.

Christiane, par Serge d'Ivry. — Un vol. in-16 oblong de 285 p., 3 fr. 50. — Paris, Hatier.

I. — La touchante affection d'un frère livre aujourd'hui à la publicité ces lettres intimes d'une grande dame devenue religieuse, et les fait précéder d'une notice émue qui était d'ailleurs nécessaire pour nous dire les dates principales de la vie de la comtesse de Saint-Martial. Mais la vraie biographie, ce sont les lettres elles-mêmes où cette âme charmante se raconte dans la simplicité d'une correspondance intime.

Elle était née à Berne en 1856, d'une vieille famille du patriciat bernois ; elle fut baptisée et élevée dans le calvinisme. A un bal donné pour son entrée dans le monde, pendant l'hiver de 1873, elle rencontre et distingue Albert de Saint-Martial, gentilhomme limousin de vingt ans plus âgé qu'elle : au printemps suivant, on les fiance, et le mariage se célèbre le 19 août 1875. La lune de miel est délicieuse : « Je suis certainement la plus heureuse personne du monde, » écrit-elle. Mais elle ne perd pas de vue les graves pensées. Son mari, né catholique, avait laissé ses devoirs religieux. Elle le ramène à la pratique de sa religion : « Soyez bons catholiques ou bons protestants, disait-elle, mais soyez quelque chose. » Elle l'accompagne à l'église catholique, achète un paroissien pour mieux suivre les offices, se fait expliquer la liturgie, les sermons, mais sans être touchée encore de la pensée qu'une seule Eglise a le dépôt de la vérité chrétienne.

Elle était très fêtée dans le monde, trop fêtée peut-être, et trop heureuse pour entendre l'appel de Dieu. Soudain, au printemps de 1885, une embolie terrasse son Albert, qui rend son âme à Dieu dans les sentiments de la plus touchante ferveur.

Au moment même où il venait d'expirer, elle appelle son beau-frère, l'abbé de Saint-Martial, et lui dit d'une voix ferme et avec une déchirante émotion :

« Je veux que vous soyez le premier à savoir la grande résolution que j'ai prise tout à l'heure : — j'aurais peut-être dû l'exécuter plus tôt, — celle de me faire catholique. Albert le désirait : je viens de le lui promettre. »

Et dans sa peine elle répétait sans cesse à son beau-frère : « Oh ! dites-le moi, je vous en prie, est-ce qu'un jour nous pourrons nous retrouver là-haut ? »

Elle avait à peine vingt-neuf ans. Elle prononce son abjuration au printemps suivant. Déjà la vocation religieuse avait germé en elle. Elle songe un instant à entrer chez les Sœurs missionnaires d'Afrique : un entretien avec le cardinal Lavigerie lui montre que là n'est pas sa voie. Elle entre au Séminaire des Filles de la Charité à Paris, le 10 novembre 1888, et après onze ans de vie religieuse, tombe, frappée subitement, le 15 octobre 1899, dans la maison de l'Hay (près Paris).

A lire cette notice, le *Récit d'une Sœur* remonte à la pensée. C'est qu'en effet Alexandrine de la Ferronnays et Blanche de Saint-Martial sont sœurs sur bien des points. Toutes deux font un mariage d'amour ; toutes deux sont frappées en plein bonheur ; la douleur les ramène toutes deux, l'orthodoxe grecque et la calviniste, au catholicisme, la religion de l'époux qu'elles ont perdu. Mais combien Blanche de Saint-Martial nous apparaît plus vigoureuse, plus ferme, plus originale ! Elle a « besoin de vivre, » répète-t-elle à tout le monde à la veille d'entrer en religion, et nul de ceux à qui elle le répète ne se doute qu'elle a en vue le cloître. Elle ne se laisse jamais aller à la tristesse et ne tombe jamais, comme Alexandrine de la Ferronnays, dans la négligence de l'habillement et de la tenue : non, nature entière, elle ne veut pas de demi-mesures ; elle reste correcte, élégante, raffinée même tant qu'elle est dans le monde (la veille même de son entrée au noviciat, elle va avec un ami au théâtre et cause librement avec lui de toutes choses) : mais une fois sous la cornette, c'est fini.

« Foin des esprits moroses et tièdes qui ne savent ni souffrir ni jouir ! » écrit-elle. Elle console bravement sa mère : « J'ai fait mes expériences, je sais comme on peut se laisser emballer et, tout d'un coup, être entraînée qui sait à quoi... » Elle a lutté avant de faire le pas suprême : « Je ne sais comment il s'est fait que je n'aie pas rebroussé chemin, lorsque nous avons descendu l'escalier avant-hier chez toi... Je suis fatiguée à ne pas avoir une seule idée. » Mais elle ne s'est jamais fait de la vie religieuse une idée soporifique : « Accepter la formation de l'esprit de la famille religieuse qu'on a choisie est un point d'honneur, mais il faut savoir conserver sa personnalité morale, son type propre, afin d'échapper à la banalité par l'exploitation sage des dons individuels. » Elle ne chasse pas les souvenirs du passé : pourquoi les chasserait-elle ? elle n'en a pas peur. Elle ajuste sur sa belle chevelure le bonnet classique du séminaire de la rue du Bac, et la voilà qui se revoit en soubrette Louis XV, et comme elle en rit ! Elle cite Homère, et compare les Sœurs blanchisseuses à Nausicaa, bien qu'avec « leurs démarches d'oies » elles ne ressemblent guère à des nymphes grecques ! — Elle n'est pas une sentimentale : « Je serais ravie si je pouvais aller aux ambulances pendant une guerre, car les membres coupés sont ma passion. Je ne manque jamais de les examiner attentivement et de me faire raconter toutes les sensations par l'amputé. » — Elle prend tout gaiement : « Hier j'allai dire adieu à Candide, qui devait partir demain pour Châtillon, et aujourd'hui c'est moi la voyageuse ! Vivent les Filles de la Charité ? c'est gentil, on est tranquille comme Baptiste ; arrive une petite lettre et... en l'air les paquets, un, deux, trois, en soldat du bon Dieu il faut plier bagage. Quelle chance d'être une personne ordinaire, on est prête en une demi-heure ! »

Et, au fait : « Regimber et se raidir ? mais, c'est se butter contre l'irrémédiable ! Ceux qui n'ont pas la foi sont bien à plaindre, car toute leur colère ne change rien. Ayons le courage d'une noble soumission. Cette vie est courte, et quand viendra la fin, que deviendrons-nous si nous n'avons que des révoltes et des mesquineries à faire valoir ? »

II. — Ce que la foi donne de force dans l'épreuve, on le sentira et le goûtera encore à travers les pages de *Christiane*. Ce sont des lettres également, et authentiques comme celles de Blanche de Saint-Martial. On les publie telles qu'elles ont été écrites, au jour le jour, par une jeune fille (aujourd'hui jeune dame) dont la vie s'ouvrait très radieuse et qui a vu soudain le malheur s'abattre sur elle de toutes parts. On sent, à lire ces lettres, l'impression du travail « de statuaire » que la douleur accomplit dans une âme ; et cette impression est, ici, très douce et très sereine, donc, salutaire et fortifiante.

Ce livre fait partie de la gracieuse « Collection Hermine, » ou « Nouvelle bibliothèque artistique et littéraire des jeunes filles et des jeunes femmes. »

Lumière, par M. du Campfranc. — Un vol. in-12 de 312 p., 3 fr. — Paris, Gautier.

Rêve de femme, par M. du Campfranc, lauréat de l'Académie française. — Un vol. in-12 de 283 p., 2 fr. 50. — Abbeville, Paillart.

Les romans bien faits, qui puissent se mettre entre toutes les mains, figurer dans les bibliothèques paroissiales, être lus par les jeunes filles, non seulement sans danger, mais encore en laissant dans les cœurs et les imaginations de saines et bonnes impressions, ces romans ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le penser. Bien rares sont les auteurs de mérite qui consacrent à ce genre leur talent. M. du Campfranc est de ce nombre et la liste est déjà longue des ouvrages qu'elle a publiés. Il serait long d'en donner une appréciation, et c'est à ses deux derniers romans que nous voulons nous en tenir.

Lumière s'ouvre par cette dédicace, qui dit que l'auteur a mis plus que de l'imagination dans ce volume : « A la mémoire du bienfaisant et glorieux oculiste qui, le premier, tenta l'opération de la cataracte, et qui rendit la lumière aux yeux éteints de tant de milliers de pauvres aveugles ; à mon arrière-grand-oncle, Jacques Daviel, je dédie ce livre. »

Lumière, c'est la vue physique rendue à l'un des personnages et la vue morale donnée à un autre.

Une jeune fille aveugle et pauvre, dont le cas est jugé désespéré par toutes les sommités du corps médical, est, malgré son infirmité, demandée en mariage par Olivier Delormelle, un homme disgracié de la nature, mais écrivain de grand talent et de vertu. Les fiançailles ont lieu. A ce moment, un savant parvient à guérir l'aveugle, et, en souvenir d'une fille unique qu'il a perdue, il lui lègue une fortune inespérée. La jeune fille qui a recouvré la vue constate la laideur de celui qu'elle devait épouser, et elle se prend à aimer le frère de son fiancé, joli garçon, avec lequel elle se marie, oubliant celui qui l'avait aimée alors qu'elle était pauvre et aveugle. Tout un drame se greffe sur cette aventure, mais Olivier finit par épouser une femme supérieure et absolument digne de lui.

De beaux, de superbes caractères sont mis en opposition avec des caractères faibles, dont la faiblesse entraîne fautes sur fautes ; et il s'en dégage cette leçon que la faiblesse cause autant de malheurs que le mal lui-même. Au point de vue individuel, elle peut être pardonnée, et Dieu sait si Olivier sait pardonner à son frère qui le ruine et lui vole son amour ! Mais, au point de vue social, elle est aussi malfaisante que le vice. Quel thème à graves considérations que cette vérité, si nous laissions aller notre plume !

Mais là n'est pas le but de cet article, qui doit se borner à constater combien la lecture de *Lumière* fait ressortir cette thèse.

Rêve de femme nous montre la puissance de la bonté. Mme de Bréal, une vieille avare qui vit retirée avec son petit-fils, Maurice Ernault, un jeune peintre de talent, mais un garçon prodigue, recueille chez elle Alice, une petite-nièce orpheline, mais riche.

Le plan de Madame de Bréal est manifestement d'arriver au mariage de son prodigue, qu'elle s'efforce en vain d'assagir, avec la jeune héritière. Mais l'artiste, tout

en témoignant une fraternelle sympathie à sa jeune cousine, ne la trouve pas assez jolie, et il s'éprend d'une orgueilleuse Espagnole.

L'Espagnole, qui rêvait d'un prince et non d'un peintre, se marie selon ses goûts. Maurice en conçoit un vif chagrin et continue à rêver de sa folle vision.

Pourtant, tout espoir ayant disparu, il cède à l'influence latente de sa grand'mère, et reconnaissant les qualités de cœur exceptionnelles d'Alice, il finit par l'épouser.

Les débuts du mariage sont charmants, mais la vision fatale s'empare à nouveau de son imagination et il rêve de paraître millionnaire pour éblouir l'Espagnole qu'il aurait dû oublier totalement.

Un homme d'affaires le prend dans ses griffes. Il joue à la Bourse ; les dettes s'accumulent ; la pauvre Alice, en même temps qu'elle apprend sa ruine, devine le secret de son mari. C'est le désenchantement complet, puis les privations, la maladie, la désolation.

Héroïque, Alice arrive à faire vivre par son pauvre travail son mari, qui tente de se suicider.

Mais la piété, le courage inlassable, la bonté sans bornes d'Alice finissent par triompher de tous les obstacles. La vision de l'Espagnole s'évanouit à tout jamais ; Maurice aime comme elle le mérite la femme qui l'a vaincu par sa bonté ; la santé revient, et avec elle le succès du peintre trop longtemps dévoyé.

Ce roman, plein d'émotion, comptera parmi les meilleurs de M. du Campfranc.

Le Lac noir, par Henry Bordeaux. — In-12 de 310 p., 3 fr. 50. — Paris, Fontemoing.

Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de signaler à nos lecteurs les ouvrages de M. Henry Bordeaux et d'en faire un juste éloge, tout en notant, bien qu'ils soient d'une inspiration élevée et d'une profonde moralité dans le fond comme dans le but poursuivi, qu'ils n'étaient faits ni pour les jeunes filles, ni pour de tout jeunes gens. L'auteur s'adresse à un public plus expert, et ses romans, sans être d'ailleurs des ouvrages à thèse, visant à stigmatiser des défauts et des vices aujourd'hui peut-être plus communs qu'autrefois, il faut bien qu'il les décrive. Mais, s'il sait décrire le laid et le mal, il sait aussi faire aimer la beauté, beauté physique de la nature, beauté morale des grands caractères, et, par le seul récit, il apprend à ses lecteurs à goûter le charme du sol natal, où se retrouvent vivants le souvenir et l'exemple des ancêtres, de la famille et des vertus simples et fortes.

Ce n'est pas d'ailleurs par fantaisie pure qu'il a décrit, comme un poète, par exemple dans *Le Pays natal*, le bonheur de rester attaché à ce sol qui nous a vu naître. Il a mis ses théories en pratique, et il s'est fixé dans sa province, en Savoie, où il travaille, médite, écrit beaucoup et toujours supérieurement, dans une langue savoureuse, et avec un succès justement grandissant, contrairement à cette théorie banale d'après laquelle Paris serait indispensable à l'écrivain.

Avec *Le Pays natal*, *La Peur de vivre*, que l'Académie française a couronné, *L'Amour en fuite*, sans parler d'un livre de critique très fouillé : *Les écrivains et les mœurs*, sont là pour en faire foi. *Le Lac noir*, qui vient de paraître, bien que d'un genre tout différent, en est une nouvelle preuve.

C'est le récit très attachant, très vivant, de l'instruction d'un crime commis par un sorcier, non, comme on pourrait le supposer, au moyen âge, mais en plein XIX^e^ siècle.

Nous assistons aux débuts d'un jeune juge d'instruction qui, ne pouvant croire à un crime de sorcellerie, commence par commettre une erreur judiciaire, qu'il a toutes les peines du monde à conjurer ensuite, car si dame Justice est lente à s'ébranler, il n'y a plus moyen de l'arrêter une fois qu'elle est lancée, fût-ce sur une mauvaise piste. Le drame est poignant lorsque ce juge, reconnaissant sa première erreur, se demande s'il va pouvoir sauver la tête de l'innocent, d'avance déclaré coupable.

Nous ne donnerons d'ailleurs pas une analyse détaillée du thème du roman. Et qu'importe le sujet, en effet ? Tout le mérite n'est-il pas dans la façon dont il est traité, et n'est-ce pas précisément par cette façon que vaut l'ouvrage de M. Bordeaux ?

Le style est d'un écrivain, maître de sa langue comme de sa pensée. Les descriptions sont toujours celles de l'auteur qui nous a déjà si souvent, et pourtant d'une manière toujours si variée et si vivante, dépeint la Savoie.

Quant aux caractères, ils sont nettement dessinés par quelqu'un qui, s'il admire la nature, connaît les hommes. Et, par exemple, s'il se trouve, dans la magistrature qu'il prend sur le vif, quelque grande figure un peu démodée aux yeux des jeunes, il s'y rencontre aussi, et plus d'une fois, de ces magistrats de métier, pour lesquels l'honneur et la vie des justiciables ne sont d'aucun poids à côté de l'avancement. Puis, ce sont les ignorances, les préjugés, la crédulité, la lâcheté du paysan qui n'ose dénoncer le coupable en liberté, mais qui s'attache, comme le vautour à sa proie, à l'innocent arrêté et présumé coupable.

Et de tout cela, ressort l'amour du bien, du beau, du vrai, et le mépris du mal et de la lâcheté.

C'est d'ailleurs un des mérites des ouvrages de M. Bordeaux, qu'il s'en dégage comme naturellement une large sensation d'honnêteté, de droiture et de simplicité vaillante.

Questions religieuses et sociales du temps présent, par l'abbé Planeix. — Un vol. in-12 de 360 p., 3 fr. 50. — Paris, Lethielleux.

M. Planeix est un prédicateur connu et fort estimé en Auvergne et ailleurs. Il a prêché l'an dernier avec un grand succès le Carême à la cathédrale de Clermont. C'est l'ensemble de ses conférences qu'il offre aujourd'hui au public sous le titre qu'on vient de lire. Voici les sujets de ces six discours : *Le découragement des catholiques, — l'apathie des catholiques, — le sensualisme contemporain, — l'or, — riches et pauvres, — patrons et ouvriers, — maîtres et serviteurs.*

Voilà, sur certains points de la question sociale, de très bonnes pages auxquelles leur forme oratoire, d'ailleurs sobre et nerveuse, n'enlève rien de l'orthodoxie des thèses, des preuves et des formules, qu'on a tant besoin de surveiller en pareille matière.

Guide pratique pour la recherche de soixante champignons comestibles, par Charles Bernardin, avec 12 planches coloriées, représentant 60 espèces. — Un vol. in-16 de XXVI-166 p. (planches non comprises), reliure anglaise, 4 f. 50. — Librairie Ad. Weick, 27, rue Thiers, à Saint-Dié (Vosges) [1].

Les atlas et les planches coloriées de champignons, si rares il y a seulement quelques années, sont aujourd'hui nombreux. Peut-être les étudierons-nous ici quelque jour. Nous nous contenterons aujourd'hui d'en citer quelques-uns des plus connus : *Atlas des champignons comestibles et vénéneux*, de RICHON et ROZE, in-4°, 400 p. de texte, 72 planches contenant 229 espèces, Paris, O. Doin, 1888, 90-100 fr. — PAULET et LÉVEILLÉ : *Iconographie des champignons*, 217 pl., 1855, 195 fr. — SICARD : *Histoire naturelle des champignons comestibles et vénéneux*, XV-272 p. in-8, 75 planches représentant 410 espèces, 1883, 55 fr. — GILLET : *Champignons de la France*, 3 vol. de texte, 887 pl., 1874-98, in-8, 420 fr. — DUFOUR : *Atlas des champignons comestibles et vénéneux*, 80 pl. représentant 191 espèces,

[1] Une édition de vulgarisation vient de paraître en feuilles libres comprenant les mêmes planches avec le texte au verso. Destinée spécialement aux écoles. Prix : 1 fr. (On n'y trouve pas l'introduction ni tous les détails culinaires).

Paris, Klincksieck, 1891, 15 fr. — Dumée : *Petit Atlas de poche des champignons de France*, 36 pl. donnant 37 espèces, in-16, Klincksieck, 4 fr. — Sans compter les grandes collections d'un prix à peu près inaccessible, ni les bonnes planches données çà et là, comme celle du Nouveau Larousse au mot *Champignons*. Le mérite de ce nouvel atlas — et ce mérite est grand — est donc moins dans la nouveauté de l'idée, que dans la manière dont cette idée a été mise en œuvre. Cette manière est excellente. Elle constitue un remarquable progrès au point de vue pratique. L'ouvrage comprend un bref avant-propos de l'auteur, puis une fort intéressante introduction « qu'on est prié de lire attentivement, » dit l'en-tête. En voici le sommaire : « Par quoi l'on peut distinguer un bon champignon d'un mauvais » : réfutation des préjugés multiples et redoutables qui se rencontrent même chez des gens instruits ; il n'y a qu'une manière de reconnaître les bons champignons, c'est d'en faire une étude scientifique. Rendre cette étude accessible à tous, est le but qu'atteint ce livre. — « Il n'y a pas de règles générales. — Tous les moyens populaires sont faux. — Vingt-cinq mille champignons classés. — La Société mycologique de France[1]. — Prenez garde aux amanites[2]. — Comment vous les reconnaîtrez. » — Après l'introduction, une causerie culinaire sur les champignons, ce mets incomparable : conserves, dessication, poudre, essence de champignons, puis une douzaine de recettes applicables à tous les champignons en général ; enfin les symptômes et les soins à donner en cas d'empoisonnement. Après un tableau analytique des groupes et des principaux genres (non des espèces), on arrive aux descriptions : quatre groupes d'espèces ne poussant qu'au printemps (Pézizés, Morilles, Doigt-de-gant, Mousseron), 24 groupes de champignons poussant en été et automne, ou même en hiver (Cèpes ou Bolets, Amanites, Russules ou Bises, Lactaires, Chanterelles, Psalliotes, etc.). Tous les groupes sont étudiés sur un plan uniforme : description générale, conditions à exiger, conditions à éviter ; espèces comestibles du groupe : noms latins et vulgaires, description du chapeau, de la chair, du pied, etc., odeur et saveur ; espèces voisines comestibles ; *confusions à éviter :* caractères des espèces vénéneuses ressemblantes ; recettes culinaires spéciales au groupe ; moyens spéciaux de conservation.

Les planches représentant toutes les espèces décrites sont faites par le procédé de la trichromogravure[3], en demi-grandeur naturelle, en teintes douces, bien dessinées et bien rendues. L'ouvrage se termine par une table des planches, une table des noms latins et une des noms français vulgaires. Bien entendu, il ne faut pas lui demander ce qu'il ne prétend pas donner, une étude des innombrables espèces distinguées par les savants et intéressantes pour eux seuls. Il forme une charmante petite encyclopédie de mycologie pratique. En ce genre et à ce prix, il n'est guère possible de mieux faire.

[1] *La Société mycologique de France*, dont le siège est à Paris, a pour but de répandre le plus possible la connaissance des champignons, surtout des champignons comestibles. *Elle se tient à l'entière disposition de tous pour la détermination* des champignons qu'on veut bien lui adresser. Son plus grand désir serait d'avoir dans chaque petit centre, dans chaque commune, un correspondant, un amateur éclairé (le curé, l'instituteur), auquel elle fournirait les indications destinées à lui faciliter la connaissance des champignons comestibles et vénéneux.

[2] D'après les dernières recherches, les amanites seules ou à peu près seraient responsables des empoisonnements par les champignons. Les autres espèces pernicieuses ne produiraient que des troubles plus ou moins graves. Il serait important, dans les cas d'empoisonnements, de déterminer d'une façon précise les espèces ingérées : chose qui ne se fait que très rarement.

[3] C'est une sorte de photographie des couleurs elles-mêmes par trois repérages successifs, qui permet d'approcher des teintes naturelles de beaucoup plus près que le dessin et le coloriage à la main.

LITURGIE

Q. — 1° Ma paroisse porte le nom d'un saint qui est titulaire de l'église paroissiale, et regardé par tout le monde comme patron de lieu. Il y a dans cette paroisse une chapelle qui appartient à un particulier, mais dans laquelle le public est admis lorsqu'on y célèbre la messe, elle est donc semi-publique. Cette chapelle dédiée à saint Martin n'a pas été consacrée, mais bénite solennellement par un prêtre délégué de Mgr l'évêque. Je demande :

a) Quel nom mettre dans l'oraison *A cunctis* lorsque la messe est dite dans cette chapelle ?

b) Le clergé de la paroisse sur le territoire de laquelle se trouve cette chapelle, doit-il célébrer la fête de saint Martin comme 1re classe et avec octave ?

2° Je lis dans notre Ordo : « Suffragiis sanctorum communibus adjungenda est commemoratio de Titulari propriæ Ecclesiæ, et de Patrono Diœcesis. »

Le Bréviaire de son côté nous donne le suffrage du patron du diocèse avec cette rubrique : « Suffragium de S... addendum post commemorationem sanctorum Apostolorum per totam diœcesim. »

Je croyais que le clergé d'une église devait faire aux suffrages communs mémoire non du titulaire de cette église, mais du patron de lieu, et dans ce cas omettre le suffrage du patron du diocèse, qui serait imposé seulement au clergé des églises ayant un titulaire sans patron de lieu. Si je suis dans l'erreur, dois-je, suivant la rubrique du Bréviaire, faire mémoire du patron du diocèse immédiatement après la mémoire des saints apôtres, avant celle de mon patron dont la dignité est égale, tous deux étant martyrs ?

J'avoue du reste que, malgré une étude attentive, j'ai bien de la peine à comprendre les règles concernant les patrons et les titulaires, et je ne suis pas le seul dans ce cas. *L'Ami* rendrait donc service à plusieurs s'il voulait bien donner de ces différentes règles une explication claire et pratique.

3° Un curé doit-il la messe *pro populo*, et à la fête de son patron de lieu, et à celle du titulaire de son église paroissiale quand ils sont distincts, et aussi à celle du patron du diocèse ?

R. — Ad I. Dans la chapelle semi-publique qui est sur votre paroisse et qui a été solennellement bénite, quand on doit dire l'oraison *A cunctis*, on nomme saint Martin qui en est le titulaire, et non pas le patron de lieu. (S. R. C., 5 juin 1899, n. 4025, ad v).

Quant à l'office, le clergé de la paroisse ne le fait pas autrement qu'il est marqué au calendrier diocésain, et nous n'exceptons pas même l'aumônier de cette chapelle, s'il y en a un, parce que la chapelle n'a pas de titre canonique. Mais à l'incidence de saint Martin, *si l'on vient y dire la messe*, on la célèbre de 1re classe ; pendant l'octave, on en ferait mémoire ; et le jour octave, la messe serait aussi de saint Martin avec *Gloria* et *Credo*, au lieu de la messe de la Dédicace des Basiliques des apôtres Pierre et Paul tombant ce jour-là.

Ad II. Il n'y a plus à douter aujourd'hui : c'est le titulaire de l'église qui a droit au suffrage, et l'on ne peut y ajouter la mémoire du patron de lieu, du diocèse, ou du royaume qu'en vertu de la coutume. C'est votre cas ; mais *à dignité égale*, vous faites du titulaire avant le patron du diocèse.

Quant aux détails que vous désirez pour être

bien au courant de cette question, vous les trouverez dans l'*Ami*, 1902, p. 840 et suiv.

Ad III. Un curé n'est tenu de dire la messe pour son peuple qu'à la fête du principal patron de lieu, et non à la fête du titulaire de l'église, à moins qu'il ne soit en même temps patron de lieu, comme cela arrive souvent en France.

Le curé ne doit pas non plus la messe pour son peuple à la fête du patron du diocèse, parce que le diocèse n'étant ni royaume, ni province, ni cité, ni bourg, ni village, n'est point compris dans les termes de la constitution d'Urbain VIII qui régit la matière. (Cf. Duballet, *Traité des paroisses et des curés*, tome II, n. 708).

Q. — Une grande personne qui certainement n'a jamais eu l'usage de la raison doit être inhumée comme un enfant. Vous avez résolu ce cas dans plusieurs endroits de l'*Ami*.

Mais l'usage pourrait-il autoriser à l'inhumer comme les adultes ?

R. — On ne pourrait suivre cet usage, s'il existait quelque part; car une personne qui n'a jamais eu l'usage de la raison, n'a pu pécher, et l'on ne peut dès lors lui appliquer les suffrages de l'Eglise. Il faut l'assimiler aux enfants, et l'enterrer comme eux.

Q. — 1° Le curé qui a deux églises, dont l'une est ce que l'on appelle annexe ou chapelle de secours, est-il tenu de faire *au Bréviaire* la fête patronale de cette église comme celle de l'église principale ?

Quant *aux offices* qui se célèbrent dans l'église annexe, le patron a-t-il les mêmes privilèges que dans les églises paroissiales proprement dites ?

2° La fête patronale de saint Sulpice (19 janvier) empêche chez moi la fête de saint Fursy qui doit être reportée et fixée définitivement au premier jour libre, 25 février. L'octave de saint Sulpice (26 janv.) empêche saint Polycarpe qui doit être renvoyé et fixé au 26 février. N'y a-t-il pas danger que par distraction, inadvertance, oubli, ces fêtes renvoyées si loin ne soient souvent oubliées, n'étant pas rappelées par l'Ordo ? — Pour éviter cet inconvénient qui se reproduit presque partout, Rome ne consentirait-elle pas à supprimer ou à simplifier au moins, les fêtes inférieures aux doubles de 2e classe, par exemple, empêchées par la fête du patron d'une église ? Ce serait, il me semble, rendre service au clergé, qui n'aurait pas ainsi à modifier sensiblement l'Ordo du diocèse.

3° L'affaire se complique encore quand l'Ordo diocésain indique pour le jour où cette fête est renvoyée d'une manière fixe une autre fête accidentellement remise. Que faire alors ?

R. — Ad I. Le curé dont il s'agit n'a pas à s'occuper de la fête patronale de son annexe *au Bréviaire ;* mais il doit, et rien de plus, en faire la solennité *à l'annexe*, comme si c'était paroisse, et en dire la messe à l'incidence et au jour octave, mais seulement s'il y va célébrer ces jours-là. (Cf. *Ami*, 1902, p. 1135, n. 182).

Ad II. Le prêtre qui, au reçu de l'Ordo diocésain, fait et note les changements que nécessite son Ordo paroissial, n'est pas exposé à ces oublis qu'on nous signale ici. Il place son patron au 19 janvier avec renvoi de saint Fursy au 25 février qui est le 1er jour libre, note le jour octave au 26 janvier et marque saint Polycarpe au 26 février, et dès lors l'oubli qu'on redoute devient impossible.

Peut-on rien de plus simple que cela ? Et vous demandez cependant si Rome ne consentirait pas à supprimer ou à simplifier ces saints renvoyés si loin ? Non, elle ne fera ni l'un ni l'autre. Les Rubriques s'y opposent, parce qu'il s'agit d'un empêchement perpétuel ; et ensuite les doubles de 1re classe, comme les patrons, n'admettent pas de fête simplifiée. (Cf. tit. x, n. 4 et 5 ; Table d'occurrence, n. 8).

Ad III. Mais que faire des offices *accidentellement* transférés une année ou l'autre dans l'Ordo diocésain à la date même du 25 et du 26 février ? — Il n'y a rien là de bien compliqué. Vous leur assignez les premiers jours libres suivants, faisant rétrograder d'autant les offices *accidentellement* transférés qui pourraient encore occuper ces jours dans l'Ordo diocésain ; et en notant ces changements sur l'Ordo paroissial, tout oubli et toute erreur sont conjurés.

Q. — 1° Comment expliquez-vous ce passage du Cérémonial ? — Ayant dit *Pater, Ave,* fait le signe de la croix, le prélat commence Tierce : « Dicens : *Deus...* choro prosequente : *Domine...* et hymnum : *Nunc...* quo hymno finito, cantor dicit Antiphonam. » (*Cær. episc.*, liv. II, cap. VIII, § 5, 6).

2° Si l'on répand une partie de l'ablution, doit-on se comporter quant au lavement des linges comme pour le précieux sang ? — Si une mouche tombe dans le calice avec l'ablution ?

3° Après l'or. *Pietate,* on va, chez nous, aux messes non chantées, prendre la chasuble déposée sur la crédence. Doit-on avant et après génuflecter *in plano* ou *super infimum gradum ?*

4° Le servant au *Lavabo* me verse du vin au lieu d'eau. Je m'en aperçois en m'essuyant. Dois-je réparer la faute ?

5° Après les prières de Léon XIII, faut-il sur le marchepied de l'autel faire une inclination à la croix, et si oui, avant ou après avoir pris le calice ?

6° Pie IX, le 16 avril 1854, a attaché à notre autel de saint Joseph la faveur perpétuelle de l'autel privilégié, « *sed quater in hebd. tantum, et absque obligatione celebrandi in nigris.* » Ces jours sont-ils au choix du célébrant ? Est-ce que cette exception à la règle générale de célébrer en noir aux jours non défendus est fréquente ?

R. — Ad I. Nous croyons que, d'après le droit strict, l'évêque, à la célébration *solennelle* de Tierce, suivie de la messe pontificale, doit simplement entonner *Deus in adjutorium...* et réciter l'oraison qui termine cette heure. (Cf. S. R. C., 15 sept. 1753, n. 2425, ad 4). Mais le Cérémonial ne supprimant pas les usages louables, l'évêque peut aussi, si c'est la coutume, entonner lui-même l'hymne de Tierce et aussi l'antienne, qu'un chantre vient lui annoncer. (Cf. *Cérémonial des Evêques commenté et expliqué par un évêque suffragant*, et Catalani).

Ad II. Ce cas n'est pas prévu dans les Rubriques ; mais il convient, par respect pour l'ablu-